

RN164

Déviation de Caurel / Liaison Mûr-de-Bretagne – Colmain



Etude d'impact

Annexe E6-5 : Etude préalable d'ouvrage d'art



RAPPORT

RN164 – Aménagement dans le Secteur de Mûr de Bretagne (section Caurel – Colmain) Franchissement du Poulancre

Etudes Préalables d'Ouvrage d'Art

Mars 2017

DREAL Bretagne

DREAL BRETAGNE

RN164 – AMENAGEMENT DANS LE SECTEUR DE MUR DE BRETAGNE

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU POULANCRE

CLIENT

RAISON SOCIALE	DREAL Bretagne
COORDONNÉES	10, rue Maurice Fabre 35000 RENNES Tél. 02.99.33.45.55
INTERLOCUTEUR	Monsieur Pierre-Alexandre POIVRE Tél. 02.99.33.45.61 pierrealexandre.poivre@developpementdurable.gouv.fr

SCE

COORDONNÉES	4, rue Viviani – CS26220 44262 NANTES Cedex 2 Tél. 02.51.17.29.29 - Fax 02.51.17.29.99 E-mail : sce@sce.fr
INTERLOCUTEUR	Monsieur André CAPELI Tél. 02.51.17.81.86 E-mail : andre.capeli@sce.fr

RAPPORT

TITRE	Etudes Préalables d'Ouvrage d'Art
NOMBRE DE PAGES	39
NOMBRE D'ANNEXES	7
OFFRE DE RÉFÉRENCE	80302 – Octobre 2016
N° COMMANDE	Notification – Marché 16 EAL 35 005 – 01/12/2016

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
180818 160204	24/01/2017	Édition 2	MAJ suite contrôles interne et externe	ACP	EMJ
160204	31/03/2017	Édition 3	MAJ suite analyse MOA/AMO	ACP	EMJ

Sommaire

1. Introduction.....	6
1.1. Contexte et historique des études	6
1.2. Objectifs de la mission.....	7
1.3. Contexte normatif.....	7
2. Inventaire des données et contraintes	7
2.1. Contraintes fonctionnelles	7
2.1.1. Profil en travers	7
2.1.2. Trafic.....	8
2.1.3. Géométrie.....	8
2.1.4. Gabarits hauteurs libres	9
2.1.5. Charges d'exploitation	9
2.1.6. Réseaux	9
2.1.6.1. Réseaux Existants.....	9
2.1.6.2. Réseaux à prévoir	10
2.1.7. Equipements et superstructures.....	10
2.1.7.1. Etanchéité et revêtement	10
2.1.7.2. Joints de dilatation.....	10
2.1.7.3. Dispositifs de retenue	10
2.1.7.4. Corniches-caniveaux	10
2.2. Contraintes foncières.....	10
2.3. Données naturelles	11
2.3.1. Topographie	11
2.3.2. Géologie et Géotechnique.....	12
2.3.3. Hydraulique	12
2.3.4. Sismique.....	12
2.3.5. Climatologie.....	13
2.4. Environnement, insertion dans le site	15
2.4.1. Données environnementales.....	15
2.4.2. Etude d'incidence Loi sur l'Eau	18
2.4.3. Assainissement en phase travaux.....	18
2.4.4. Voirie existante	19
2.5. Parti Architectural	19
2.6. Contraintes de construction	19
2.6.1. Emprises & accès chantier.....	19

2.6.2. Protection de l'environnement.....	21
2.7. Contraintes d'exploitation	22
2.7.1. Accès	22
2.7.2. Protections anti-vandalisme	22
2.7.3. Entretien de l'ouvrage.....	22
2.7.4. Entretien de l'assainissement.....	22
2.7.5. Environnement des appareils d'appui	22
2.7.6. Durabilité	22
2.8. Contraintes de délai	23
2.9. Synthèse des entrants	23
3. Présentation des solutions envisagées.....	25
3.1. Phasage transversal du tablier.....	25
3.2. Phasage transversal pour les fondations.....	26
3.3. Présentation de la solution à 3 travées.....	27
3.3.1. Caractéristiques du tablier et estimation de la charpente.	28
3.3.2. Hypothèses de pré dimensionnement des appuis	29
3.3.3. Parti Architectural	29
3.4. Présentation de la solution à 4 travées.....	30
3.4.1. Caractéristiques du tablier et estimation de la charpente.	31
3.4.2. Hypothèses de pré dimensionnement des appuis	32
3.4.3. Parti Architectural	33
3.5. Méthodes de Construction	33
3.6. Estimation des Coûts.....	34
3.7. Entretien.....	35
3.8. Programme / Allotissement	36
4. Analyse des solutions et Conclusion	37
4.1. Analyse des solutions.....	37
4.2. Analyse du phasage transversal	38
4.3. Analyse économique.....	39
5. Recommandations pour la suite	39
Annexe 1 – Alternatives à la solution BP	40
Annexe 2 – Plan parcellaire au droit de l'emprise du viaduc.....	44
Annexe 3 – Plan des contraintes environnementales	46
Annexe 4 – Coupes, vue en plan et élévation des solutions envisagées	48
Annexe 5 – Estimation des coûts.....	59

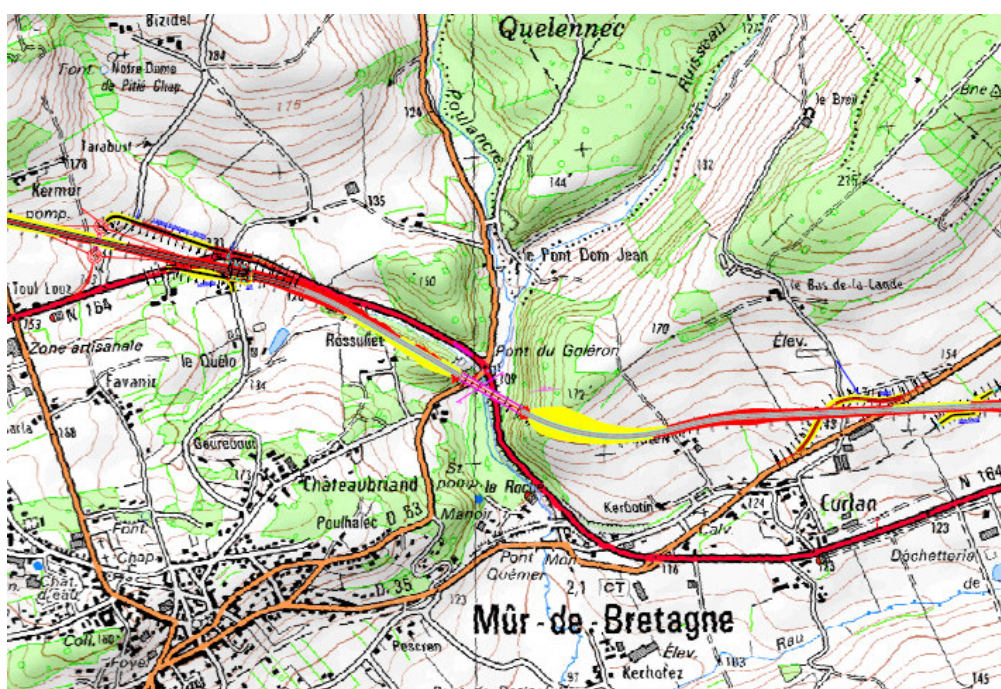
Annexe 6 – Planning de l’opération	67
Annexe 7 – Recherche des réseaux.....	69

1. Introduction

1.1. Contexte et historique des études

Le présent mémoire présente l'Etude Préalable de l'ouvrage de franchissement du Poulancre dans le cadre de l'aménagement de la RN164 au niveau de Mûr-De-Bretagne. Cet aménagement fait partie de la mise à 2x2 voies de la RN164 entre Châteaulin et Montauban de Bretagne.

Il s'agit d'un ouvrage neuf de 250m environ pour une hauteur atteignant 25m. Celui-ci traverse un site Natura 2000 sensible avec des espèces et habitats protégés. La limitation de l'impact dans cette zone est une des conditions de réussite du projet.



Extrait du tracé de la variante Nord, centré sur le franchissement du Poulancre.

Parmi les variantes proposées en concertation, la solution retenue est la variante Nord. Il s'agit de franchir la vallée du Poulancre ainsi que la RN164 actuelle par un ouvrage pouvant comporter deux tabliers en cas d'aménagement à 2*2 voies. L'étude de faisabilité réalisée par le CEREMA a identifié deux solutions en trois travées (70-110-70) ou (75-100-75) selon qu'il s'agisse d'un tablier en caissons précontraints construit par encorbellements successifs ou un bipoutre mixte de hauteur constante.



Photomontage des solutions étudiées lors des études de faisabilité

1.2. Objectifs de la mission

Cette mission a pour objectif l'étude de deux solutions de structures pour le franchissement du Poulancre. Chacune sera étudiée selon un phasage transversal (voie bidirectionnelle dans un premier temps ou 2x2 voies immédiatement).

Compte tenu du fort écart en termes d'estimation financière entre la solution bipoutre métallique et la solution caisson béton précontraint (présentées dans l'étude de faisabilité), le MOE a proposé au MOA la substitution du caisson béton précontraint par l'étude d'un scénario alternatif avec un autre balancement de travées. Le principe est de réduire la portée des travées et diminuer la hauteur des poutres de la solution ouvrage mixte présentée dans le dossier de consultation (dite solution base). La solution base propose une portée assez importante pour un ouvrage type bipoutre mixte, cela implique l'amenée de poutres de près de 3.5m de hauteur voire le recours à une dalle allégée de type Robinson, technologie encore confidentielle avec un faible retour d'expérience pour ce qui est de la durabilité. La solution alternative retenue par le MOA est une structure mixte composée de 4 travées.

Les objectifs de cette mission sont les suivants :

- ▶ Etablissement du corps d'hypothèses, définition des options structurelles et phasages d'exploitation dans le respect des contraintes environnementales, estimations, planning général des travaux, comparaison multicritères des solutions et insertion architecturale dans le cadre de l'Etude Préalable (EP)
- ▶ Concomitamment à l'EP, étude géotechnique préalable G1 permettant d'identifier les spécificités géotechniques du site et de contribuer à l'établissement des principes généraux de construction dans le cadre de la mission nommée MC1.

1.3. Contexte normatif

La présente étude est établie selon le référentiel normatif des Eurocodes et annexes nationales associées, parues à la date de rédaction du programme établi par le MOA.

2. Inventaire des données et contraintes

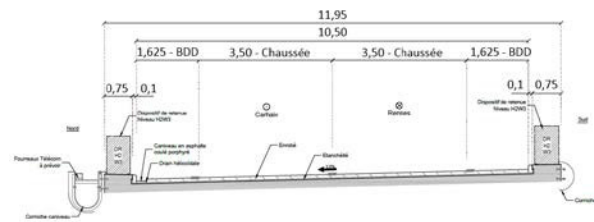
Les données fonctionnelles sont basées sur le « Programme d'ouvrage d'art du franchissement du Poulancre » fourni par le MOA.

2.1. Contraintes fonctionnelles

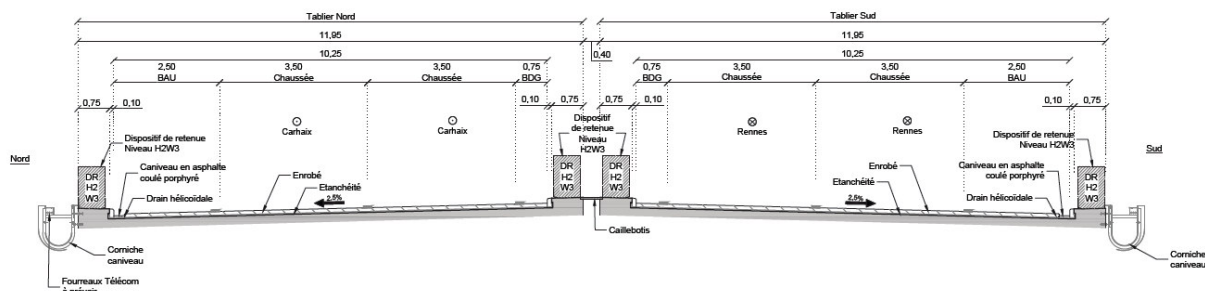
2.1.1. Profil en travers

Comme évoqué au § 1.1, un phasage transversal est pris en compte dans cette étude. Ceci étant, deux profils en travers seront étudiés :

- ▶ Celui pour un ouvrage à voie bidirectionnelle avec possibilité d'élargissement dans le futur :



- ▶ Celui pour un ouvrage à 2x2 voies. Le profil en travers sur l'ouvrage aura un TPC plus large qu'en section courante afin de permettre la séparation des tabliers :



Ce profil diffère légèrement de celui présenté dans l'étude de faisabilité pour deux raisons :

- 1) Raison structurelle : une distance minimale doit être respectée entre les deux tabliers afin de tenir compte des déplacements des ouvrages sous séisme (éviter le choc entre les deux tabliers).
- 2) Raison méthodologique : minimiser l'aménagement futur dans le cas d'une mise à 2x2 voies. Dans le cas d'aménagement futur à 2x2 voies, aucune modification structurelle n'interviendra dans l'ancien tablier. Une modification de la signalisation suite à un éventuel réarrangement des largeurs des BAU et BDG est à prévoir.

Afin de réduire au maximum l'élargissement du TPC il est proposé de réduire la BDG de 1.0 à 0.75m et d'adopter un dispositif de retenue type H2 W3 (largeur de fonctionnement limité à 1m). Le TPC sur ouvrage est donc de 3.6m contre 3.0m en section courante.

Nota : au niveau de la culée Est la présence d'une clothoïde peut impacter le profil en travers à l'entrée du viaduc. Ce point sera regardé en détail en phase AVP.

2.1.2. Trafic

Le trafic actuel est de 1750 à 2250 véhicules/jour/sens, dont 21% de PL (Poids Lourds). La projection à l'horizon 2035 prévoit 9410 véhicules/jour dont 20% de PL.

2.1.3. Géométrie

Le profil en long est une rampe de pente 1.23% descendant de l'Est à Ouest.

Le tracé en plan présente une clothoïde à l'Est qui impacte l'ouvrage sur une dizaine de mètres. Le reste de l'ouvrage est en alignement droit.

Altitudes TN	137,05	136,32	125,10	115,84	115,04	115,26	113,96	111,24	109,22	107,16	107,61	110,52	110,82	108,92	136,74	110,21	111,87	118,27	121,77	125,25	128,35	136,87	143,14	145,25	rec.01	
Altitudes Projet		133,69		133,60		134,20		134,81		134,82		135,13		135,43		136,05		136,36		136,66		136,97		137,28		
Distances partielles		25,00		25,00		25,00		25,00		25,00		25,00		25,00		25,00		25,00		25,00		25,00		25,00		
Distances cumulées	6400,00		6425,00		6450,00		6475,00		6500,00		6525,00		6550,00		6575,00		6600,00		6625,00		6650,00		6675,00		6700,00	
Pentes et rampes	RAMPE L = 979,29 m P = 1,23 ‰																									
Alignements et courbes	DROITE L = 725,04 m																		CLOTURÉ A = 216,67 L = 72,22 m							

Viaduc – 250m

2.1.4. Gabarits hauteurs libres

Le gabarit à respecter pour la RN164 est de 4.75m+0.1m. Ceci sera largement respecté au vu de l'importante hauteur de l'ouvrage (autour de 20m entre la route franchie et l'axe du tracé).

2.1.5. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation seront conformes à la norme NF EN 1991-2 et NF EN 1991-2/NA pour un pont routier de classe 2. Le modèle de foule défini dans l'article 4.3.5 de la norme NF EN 1991-2 n'est pas applicable à l'ouvrage.

A la demande du MOA un chargement par tombereau au sens de l'annexe nationale (70t essieu arrière et 50t essieu avant) sera pris en compte (phase de construction de la route). Il est considéré seul et centré sur l'ouvrage. Le convoi MC120 sera également pris en compte. Aucun autre convoi exceptionnel n'est considéré.

2.1.6. Réseaux

2.1.6.1. Réseaux Existants

La réponse des concessionnaires à la DT (Déclaration de Travaux) a été fournie par le MOA. L'analyse des entrants montre que le réseau le plus proche de l'ouvrage (ERDF) ne sera pas impacté par les travaux du viaduc.

La figure ci-dessous montre l'extrait du DT d'ERDF relatif à la zone 4 (00471TCH), la plus proche du viaduc.



2.1.6.2. Réseaux à prévoir

Il est prévu les dispositifs nécessaires à l'alimentation d'un réseau de télécommunication. Sous réserve de données ultérieures, aucun autre réseau n'est prévu.

2.1.7. Equipements et superstructures

2.1.7.1. Etanchéité et revêtement

Une chape d'étanchéité du type complexe épais, de 3 centimètres d'épaisseur, est prévue, soit en feuilles préfabriquées protégées par une couche d'asphalte gravillonnée, soit constituée d'un bicouche asphalte. Sur chaque bord, l'étanchéité sera relevée verticalement dans une engravure le long des longrines supports des dispositifs de sécurité ou réalisée par un système type SEL (Système d'Etanchéité Liquide).

La couche de roulement a une épaisseur de 8.5cm se décomposant en une couche de béton bitumineux semi grenu (BBSG) de 6.0cm et une couche de béton bitumineux très mince (BBTM) de 2.5cm. Cette dernière pourrait être réalisée ensuite dans le cadre des chaussées de la section courante.

2.1.7.2. Joints de dilatation

Les culées seront équipées d'un joint de chaussée, dont le souffre sera adapté à la dilatation respective des deux extrémités de la structure.

2.1.7.3. Dispositifs de retenue

L'analyse de l'indice de danger conduit à spécifier un dispositif de retenue de niveau H2. Le raccordement entre dispositif de retenue entre la section courante et l'ouvrage d'art sera précisé ultérieurement. Ce raccordement doit être prévu dans le marché OA.

Les dispositifs de retenue assureront également une fonction de garde-corps (ajout d'un système de barreaudage).

Afin de tenir compte de la distance séparant les tabliers Nord et Sud (0.4cm) un dispositif avec un W de 3 est choisi (largeur de fonctionnement de 1m).

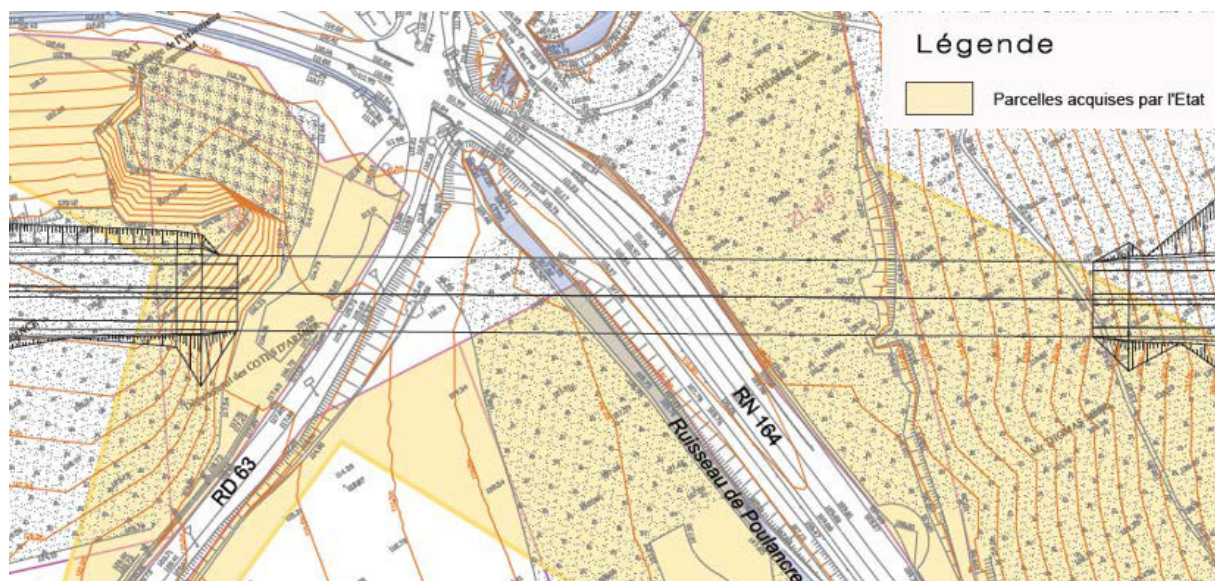
2.1.7.4. Corniches-caniveaux

La rive basse du tablier sera équipée d'une corniche-caniveau recevant, par l'intermédiaire d'avaloirs régulièrement aménagés dans la longrine support des barrières de sécurité, les eaux pluviales reçues par la structure. Ces corniches incorporent dans leur structure une gouttière destinée à recevoir d'éventuels réseaux.

Outre les eaux récoltées sur l'ouvrage même, la corniche-caniveau devra être capable d'incorporer le débit de la plateforme routière à l'amont de l'ouvrage (côté Est). Ce débit est estimé par le MOA à 330l/s (par chaussée de 12m).

2.2. Contraintes foncières

La figure ci-dessous schématise la configuration parcellaire. Aucune construction n'est présente dans le tracé de l'ouvrage. Toutefois une partie du terrain (entre la RD63 et la RN164) a fait l'objet d'une expropriation. En phase travaux, les accès aux zones de chantier devront rentrer dans le périmètre des parcelles appartenant à l'Etat ou devront faire l'objet de conventions d'occupation temporaire.



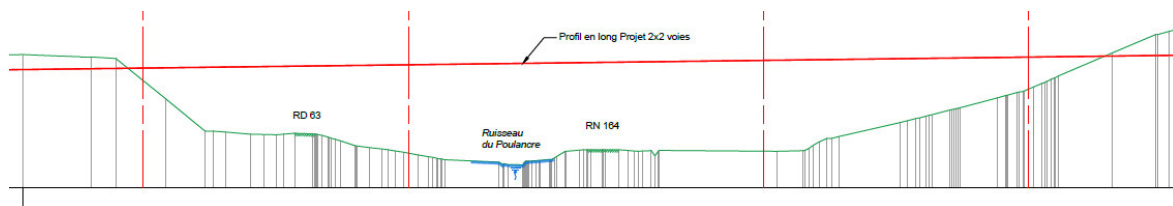
2.3. Données naturelles

2.3.1. Topographie

L'ouvrage franchit le ruisseau du Poulancré à une hauteur maximale de l'ordre de 25m.

Les appuis seront implantés dans le thalweg. Le versant Est a une pente d'environ 15°. A l'Ouest il y a un éperon rocheux (vestige d'une exploitation de carrière) sur laquelle vient s'appuyer la culée, à part cette particularité, le relief est doux à l'Ouest du ruisseau.

Le profil du terrain naturel au droit de l'ouvrage est représenté ci-dessous.



La photo ci-dessous montre le rocher (falaise) au niveau de la culée Ouest.



La topographie de l'ensemble peut être appréciée par la photo ci-dessous (google earth).



2.3.2. Géologie et Géotechnique

La Géologie et la Géotechnique sont présentées dans le rapport « *Etude Géotechnique Préalable G1* » réalisé par APC (sous-traitant de SCE). Ce rapport fait partie des documents constitutifs de la présente étude.

2.3.3. Hydraulique

La taille du ruisseau du Poulancré, seul cours d'eau franchi par l'ouvrage, ne justifie pas la prise en compte de données hydrauliques. Les appuis de l'ouvrage seront implantés en dehors des zones humides.

2.3.4. Sismique

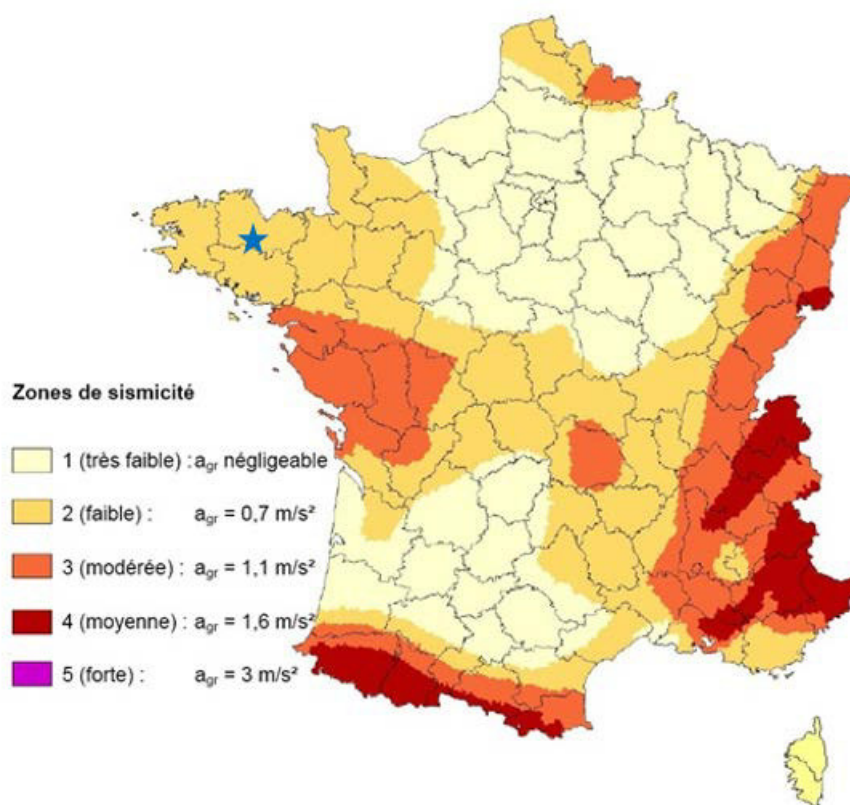
L'ouvrage est situé en zone de sismicité faible (Zone 2) d'après le nouveau zonage sismique de la France, conformément au décret du 22 octobre 2010.

L'ouvrage sera dimensionné selon les règles de l'Eurocode 8 et suivant l'arrêté du 26 octobre 2011.

Le rapport d'étude géotechnique indique un sol de Classe A selon la réglementation en vigueur.

Les caractéristiques suivantes ont été retenues :

- ▶ Accélération $a_{gr} = 0,7 \text{ m/s}^2$
- ▶ Classe de sol A
- ▶ Paramètre de sol $S = 1,0$
- ▶ Coefficient d'importance $\gamma_i = 1.2$ (catégorie d'importance III)



2.3.5. Climatologie

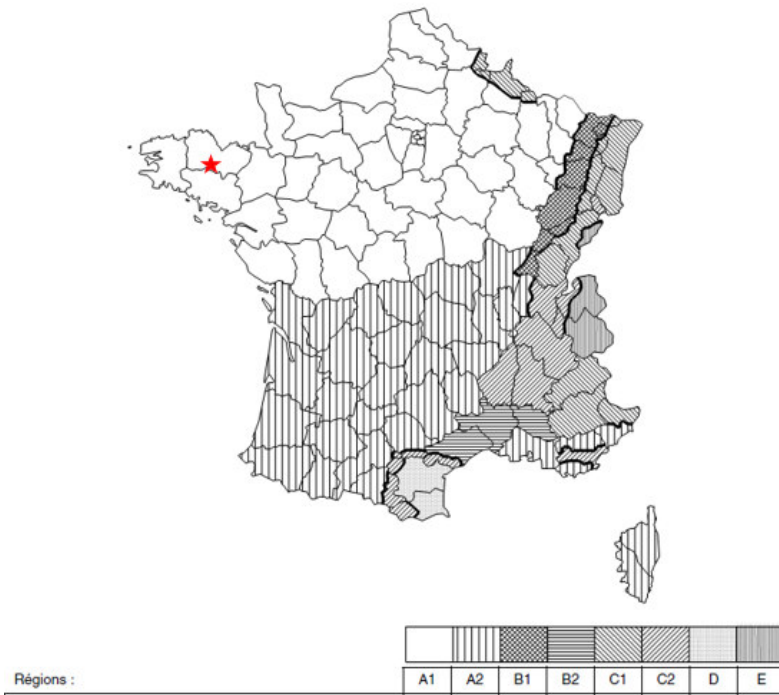
L'ouvrage se situe au Centre-Sud du département de la Côtes d'Armor (22), au niveau de la ville Mûr de Bretagne. Globalement le climat est assez doux avec une température moyenne annuelle de l'ordre de 11°C et une pluviométrie moyenne d'environ 900mm (données climate.data.org).

Par rapport aux charges de neige, l'ouvrage se situe en zone A1 (normes NF EN 1991-1-3 et NF EN 1991-1-3/NA)

DREAL BRETAGNE

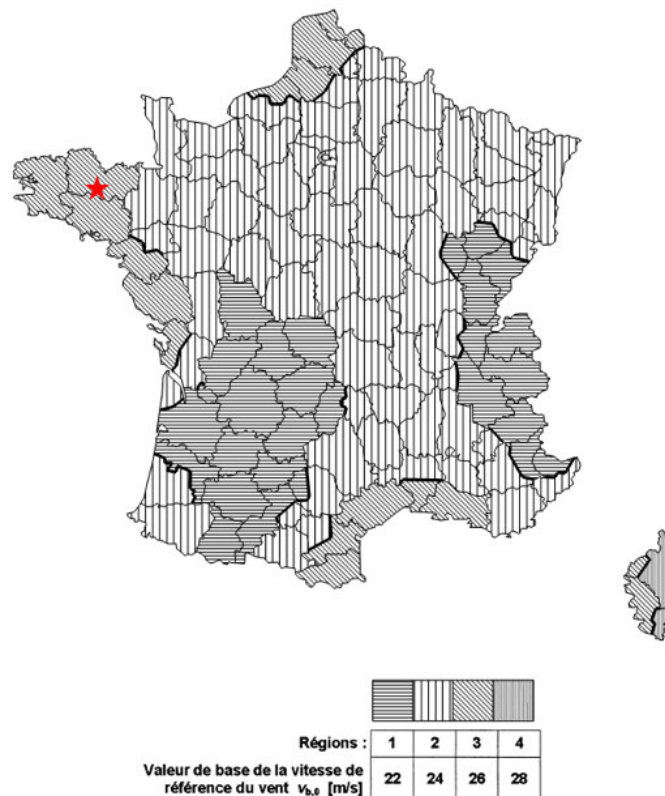
RN164 – AMENAGEMENT DANS LE SECTEUR DE MUR DE BRETAGNE

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU POULANCRE



Au regard des charges de vent, l'ouvrage se situe en région 3 (vitesse de référence de 26m/s) d'après la norme NF EN 1991-1-4/NA. Au vu de la rugosité, le site de l'ouvrage est considéré comme Catégorie IIIb (bocage dense).

Il est intéressant de noter que la vallée est orientée Nord-Sud tandis que les vents dominants sont Est-Ouest.



2.4. Environnement, insertion dans le site

2.4.1. Données environnementales

L'ouvrage envisagé traverse :

- ▶ Une zone Natura 2000 : FR5300035 - FORÊT DE QUÉNÉCAN, VALLÉE DU POULANCRE, LANDES DE LISCUIS ET GORGES DU DAOULAS. Il s'agit d'une ZSC (Zone spéciale de conservation) dont les caractéristiques principales sont les suivantes (source : <https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR5300035.pdf>) :

Ensemble paysager complexe associant des crêtes schisteuses recouvertes de landes, des cours d'eau sur schistes et grès, localement très encaissés avec présence de chaos rocheux, des étangs, dans un contexte essentiellement forestier.

Vulnérabilité : La vulnérabilité de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site est liée aux dégradations d'origine anthropique (piétinement, dépôts de déchets, drainages, urbanisation, transformation d'habitats en introduisant des espèces non caractéristiques, dépôts de matières en suspension dans le lit des rivières, recalibrage des rivières, érosion des rives) mais également aux évolutions naturelles des milieux qui peuvent finir par se banaliser. La préservation des habitats et espèces passe par une gestion de la fréquentation, une maîtrise de la qualité et du régime des eaux, et une intégration des objectifs patrimoniaux et de maintien de la biodiversité dans les pratiques agricoles et sylvicoles.

Le site présente plusieurs grandes unités fonctionnelles présentant divers habitats d'intérêt communautaire caractéristiques de la Bretagne. La forêt de Quenecan avec sa hêtraie neutrocline à Aspérule, ses étangs forestiers et le ruisseau de Salles qui les relie. La vallée du Poulancre et ses côteaoux boisés, parfois très pentus, sont majoritairement couverts par les peuplements de type « hêtraie-chênaie ». Ces deux vallées boisées abritent de nombreuses espèces animales et permettent le déplacement et l'alimentation des chauves-souris évoluant sur le site. On y retrouve ponctuellement des affleurements rocheux ponctués de végétation chasmophytique et pionnière en fonction de l'exposition.

Les cours d'eau aux eaux oligotrophes (Poulancre et ses affluents, Daoulas, Liscuis) sont favorables au développement de renoncules et présentent notamment sur les affluents des petits radiers, zones préférentielles de reproduction de la truite fario.

- ▶ Le ruisseau de Poulancre et la zone humide qui l'accompagne en rive. Ce ruisseau constitue une masse d'eau superficielle : FRGR0099 -LE POULANCRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DE NANTES A BREST dont l'objectif de bon état écologique d'une part, et de bon état global d'autre part, sont fixés à 2021 (source : SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021). Ce ruisseau constitue un réservoir biologique.

La mission environnementale, réalisée pendant les études de faisabilité par le bureau CERESA, a montré l'existence d'espèces protégées à proximité de l'ouvrage, comme l'escargot de Quimper, des chiroptères et le campagnol amphibie. De plus, des indices de présence de la loutre ont été identifiés. En phase travaux, une attention spéciale doit être portée afin de protéger l'existence des espèces endémiques.

Le coteau Est est caractérisé par une zone boisée mixte essentiellement destinée à la sylviculture. C'est une zone moins sensible écologiquement mais pour laquelle il faut respecter la période de défrichage (assurer la reproduction des oiseaux).



Les zones humides sont caractérisées par des sols correspondant à des classes pédologiques bien définies (cf. arrêté ministériel du 24/06/2008 modifié le 01/10/2009) et/ou par une végétation particulière (cf. les mêmes arrêtés ministériels).

La protection et la préservation des zones humides relevant de l'intérêt général, toute réflexion et toute phase de conception d'un projet d'aménagement et de travaux doivent mettre en œuvre la séquence « éviter – réduire – compenser » les impacts négatif, directs et indirects, temporaires et permanents, sur les eaux, les milieux aquatiques, les milieux humides et les milieux naturels terrestres.

C'est pourquoi, dans le cadre de ce projet, la phase de conception veillera à éviter tout impact et, si l'évitement total s'avérait impossible, à réduire au strict minimum ledit impact. Cela concernera notamment :

- ▶ La localisation des appuis qui devront être aussi éloignés que possible des zones sensibles ;
- ▶ Les modalités de réalisation des travaux qui devront éviter de dégrader le ruisseau (notamment si un franchissement était nécessaire pour des questions d'accès), les zones humides et les espaces situés à l'intérieur du site Natura 2000.

Les photos ci-dessous montrent ces zones, très sensibles, en amont et en aval du passage du Poulancre sous la RN 164.



On peut noter dans la photo ci-dessus que les buses sont équipées de banquettes latérales destinées à la faune (loutres, par exemple).



A proximité des ouvrages et des aménagements existants, la vulnérabilité et la sensibilité des milieux est souvent réduite, du fait du caractère anthropique des sites. C'est pourquoi, afin de ne pas dégrader les parties les plus intéressantes, les plus riches et les plus vulnérables des milieux naturels, humides et aquatiques, la phase de conception s'attachera, par exemple, à positionner les piles au plus proche des emprises routières actuelles.

L'annexe 3 résume les contraintes écologiques dans l'emprise de l'ouvrage.

2.4.2. Etude d'incidence Loi sur l'Eau

Les caractéristiques du projet, tant en phase construction qu'en phase exploitation, peuvent viser une ou plusieurs rubriques de la nomenclature « loi sur l'eau » de l'article R.214-1 du Code de l'environnement. A ce stade de la réflexion, les rubriques suivantes sont susceptibles d'être visées :

- ▶ 3.1.1.0, relative aux ouvrages dans le lit mineur d'un cours d'eau, susceptible de constituer un obstacle à l'écoulement des crues et/ou un obstacle à la continuité écologique. Cette rubrique pourrait être visée sous le régime de la déclaration ou de l'autorisation en fonction :
 - De l'ouvrage routier ;
 - De la nécessité ou non d'un ouvrage temporaire de franchissement du ruisseau en phase chantier, et du type d'ouvrage.
- ▶ 3.1.2.0, relative aux travaux et ouvrages conduisant à modifier le profil en long et/ou le profil en travers d'un cours d'eau. Cette rubrique pourrait être visée sous le régime de la déclaration en fonction de la nécessité ou non d'un ouvrage temporaire de franchissement du ruisseau en phase chantier et du type d'ouvrage (hypothèse : longueur de cours d'eau impactée inférieure à 100 mètres).
- ▶ 3.1.3.0, relative aux ouvrages qui sont à l'origine d'un impact sensible sur la luminosité du cours d'eau. Cette rubrique pourrait être visée sous le régime de la déclaration en fonction de la nécessité ou non d'un ouvrage temporaire de franchissement du ruisseau en phase chantier et du type d'ouvrage (hypothèse : couverture inférieure à 10 mètres).
- ▶ 3.1.5.0, relative à la destruction, même temporaire de frayères. Cette rubrique pourrait être visée sous le régime de la déclaration en fonction de la nécessité ou non d'un ouvrage temporaire de franchissement du ruisseau en phase chantier et du type d'ouvrage (hypothèse : superficie impactée inférieure à 200 m²). Si des impacts sont générés, des mesures compensatoires devront être mises en œuvre en application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 30/09/2014.
- ▶ 3.2.2.0, relative aux ouvrages et travaux générant des remblais en lit majeur de cours d'eau. Cette rubrique pourrait être visée sous le régime de la déclaration si l'emprise des piles dans le lit majeur du ruisseau de Poulancré, complétée des remblais nécessaires à la phase travaux, est supérieure à 400 m² en étant inférieure à 1 hectare.
- ▶ 3.3.1.0, relative à l'impact négatif, direct et indirect, temporaire et permanent sur les zones humides. Cette rubrique pourrait être visée sous le régime de la déclaration si l'emprise des ouvrages en zone humide, complétée des emprises nécessaires à la phase travaux, est supérieure à 1 000 m² en étant inférieure à 1 hectare. Si des impacts sont générés, des mesures compensatoires devront être mises en œuvre ; elles devront être :
 - Compatibles avec les orientations fondamentales, les orientations et les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 ;
 - Compatibles avec les dispositions du PAGD du SAGE Blavet ;
 - Conformés avec les articles du règlement su SAGE Blavet.

La nécessité d'un dossier loi sur l'eau ainsi que le régime applicable seront définis une fois validées les caractéristiques des ouvrages et les modalités de réalisation des travaux.

2.4.3. Assainissement en phase travaux

D'une manière générale, les principes suivants devront être respectés :

- ▶ Les pistes et plates-formes de chantier recevront les dispositifs nécessaires de recueil des eaux de ruissellement et de déversement accidentel qui transiteront par des dispositifs appropriés,

- ▶ Des bassins étanches de décantation seront prévus pour éviter les pollutions éventuelles et empêcher le rejet d'eaux boueuses dans le cours d'eau,
- ▶ Aucun rejet direct dans la nature, des eaux ou de produits polluants du chantier, n'est autorisé ; on sera attentif en particulier à la surveillance de l'entretien des engins de chantier ou lors de la mise en œuvre de produits dangereux,
- ▶ Tout pompage à proximité de la zone humide doit être limité au maximum. L'eau pompée doit être filtrée et rejetée en surface de la zone humide, afin d'éviter l'assèchement superficiel du sol.

2.4.4. Voirie existante

Deux voies passent sous l'ouvrage : la route départementale RD 63 et la route nationale RN 164. L'implantation des piles n'impactera pas le gabarit de ces routes.

La RD 63 a un trafic très limité et ne représente pas un enjeu majeur pour la circulation locale, une coupure temporaire en phase travaux peut donc être envisageable pour cet axe.

La route nationale, quant à elle, a un trafic de poids lourds assez important. Le carrefour entre la RD63 et la RN164 est assez accidentogène. Toute intervention sur cet axe de circulation (entrées/sorties de chantier par exemple) devra être analysé par un responsable SPS.

2.5. Parti Architectural

La notice architecturale est présentée dans le document « *Franchissement du Poulancre – Mûr de Bretagne – Notice Architecturale* » réalisée par AEI (sous-traitant de SCE). Cette notice fait partie des documents constitutifs de la présente étude.

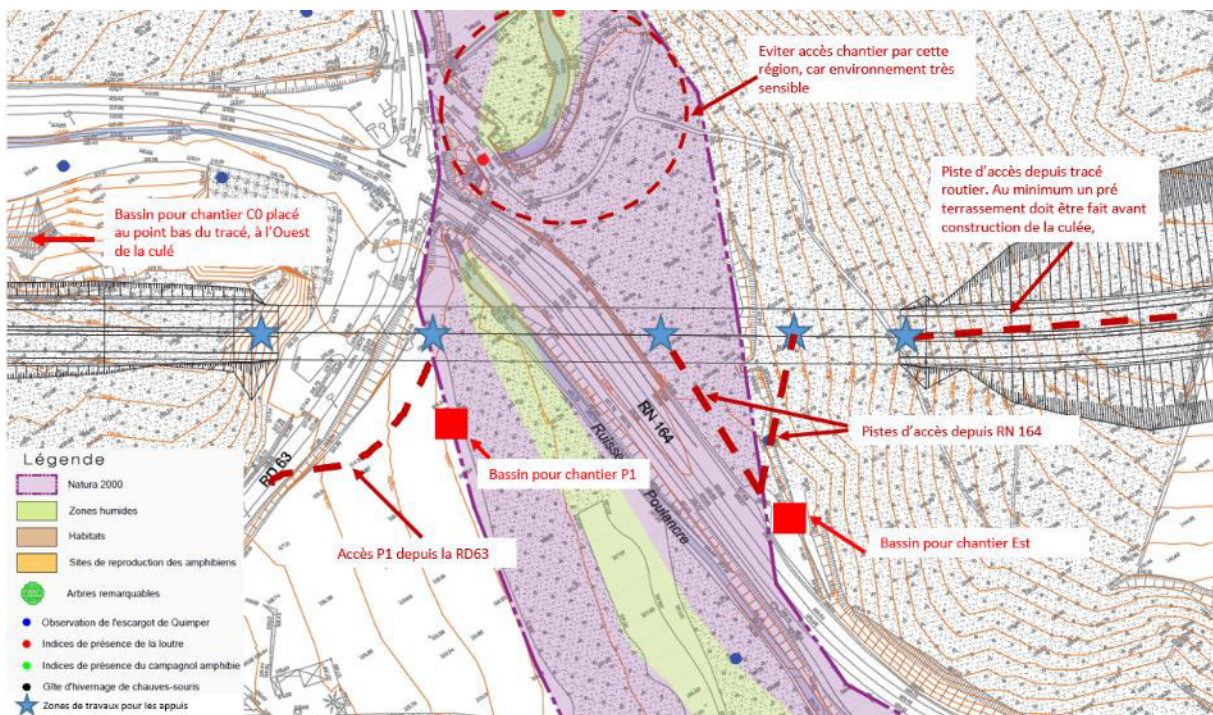
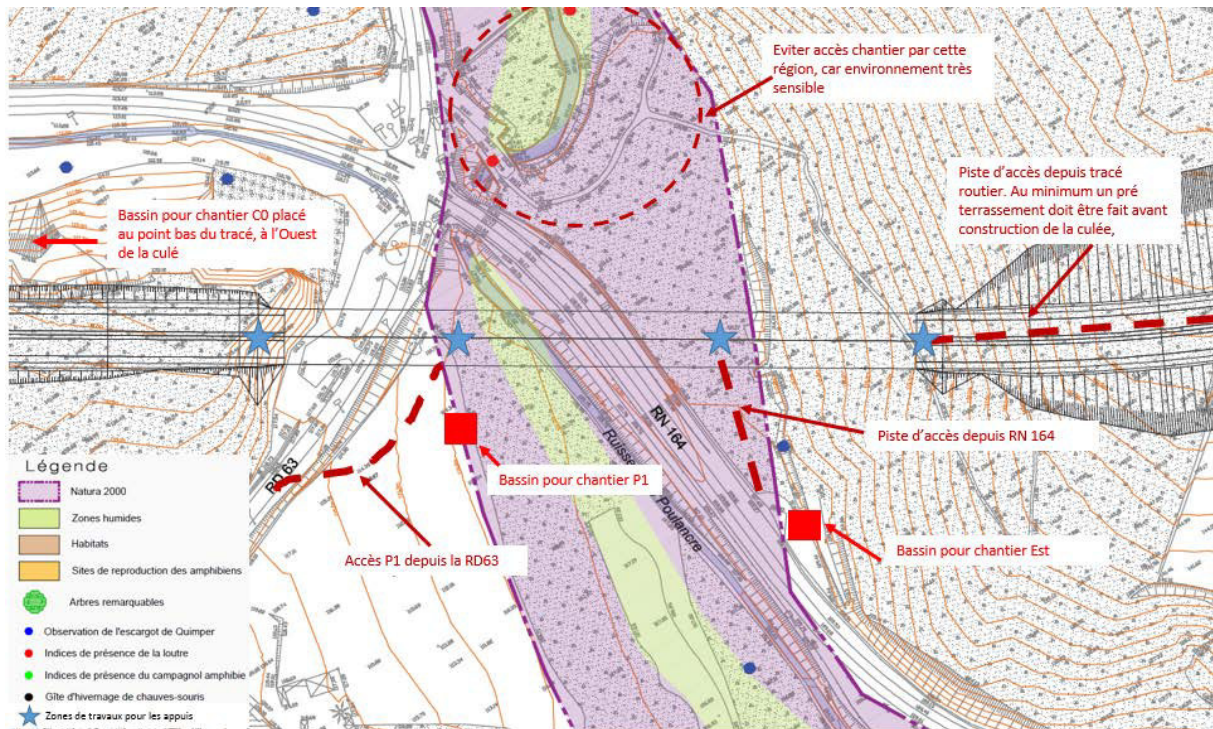
2.6. Contraintes de construction

2.6.1. Emprises & accès chantier

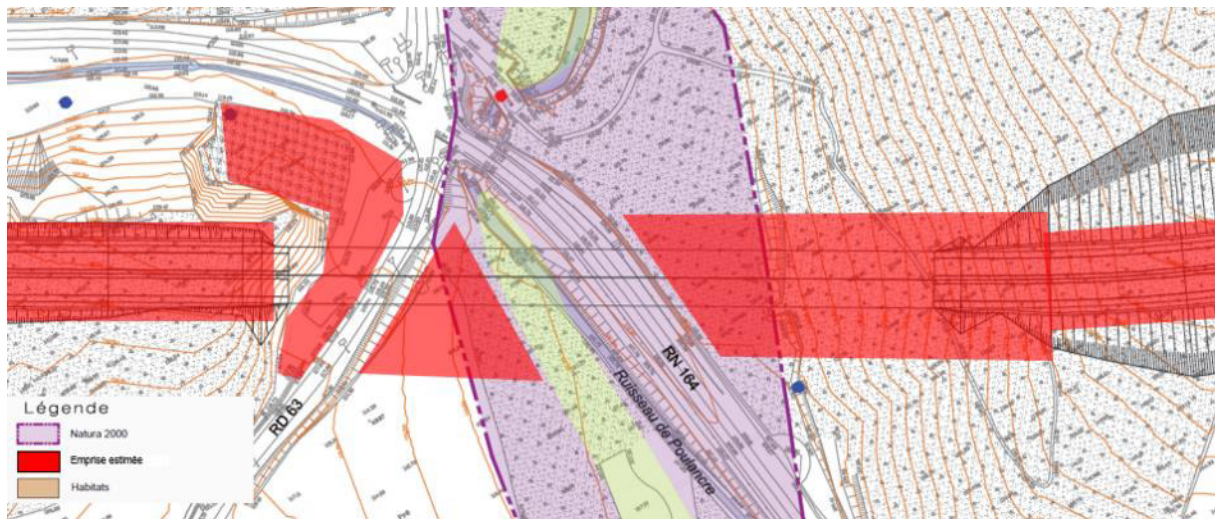
En termes d'organisation de chantier, le site semble imposer la création d'au moins 3 zones de chantier indépendantes, chacune avec un accès, une zone d'installations de chantier et un bassin d'assainissement :

- ▶ Un chantier pour la culée Est, accessible depuis la trace de la future RN164 ;
- ▶ Un chantier pour la pile pressentie entre la RN164 actuelle et la culée Est: une séparation claire par rapport aux installations de la culée Est semble s'imposer, non seulement pour des conditions de relief mais aussi et surtout pour garantir en phase travaux une transparence Faune ;
- ▶ Une zone d'installation de chantier à l'Ouest de la RN164 commune à la culée Ouest et à la pile Ouest, installation commune facilitée par la faible densité de circulation sur la RD63. Un accès chantier devra néanmoins être ménagé pour cette culée via la trace, la culée étant perchée. Nous pouvons noter que ce "chantier Ouest" est clairement séparé de l'Est du fait de la densité du trafic sur la RN164 : les conditions de communication seront à définir en concertation avec le SPS, lequel pourra conduire à définir des itinéraires particuliers d'approvisionnement afin d'éviter les traversées dangereuses ;

Les figures ci-dessous montrent les principaux accès identifiés à ce jour, respectivement pour les solutions à 3 et à 4 travées.



Les emprises qui pourront être mises à disposition de l'entrepreneur titulaire du marché de travaux du viaduc seront définies au stade du projet. Toutefois une première approche en a été faite qui sera à ajuster et à préciser ultérieurement. La figure ci-après montre les emprises disponibles aux installations de chantier.



2.6.2. Protection de l'environnement

Comme décrit dans le chapitre « Environnement », le viaduc traverse une zone humide et une zone classée Natura 2000.

Le travail à proximité de la zone humide est particulièrement sensible. Un certain nombre de mesures particulières à cette zone est donc nécessaire :

- ▶ Limiter ou, si ce n'est pas possible, réduire au maximum les travaux en zone humide ;
- ▶ Eviter la circulation des engins de chantier ;
- ▶ Dans le cas de fouilles, elles doivent être étanches afin de ne pas trop pomper l'eau de la zone humide ;
- ▶ Les pompages seront limités et les eaux de pompage seront rejetées dans la zone humide et non directement dans le ruisseau, afin de maîtriser un éventuel assèchement ponctuel de la zone humide

Plus globalement, les dispositions suivantes sont à imposer en phase travaux pour minimiser les impacts provisoires et définitifs :

- ▶ Mise en place d'un plan de protection de l'environnement ;
- ▶ Préservation de la couverture végétale et le sol par pose d'un géotextile ou des dispositifs similaires et la limitation au maximum de l'emprise du chantier ;
- ▶ Interdiction de toute intervention sur le cours d'eau ;
- ▶ Eviter ou, si ce n'est pas possible, réduire au maximum le travail nocturne ;
- ▶ Récouter les eaux de chantier et les diriger vers des bassins de décantation temporaires aménagés dès le début des travaux (aucun rejet direct vers le milieu naturel n'est autorisé). Les bassins seront équipés en sortie d'un filtre à paille. Un dispositif obturant (type sac à sable) sera mis à proximité pour assurer la rétention dans le bassin de toute pollution accidentelle éventuelle ;
- ▶ Equiper les remblais des installations de chantier d'une géomembrane et des dispositifs drainants ;
- ▶ Réaliser les coupes d'arbres et débroussaillages hors période de sensibilité de l'avifaune. Ces travaux devront donc être réalisés entre septembre et février.

- ▶ Remettre en état les pistes et plateformes après construction de l'ouvrage avec suppression des matériaux d'apport et du géotextile ;
- ▶ Respect d'un plan de gestion des déchets.

2.7. Contraintes d'exploitation

2.7.1. Accès

L'accès au niveau des têtes des piles, pour l'inspection des appareils d'appui, sera fait depuis une nacelle.

En ce qui concerne les tabliers, aucun dispositif de visite n'est prévu ; l'ouvrage sera inspecté au moyen de nacelles à déport négatif portées par un camion. Lors de cette inspection, la circulation sur le pont sera limitée.

Afin de pouvoir intervenir au niveau des culées (repeindre les abouts, nettoyer/changer le joint de chaussée), un espace vide de largeur au moins égale à 0,60 mètre sera réservé entre l'about du tablier et le garde-grève des culées.

2.7.2. Protections anti-vandalisme

Un dispositif anti-intrusion (grillage et/ou tôles inclinées liaisonnées à la semelle inférieure et à l'âme) sera mis en œuvre, dans le but d'interdire la circulation sur les semelles inférieures des poutres. Le principe de ce dispositif sera développé en phase projet.

2.7.3. Entretien de l'ouvrage

Une remise en peinture de la charpente métallique sera prévue tous les 15 à 20 ans environ. Dans le cas d'une charpente en acier autopatinable, aucune remise en peinture n'est nécessaire. Ceci peut compenser un surcoût initial d'investissement dès 20 ans. Un choix définitif relatif à cette alternative pourra être effectué en EP ou AVP.

L'accès pour la remise en peinture de l'ouvrage devra se faire essentiellement par nacelle négative.

2.7.4. Entretien de l'assainissement

Pour les opérations de nettoyage des corniches-caniveaux, un dispositif pour accrocher une ligne de vie sera mis en place. Il sera implanté sur les dispositifs de retenue placés en rive de tablier.

2.7.5. Environnement des appareils d'appui

Les appareils d'appui seront aisément visibles et accessibles. Ils seront remplaçables et les dés de vérinage seront accessibles et utilisables aisément. L'accès aux chevêtres des culées doit être aisé. L'accès aux appareils d'appui sera assuré conformément aux indications du paragraphe 2.7.1 ci-dessus.

2.7.6. Durabilité

Les détails de conception seront conçus de façon :

- ▶ à prévenir l'endommagement des pièces par fatigue,
- ▶ à supprimer les corrosions localisées : pièges à eau, contacts entre métaux différents.

2.8. Contraintes de délai

L'objectif du Maître d'Ouvrage est de faire la DUP début 2018. Avec un enchaînement des tâches au plus court, la mise au point des marchés travaux est prévue pour l'été 2020. La mise en service de la route est prévue pour début 2022. Le planning en annexe 6 reprend les grandes lignes de la construction de l'ouvrage. Il est prévu 20 mois entre l'OS travaux et la mise en service de l'ouvrage. Les principales hypothèses du planning sont décrites ci-dessous :

- ▶ Validation de la répartition de matière = 3 mois ;
- ▶ Début de la fabrication de la charpente en atelier = 3 mois après validation de la répartition des matières ;
- ▶ Assemblage et lancement de la charpente sur site = 5 mois ;
- ▶ Réalisation de la dalle, à l'aide d'un équipage mobile, par plots de 12 à 15m avec une cadence de 1 plot/3 jours ;
- ▶ Installation des superstructures et travaux de finition = 3 mois
- ▶ Aléas météo = 1 mois

Le planning est valable pour 1 tablier. Dans le cas de la construction des 2 tabliers en une seule phase, un décalage de 2 à 4 mois est à prévoir.

2.9. Synthèse des entrants

	Données	Influences sur la solution
Brèche	Vallée du Poulancre. Versant en pente à l'Est. Falaise à l'Ouest	Tablier d'environ 250m de longueur. Hauteur maximum de 25m
Axe en plan	10m de clothoïde en entrée de l'ouvrage, à l'Est. Alignement droit après. Alignement à l'Est peut bouger de quelques mètres après la DUP.	Elargissement local du hourdis à étudier. Les poutres restent droites,
Profil en long	Rampe de pente 1,23%	Compatible avec les méthodes de construction envisagées. Lancement possible des deux côtés.
Profil en travers	2 possibilités : - 1 tablier à voie bidirectionnelle avec : 0,75m pour les DR, 1,75m pour les BDD et 3,5m pour les voies - 2 tabliers à 2x2 voies avec, pour chaque tablier : 0,75m pour les DR, 2,5 pour les BAU, 7,0m pour les voies et 1,0m pour la BDG	Phasage transversal prévu dans la conception
Charge exceptionnelle	Tombereau	Peut dimensionner le hourdis
Elements franchis	Routes RD 63 et RN 164 Ruisseau du Poulancre	Délimite l'implantation des appuis. Travée principale entre 80m et 90m minimum.
Géotechnique - fondations	Schiste non altéré présent à faible profondeur	Fondations superficielles possibles
Hydraulique	Existence du ruisseau du Poulancre. Pas d'appui dans sa section hydraulique	Pas de contraintes hydrauliques. Contraintes physiques pour l'implantation des appuis.
Environnement	Zone Natura 2000 et zone humide protégées. Escargot de quimper à proximité de l'ouvrage	Contrainte pour l'implantation des appuis. Contrainte en phase de chantier.
Sismicité	Zone 2 (sismicité faible)	A prendre en compte en phase de calcul.

DREAL BRETAGNE**RN164 – AMENAGEMENT DANS LE SECTEUR DE MUR DE BRETAGNE****MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU POULANCRE**

	Données	Influences sur la solution
Réseaux	Pas d'impact sur réseaux existants. Fourreaux télécom à prévoir sur l'ouvrage	Corniches caniveau avec réservation pour des fourreaux.
Climatologie	Neige : zone A1 Vent: région 3	A prendre en compte en phase de calcul.
Architecture	Pas d'enjeu particulier.	Architecture simple et épurée. Travailler l'architecture des piles et des corniches et l'insertion globale de l'ouvrage dans le site.
Contrainte de construction	Protection de l'environnement. Accès aux culées nécessite pré terrassement de la future route.	Implantation des appuis. Gestion des déchets.
Contrainte d'exploitation	Peinture charpente métallique (si pas acier autopatinable). Accès aux différentes parties de l'ouvrage	Coût d'entretien de la protection anticorrosion ou du surcout de l'acier autopatinable à amortir sur 15 ans à 20 ans.
Délais	Passation du marché travaux début 2018 et mise en service début 2020.	RAS

3. Présentation des solutions envisagées

En phase EP le MOE OA doit évaluer deux types d'OA. Pendant les études de faisabilité, il a été constaté un fort écart en termes d'estimation entre la solution bipoutre métallique et la solution caisson en béton précontraint. Compte tenu de ce constat, le MOE a proposé au MOA la substitution de la solution caisson béton précontraint par l'étude d'un scénario alternatif avec un autre balancement de travées. Le principe est de réduire la portée des travées et diminuer la hauteur des poutres de la solution ouvrage mixte présentée dans le dossier de consultation (solution à 3 travées). Les solutions présentées au MOA sont listées dans l'annexe 1. Les solutions retenues par le MOA (étudiées dans le présent rapport) sont donc :

- ▶ La solution de « Base » d'un bipoutre mixte à 3 travées (75+100+75)
- ▶ La solution proposée par SCE d'un bipoutre mixte à 4 travées (68 + 85 + 55 + 42). Les dimensions des travées peuvent légèrement évoluer.

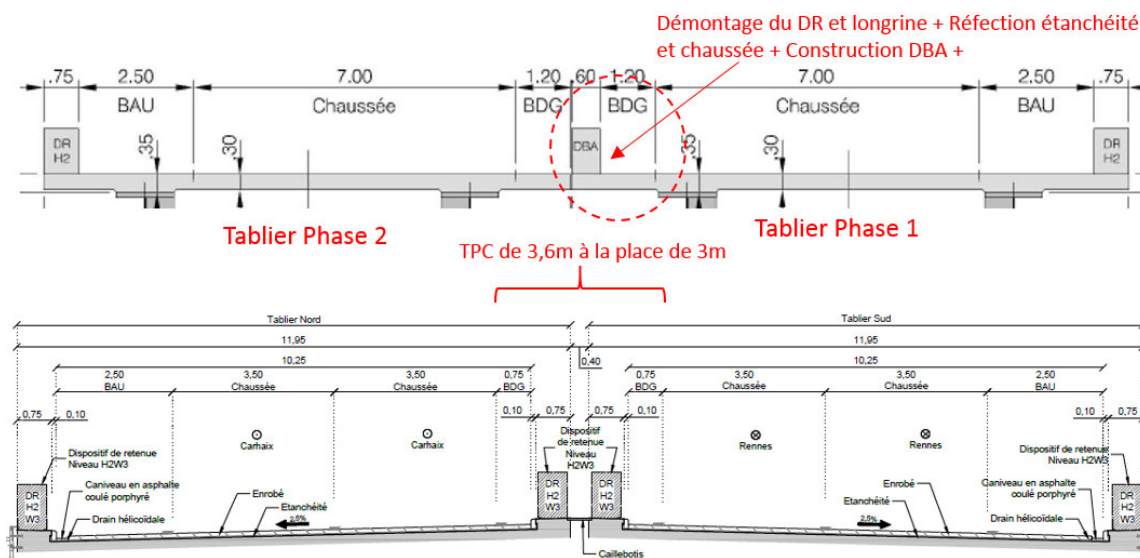
3.1. Phasage transversal du tablier

Comme évoqué au § 2.1.1, deux profils fonctionnels sont considérés dans cette étude pour prendre en compte un éventuel phasage transversal de l'ouvrage : mise en service à voie bidirectionnelle puis doublement futur à 2x2 voies. Le tablier Nord est considéré fait en premier dans le cas d'un phasage transversal.

La principale différence entre la présente étude préalable et les études de faisabilité réside dans le fait que la solution ici proposée ne nécessitera pas d'intervention dans le 1^{er} tablier construit dans le cas d'un doublement futur. En effet, le parti pris est de réaliser 2 tabliers complètement indépendants, avec chacun ses dispositifs de retenue. Chaque tablier peut porter 2 voies de 3,5m uni ou bidirectionnelles. La configuration proposée dans la présente étude évite la démolition de la longrine béton et la réfection partielle de l'étanchéité et de la chaussée du 1^{er} tablier. La contrepartie est qu'aux extrémités de l'ouvrage la section d'approche de la route doit s'adapter pour avoir un TPC plus large qu'en section courante (3.6m en ouvrage contre 3.0m en section courante).

Le TPC sur ouvrage est réduit au maximum avec la prescription d'un DR avec une longueur de fonctionnement de 1.0m et la diminution de la BDG de 1.0m à 0.75m (après accord du MOA).

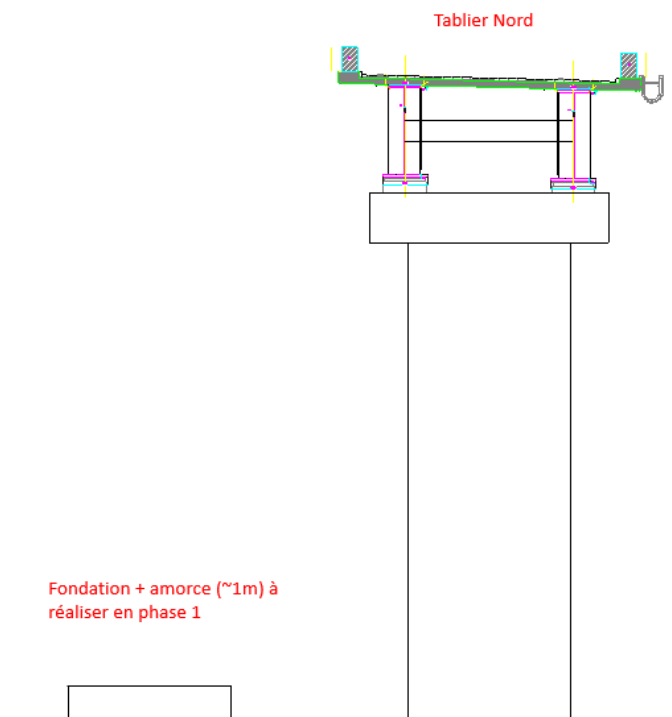
La figure ci-après compare la solution proposée pendant les études de faisabilité (tabliers accolés) et la solution proposée dans la présente étude (tabliers séparés de 1.0m).



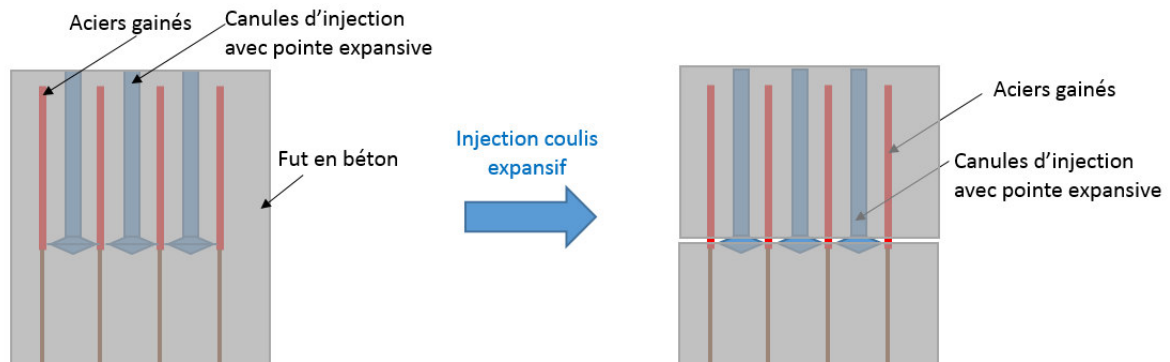
Par ailleurs, la solution proposée en étude de faisabilité présente des difficultés de justification des ouvrages sous séisme (choc entre les tabliers) et de la réalisation d'un ouvrage accolé à un ouvrage qui doit être maintenu en circulation. Le traitement du joint longitudinal est aussi un point délicat de la solution proposée en étude de faisabilité.

3.2. Phasage transversal pour les fondations

Les contraintes environnementales étant très importantes, surtout en phase de construction, le principe de phasage transversal prend comme hypothèse la réalisation de la fondation et des amorces des piles ainsi que les culées en une seule phase. En effet, la partie la plus impactante pour l'environnement est la construction des appuis (décapage + fouilles). Le but est donc de n'intervenir qu'une fois. Ceci évitera d'intervenir dans des zones sensibles et de perturber un écosystème que sera sûrement différent dans un horizon de 20 à 30 ans. Le principe est illustré ci-après.



Le but de réaliser une amorce de pile est de protéger les aciers laissés en attente. On pourrait envisager une solution type RECEPIEUX® afin d'éviter la démolition du au marteau piqueur. Le principe du procédé est d'injecter un coulis expansif dans des tubes laissés noyés dans le fut. Ceci tranche le béton et permet de libérer les aciers en attente. Le principe est schématisé ci-après :



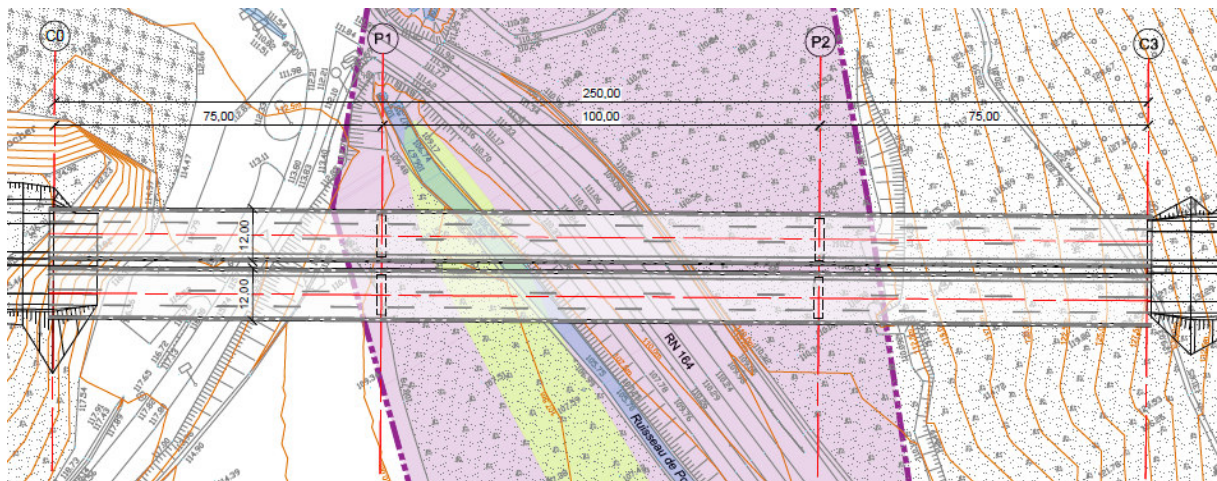
Afin de tenir compte d'une évolution réglementaire dans le calcul du futur ouvrage, une marge de 10% sera prise en compte dans le dimensionnement des fondations du futur viaduc.

Le traitement architectural des culées réalisées en 1^{ère} phase mais non utilisées est présenté dans la notice architecturale.

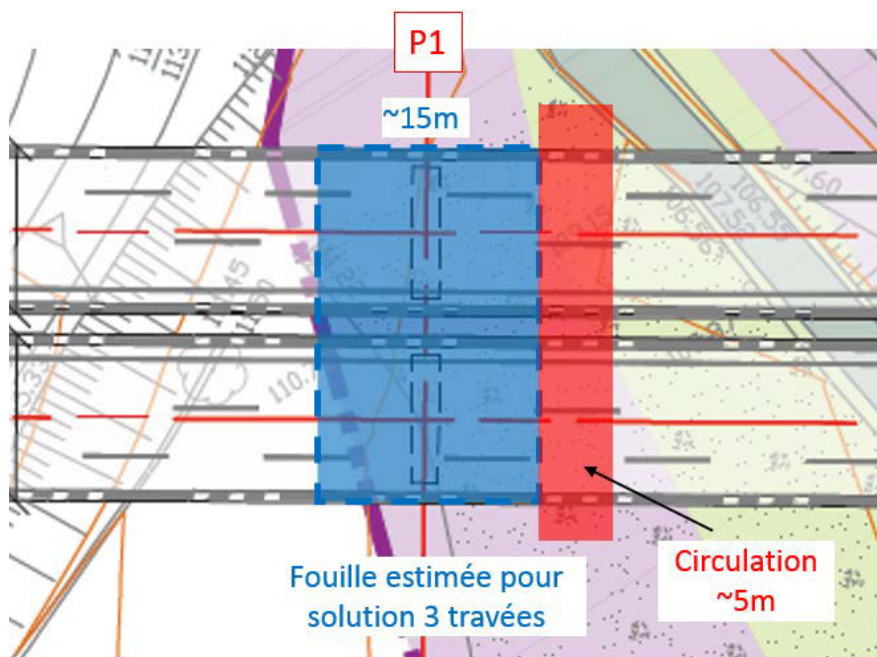
3.3. Présentation de la solution à 3 travées

L'implantation des appuis de la solution à 3 travées a été dictée d'une part par les contraintes liées aux routes et au ruisseau du Poulancre et d'autre part par une volonté d'afficher un ouvrage avec un balancement des travées symétrique et un minimum d'appuis.

L'impact environnemental est un paramètre majeur dans le choix de la solution. Ceci étant, une implantation fine des appuis a été faite sur le fond du plan environnemental (notamment les contours zone Natura 2000, en violet, et zone humide, en vert). Les figures ci-dessous montrent la position des appuis. On peut en conclure que l'appui P1 est le plus critique du point de vue de l'environnement car il est en bordure de zone humide. Sa réalisation nécessitera la réalisation d'une fouille blindée, impactant la zone humide.



La figure ci-dessous illustre l'impact qui pourrait avoir la construction de la fondation de la pile P1.



L'impact direct dans la zone humide (en vert) est estimé à moins de 100m².

3.3.1. Caractéristiques du tablier et estimation de la charpente.

D'après le guide du Setra « Ponts mixtes acier-béton – Guide de conception durable », les caractéristiques géométriques de l'ouvrage peuvent faire l'objet du pré-dimensionnement suivant.

Longueur totale ouvrage	252	m
Li (longueur de travée max)	100	m
Li+1 (longueur de travée adjacente à la max)	75	m
Position de Li+1	Rive	-
X	98	m
LT (largeur totale tablier)	12	m
H (Hauteur des poutres)	Constante	m
H	3,50	m
Nombre de voies portées	2,00	-
Poids de charpente par m ² de tablier	316,7	kg/m ²
Tonnage total de charpente	958	Tonnes
Epaisseur de dalle au droit des poutres	0,34	m
Epaisseur de dalle au centre du tablier	0,25	m
Ratio de ferrailage de dalle	250	kg/m ²

On retient un poids de charpente de 958t par tablier.

3.3.2. Hypothèses de pré dimensionnement des appuis

Partant de l'hypothèse que les piles et culées seront réalisées sur fondations superficielles et en se basant sur l'analyse des ouvrages similaires, les dimensions suivantes sont proposées dans le cadre d'un pré dimensionnement des appuis :

- ▶ Semelle des piles : 8x8x2m
- ▶ Section des piles : 4x3m en section pleine et uniforme (ceci est une approche simplificatrice par rapport à la section de pile prévue par l'architecte)
- ▶ Section des chevêtres : 10x3x3m
- ▶ Chevêtre des Culées : 4x2.5x26m
- ▶ Garde grève des culées : 4x0.5x26m
- ▶ Mur en retour : (6.5Hx10Lx0.5e)m
- ▶ Ratio des aciers :
 - Semelles : 100kg/m³
 - Piles/culées : 150kg/m³

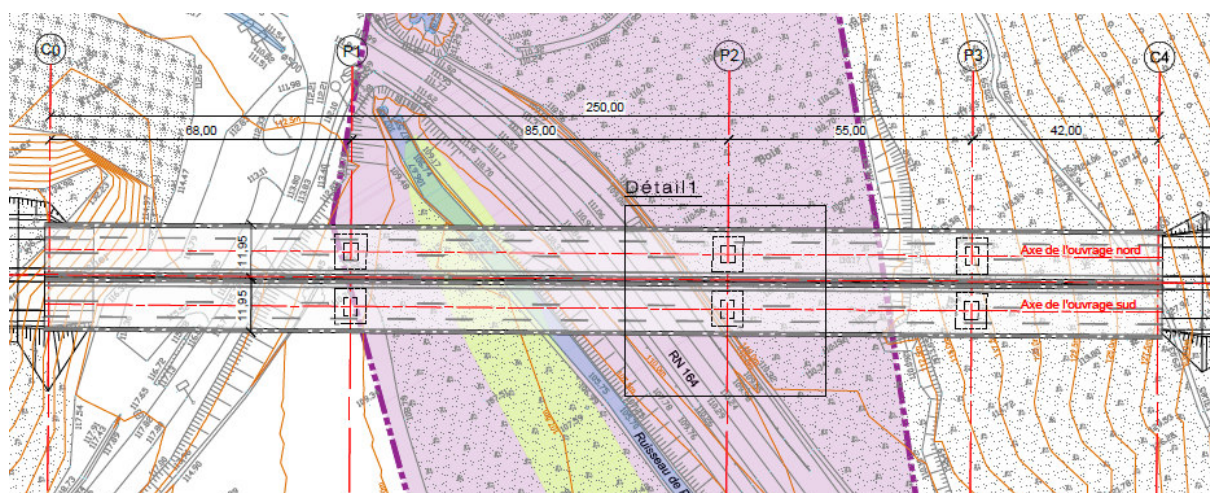
3.3.3. Parti Architectural

La notice architecturale est présentée dans le document « *Franchissement du Poulancre – Mûr de Bretagne – Notice Architecturale* » réalisée par AEI (sous-traitant de SCE). Cette notice fait partie des documents constitutifs de la présente étude.

3.4. Présentation de la solution à 4 travées

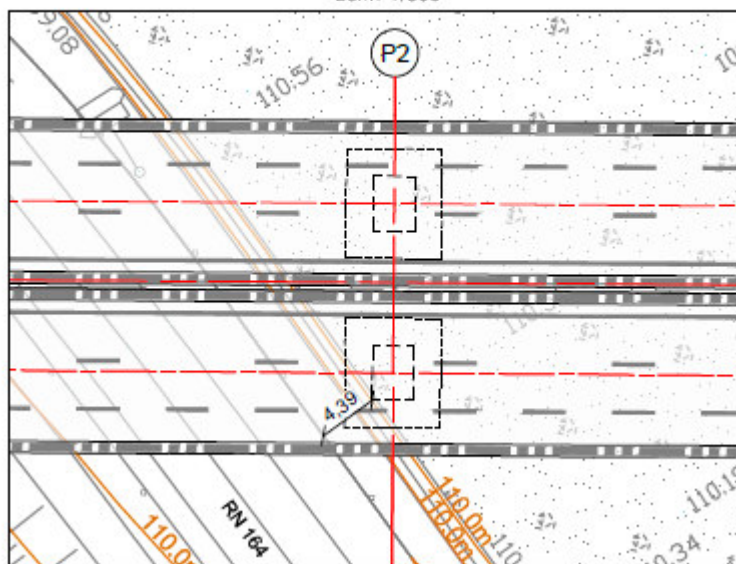
L'implantation des appuis de la solution à 4 travées a été dictée par les contraintes liées aux routes et au ruisseau du Poulancre. Le balancement de travées n'est pas symétrique, étant donné qu'un des avantages d'un ouvrage type bipoutre mixte est son adaptabilité à différentes configurations de travées.

Comme décrit précédemment, l'impact environnemental est très important dans le choix de la solution. Ceci étant, une implantation fine des appuis a été faite sur le fond du plan environnemental (notamment les contours zone Natura 2000 et zone humide). Les figures ci-dessous montrent la position des appuis. On peut en conclure que l'appui P1 est le plus critique du point de vue de l'environnement car il est en bordure de zone humide. Sa réalisation nécessitera la réalisation d'une fouille blindée. La pile P3 se trouve dans une zone environnementale peu importante. De fait, le coteau Est est caractérisé par un bois mixte destiné à la sylviculture.



Détail 1

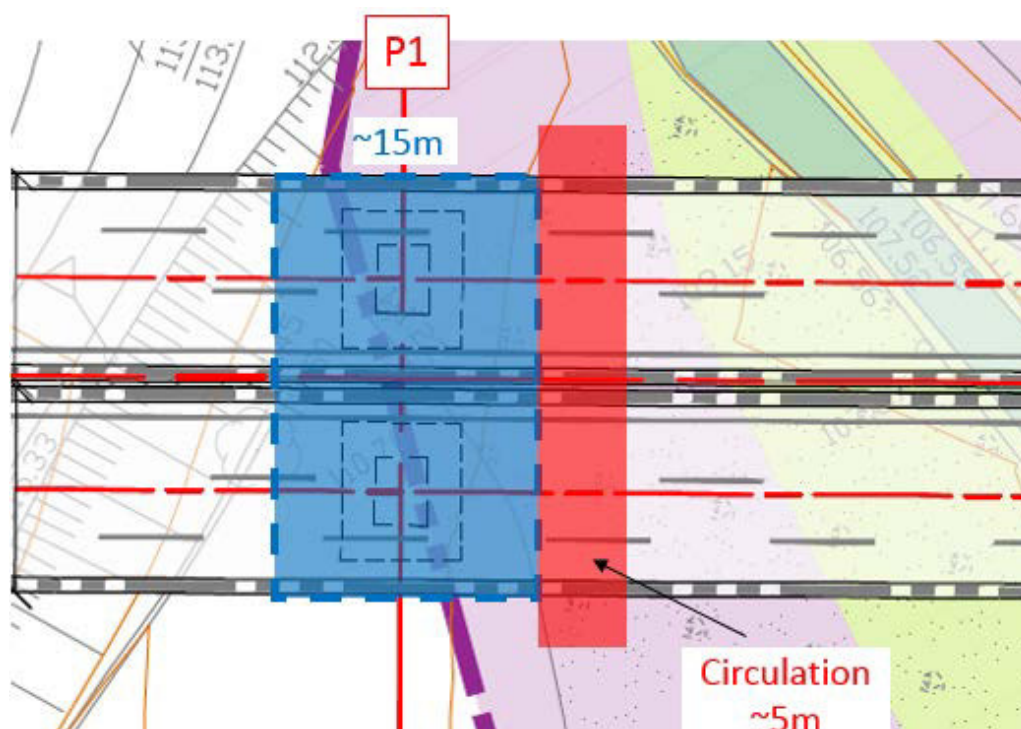
Ech.: 1/500



On constate que l'implantation de la pile P2 n'impacte pas la RN164. Une distance supérieure à 4m est laissée entre l'actuelle glissière et le nu de la future pile. Par ailleurs l'emprise de la semelle reste derrière la glissière. La photo ci-dessous montre la configuration de la section en question (en rouge l'axe approximatif de l'ouvrage).



La figure ci-dessous illustre l'impact qui pourrait avoir la construction de la fondation de la pile P1.



La largeur de 15m prend en compte une fouille avec un talus alors que potentiellement la fouille sera blindée et donc d'une dimension à peine plus grande que celle de la semelle. On peut constater qu'aucun impact direct de la zone humide (en vert) n'est attendu.

3.4.1. Caractéristiques du tablier et estimation de la charpente.

En s'appuyant sur le guide du Setra « Ponts mixtes acier-béton – Guide de conception durable », le pré dimensionnement de l'ouvrage est donné dans les tableaux ci-dessous.

Longueur totale ouvrage	252	m
Li (longueur de travée max)	85	m
Li+1 (longueur de travée adjacente à la max)	68	m
Position de Li+1	Rive	-
X	85	m
LT (largeur totale tablier)	12	m
H (Hauteur des poutres)	Constante	m
H	3,04	m
-	-	m
Nombre de voies portées	2,00	-
Poids de charpente par m ² de tablier	277,7	kg/m ²
Tonnage total de charpente	840	Tonnes
Epaisseur de dalle au droit des poutres	0,34	m
Epaisseur de dalle au centre du tablier	0,25	m
Ratio de ferrailage de dalle	250	kg/m ²

Longueur totale ouvrage	252	m
Li (longueur de travée max)	85	m
Li+1 (longueur de travée adjacente à la max)	55	m
Position de Li+1	Intermédiaire	-
X	75,00	m
LT (largeur totale tablier)	12	m
H (Hauteur des poutres)	Constante	m
H	2,68	m
-	-	m
Nombre de voies portées	2,00	-
Poids de charpente par m ² de tablier	248,2	kg/m ²
Tonnage total de charpente	751	Tonnes
Epaisseur de dalle au droit des poutres	0,34	m
Epaisseur de dalle au centre du tablier	0,25	m
Ratio de ferrailage de dalle	250	kg/m ²

Il est constaté que les travées à l'Est présentent un balancement optimisé. Le tonnage probable est déduit de la composition des deux tableaux. On retient donc un poids de charpente de 800t par tablier.

3.4.2. Hypothèses de pré dimensionnement des appuis

Partant de l'hypothèse que les piles et culées seront réalisées sur fondations superficielles et en se basant sur l'analyse des ouvrages similaires, les dimensions suivantes sont proposées dans le cadre d'un pré dimensionnement des appuis :

- ▶ Semelle des piles : 8x7x2m
- ▶ Section des piles : 4x2.5m en section pleine et uniforme (ceci est une approche simplificatrice par rapport à la section de pile prévue par l'architecte)

- ▶ Section des chevêtres : 10x3x3m
- ▶ Chevêtre des Culées : 4x2.5x26m
- ▶ Garde grève des culées : 4x0.5x26m
- ▶ Mur en retour : (6.5Hx10Lx0.5e)m
- ▶ Ratio des aciers :
 - Semelles : 100kg/m³
 - Piles/culées : 150kg/m³

3.4.3. Parti Architectural

La notice architecturale est présentée dans le document « *Franchissement du Poulancre – Mûr de Bretagne – Notice Architecturale* » réalisée par AEI (sous-traitant de SCE). Cette notice fait partie des documents constitutifs de la présente étude.

3.5. Méthodes de Construction

Dans les deux cas (solution à 3 travées et à 4 travées) la méthode de construction préconisée est la même. La seule différence est que dans le cas de la solution à 4 travées il faudrait envisager une zone de chantier pour la pile P3 en commun avec le chantier de la pile P2.

L'implantation de la pile sur le versant Est, assez incliné, devrait conduire à la réalisation de terrassements pour dégager les plates-formes nécessaires à la réalisation des semelles des fondations.

La réalisation des fouilles des fondations dans le substratum rocheux pourra nécessiter des moyens de déroctage (pelles puissantes, B.R.H., dent hydraulique excentrique, microminage, etc), sans toutefois provoquer de vibrations pouvant être dommageables aux avoisinants ou aux voies existantes.

La réalisation de la pile P1, proche de la zone humide, devra faire objet d'une méthodologie soignée afin de ne pas impacter la zone humide. La réalisation d'un blindage s'imposera (voir § 2.6.2). La photo ci-dessous montre l'emplacement approximative de la pile P1. Le Poulancre passe derrière la zone boisée, la route D63 est à gauche de l'image.



Les piles seront construites par levées de 4 mètres selon les méthodes classiques et éprouvées.

Les caractéristiques retenues pour le tablier permettent un lançage de l'ossature métallique, à partir de la culée Est ou Ouest, à l'aide d'un avant-bec. Le lançage en pente ascendante est préférable, soit à partir de la culée Ouest. Une plate-forme sera donc aménagée à cet effet à l'arrière de la culée où les tronçons d'ossature seront approvisionnés et assemblés.

La dalle en béton armé sera coulée en place à l'aide d'équipages mobiles ou préfabriquées, selon les méthodes de l'entreprise retenue.

3.6. Estimation des Coûts

Le détail des coûts pour chacune des 4 configurations suivantes est présenté en annexe 5.

- ▶ Ouvrage Bipoutre Mixte à 3 travées à voie bidirectionnelle
- ▶ Ouvrage BM à 3 travées à 2x2 voies
- ▶ Ouvrage BM à 4 travées à voie bidirectionnelle
- ▶ Ouvrage BM à 4 travées à 2x2 voies

Les principales hypothèses de calcul sont rappelées ci-dessous :

- ▶ Anticipation des fondations et des culées de la phase 2 en phase 1 ;
- ▶ Pré dimensionnement des éléments tel que décrit dans les chapitres 3.3.1, 3.3.2, 3.4.1 et 3.4.2 ;
- ▶ Les coûts unitaires des bétons prennent en compte le coffrage (yc celui du tablier) ;
- ▶ Le prix d'installation de chantier intègre la plateforme de lançage de la charpente et le matériel associé ;
- ▶ Le prix unitaire de la charpente intègre l'assemblage et le montage de la structure ;
- ▶ Une provision, pour réaliser le confortement du apron rocheux, est faite par sécurité (investigation à développer dans le cadre de la phase AVP).

Le tableau suivant résume l'estimation financière des solutions pour des travaux en une seule phase.

Mettre à jour

	voie bidirectionnelle		2x2 voie	
	3 travées	4 travées	3 travées	4 travées
Prix généraux	395 000	395 000	445 000	445 000
Installation Chantier	850 000	950 000	1 000 000	1 100 000
Appuis (yc fondations)	1 543 250	1 802 750	1 968 250	2 365 250
Tablier (beton+charpente+superstructure)	4 016 173	3 509 573	8 024 096	7 010 896
Total	6 804 423	6 657 323	11 437 346	10 921 146
Somme a valoir de 15%	1 020 663	998 598	1 715 602	1 638 172
Total HT	7 825 086	7 655 921	13 152 948	12 559 318
TVA - 20%	1 565 017	1 531 184	2 630 590	2 511 864
Total TTC	9 390 104	9 187 106	15 783 537	15 071 181
	3105 €/m ²	3038 €/m ²	2610 €/m ²	2492 €/m ²

A partir de l'analyse du tableau ci-dessus, on peut retenir un prix de 3.100€/m² dans le cas d'un viaduc à voie bidirectionnelle et de 2500€/m² pour un viaduc à 2x2voies. Il est rappelé que la différence de prix au m² vient du fait que les fondations et culées de la phase 2 sont anticipées en phase 1.

Dans le cas de la construction de la phase 2 après la phase 1, les coûts sont estimés ainsi :

	PHASE 2 (monnaie constante)	
	3 travées	4 travées
Prix généraux	395 000	395 000
Installation Chantier	400 000	400 000
Futs des piles	462 500	600 000
Tablier (beton+charpente+superstructure)	4 016 173	3 509 573
Total	5 273 673	4 904 573
Somme a valoir de 15%	791 051	735 686
Total HT	6 064 724	5 640 259
TVA - 20%	1 212 945	1 128 052
Total TTC	7 277 669	6 768 311
	2426 €/m ²	2256 €/m ²

3.7. Entretien

Dans un horizon de 15 à 20 ans il faut prévoir la remise en peinture de l'ouvrage. On peut estimer ce coût pour les solutions OM à environ 4 % du coût de construction réparti sur une période de 15 à 20 ans.

Outre l'entretien de la peinture, des travaux d'entretien relativement courants sont nécessaires. Ils concernent la remise en état des équipements et superstructures (revêtement, étanchéité, dispositifs d'assainissement et de sécurité, appareils d'appuis, etc).

Les opérations de remplacement des joints de chaussée et des appareils d'appuis sont des opérations d'entretien spécialisé. Les appareils d'appui pourront être des appareils d'appuis néoprènes frettés (avec plaques de glissement pour certains) dont le coût de remplacement est modéré, à prévoir tous les 20 ans environ. Les joints, à dent ou à peigne, prévus en extrémités sont de conception classique et robuste, à remplacer avec une périodicité de 15 ans environ.

Les coûts d'entretien sont détaillés dans l'estimation jointe au présent dossier. Le tableau ci-dessous résume les coûts d'entretien.

		Prix Unitaire	Périodicité	Total HT
Entretien Courant	Nettoyage chevêtres	1 000 €	chaque 5 ans	200 €
	Nettoyage Corniche caniveau	500 €	2 fois/an	1 000 €
	Nettoyages joints de chaussée	1 000 €	1 fois/an	1 000 €
	Inspection simplifiée annuelle	1 000 €	1 fois/an	1 000 €
	Inspection détaillée	4 500 €	chaque 5 ans	900 €
	Remise en peinture ponctuelles/nettoyages	5 000 €	1 fois/an	5 000 €
Entretien Spécialisé	Remise en peinture charpente (15 ans)	270 000 €	chaque 15 ans	18 000 €
	Remplacement appareils d'appui (20 ans)	25 000 €	chaque 20 ans	1 250 €
	Remplacements joints de chaussée (15 ans)	15 000 €	chaque 15 ans	1 000 €
				29 350 €

Le coût moyen annuel est d'environ 10€/m² soit :

- ▶ Ouvrage à voie bidirectionnelle : 30k€ HT
- ▶ Ouvrage à 2x2 voies : 60k€ HT

3.8. Programme / Allotissement

Les travaux préparatoires et en particulier les pistes d'accès et l'assainissement (caniveau, bassins, etc) pourraient être réalisés dans un marché séparé de celui du viaduc. Par ailleurs un examen de l'ensemble des travaux de la section pourrait permettre de juger si le lot revêtement de chaussée pourrait être partiellement réalisé dans le cadre des chaussées de section courante (couche supérieure BBTM).

L'appel d'offres OA porterait sur un lot unique conduisant à ce que les candidats se présentent soit en entreprise générale proposant l'ensemble des qualifications requises, soit en groupement d'entrepreneurs conjoints (génie civil et charpente), le mandataire de ce groupement restant solidaire des autres cotraitants.

Le volume travaux justifie une procédure ouverte ou une procédure restreinte après appel à candidatures. Seule une procédure restreinte donne la possibilité de procéder à une négociation avec les candidats.

4. Analyse des solutions et Conclusion

La présente étude a commencé par fixer les bases de la conception du franchissement du Poulancre en faisant un inventaire des données et contraintes (présentés au chapitre 2). Ensuite l'étude s'est dirigée vers l'analyse de deux ouvrages mixtes (un à 3 travées et un autre à 4 travées). Pour chacun des ouvrages un phasage transversal est analysé et estimé : réalisation en une seule phase à 2x2 voies ou réalisation phasée avec voie bidirectionnelle en phase 1 puis doublement pour passer à 2x2 voies en phase 2.

4.1. Analyse des solutions

L'analyse multicritère des deux solutions (3 et 4 travées) peut être appréciée ci-dessous.

		Option 3 travées	Option 4 travées
ENVR	Zone Humide	Pile P1 en limite de la zone humide En phase travaux l'impact à prévoir est de moins de 100m ² .	Pile P1 en dehors de la zone humide. Pas d'impact direct en phase travaux.
	Natura 2000	Pile P2 en zone Natura 2000. Elle est loin de la route, donc dans une zone plus sensible écologiquement	Pile P2 en zone Natura 2000, Elle est proche de la route donc dans une zone moins sensible pour l'environnement.
	Autres	Réalisation de 2 fouilles pour les fondations	Réalisation de 3 fouilles pour les fondations. La pile P3 est implanté dans une zone boisée mixte (en dehors de zone natura 2000 ou humide)
Sensibilité au déplacement éventuel des culées.		Forte car travées de rive peu modulables	Faible car les travées de rive peuvent être plus grandes ou plus petites de quelques mètres sans impact important pour la structure.
Transport des éléments de tablier.		Amené des poutres de près de 3,6m de hauteur	Amené des poutres de près de 3,0m de hauteur
Construction des Fondations		Fondation P1 réalisé à l'aide d'une fouille blindée.	Fondation P1 réalisé à l'aide d'une fouille blindée. Fondation P3 réalisé en flanc d'un versant penté à 15°.
Construction des Piles		Piles 100% béton. Pas de phasage particulier	Piles 100% béton. Pas de phasage particulier
Lancement du tablier		Travée plus lourde, donc poussage plus conséquent.	Poussage standard.
Prix OA à voie bidirectionnelle		9,3M€	9,2M€
Prix OA à 2x2 voie		15,8M€	15,3M€

On peut relever trois principales différences entre ces deux solutions :

- Un balancement avec des travées plus modestes permet une souplesse dans l'implantation des culées. En effet, pour la solution à 4 travées un changement de quelques mètres dans la longueur des travées de rive n'aura pas d'impact important sur la structure du viaduc. Il est important de rappeler que la culée Est risque de bouger après la DUP et que l'implantation de la culée Ouest est incertaine au vu de la complexité géotechnique de la falaise (pendage et état de fracturation de la roche méconnus).
- La solution à 4 travées impose l'implantation d'un appui dans le versant Est. C'est une zone écologiquement peu importante, mais qui a une pente d'environ 15°. Ceci imposera la réalisation d'une fouille assez conséquente dans le cas d'une fondation superficielle.
- Par rapport à la zone humide, la solution à 4 travées présente l'avantage d'avoir la pile P1 plus éloignée de cette zone. L'aire des travaux ne devrait pas impacter la zone humide dans le cadre de la solution à 4 travées. Ceci n'est pas le cas de la solution à 3 travées qui impactera (moins de 100m²) la zone humide en phase travaux.

4.2. Analyse du phasage transversal

Pour le phasage transversal plusieurs questions se sont posées :

- ▶ quelles réalisations de la phase 2 peuvent être anticipées en phase 1 ?
- ▶ quelles conséquences de ces réalisations anticipées en phase 1 sur les impacts en phase travaux ?
- ▶ quelles conséquences de ces réalisations anticipées en phase 1 sur les impacts de réalisation en phase 2 (impacts sur l'exploitation de la voie portée, sur l'exploitation des voies franchies, impacts vis-à-vis de l'environnement (zone Natura 2000, zones humides, site inscrit) ?
- ▶ quelles conséquences de ces réalisations anticipées en phase 1 sur le coût en phase 1 et le coût en phase 2 ?

Du point de vue de l'environnement il a paru logique d'anticiper les fondations de la phase 2. En effet chaque intervention dans le sol (fouilles, engins de terrassement, pompages, etc) implique un impact environnemental important. Par ailleurs, une évolution de la réglementation pourrait empêcher, à l'avenir, la réalisation des fondations dans un site écologiquement sensible et différent de celui d'aujourd'hui. C'est pour cela que nous avons pris comme hypothèse que les fondations ainsi qu'une amorce des piles (1m environ) seraient réalisées en phase 1. En ce qui concerne les culées, le phasage dépendra fortement du terrassement de la plateforme routière. Nous considérons que les culées de la phase 2 seront anticipés en phase 1 (Le traitement architectural des culées réalisées en 1^{ère} phase mais non utilisées est présenté dans la notice architecturale).

Avec cette hypothèse, dans le cas des travaux d'un doublement futur, l'impact pour la construction des appuis sera limité aux pistes d'accès aux piles ainsi qu'une aire de chantier. Aucun travaux de terrassement ou de fouille ne sera nécessaire.

En ce qui concerne la compatibilité de la coupe fonctionnelle dans un phasage transversal, la présente étude présente une solution avec moindre impact dans le cas d'une construction phasée (construction d'un seul tablier dans un premier temps). Ceci implique une séparation transversale des tabliers afin de s'affranchir d'un joint longitudinal et de limiter fortement l'intervention dans le tablier 1 dans le cas d'une construction en 2 phases. En effet, dans le cas d'un doublement futur des voies, aucune intervention lourde dans le tablier 1 ne sera nécessaire : pas de démontage de dispositif de sécurité, de démolition de longrine ou de réfection de l'étanchéité et de la chaussée. La contrepartie de ce choix est l'élargissement du TPC en amont et en aval de l'ouvrage. Il passera ainsi de 3m en section courante à 3.6m sur tablier..

Il est important de remarquer que dans le cas d'une réalisation du viaduc en deux phases, l'impact sur la circulation et les voies franchies sera minimal étant donné que le tablier sera lancé. Par ailleurs, le

fait d'augmenter la largeur du TPC dans les extrémités de l'ouvrage facilitera la réalisation d'une plateforme de lancement du tablier dans une seconde phase.

La réalisation d'un tablier unique pour les 4 voies n'est envisageable qu'avec la construction en une seule phase. En effet, dans le cadre d'un phasage transversal, si on envisage de réaliser un hourdis unique pour les 4 voies, cela impliquerait une méthodologie des travaux très pointue (solidarisation des hourdis, mise en place d'un entretoisement entre les deux tabliers, travaux sous circulation, etc).

4.3. Analyse économique

Un des aspects décisionnaires le plus important, outre l'environnement, est l'économique. Le tableau ci-dessous résume le coût de chaque solution (OM à 3 et à 4 travées) dans le cas d'une réalisation à voie bidirectionnelle et d'une réalisation à 2x2 voies. Il y a donc 4 configurations.

A mettre à jour

voie bidirectionnelle		2x2 voie	
3 travées	4 travées	3 travées	4 travées
9,4 M€	9,2 M€	15,8 M€	15,1 M€

On constate que l'écart entre la solution à 3 travées et celle à 4 travées n'est pas très important. La solution à 4 travées serait légèrement moins chère (autours de 3%).

La réalisation du doublement dans un seconde phase peut être estimé (en monnaie constante) à 6,0M€ pour la solution à 3 travées et 5,6M€ pour la 4 travées.

5. Recommandations pour la suite

La réalisation de la culée Ouest mérite une attention spéciale. En effet le caractère perché du site et le contexte géotechnique méritent d'être approfondi pour limiter toute incertitude. Un pendage défavorable du schiste pourrait impliquer un déplacement conséquent de la culée ou le recours à un clouage du rocher. Ces aspects devront donc faire objet d'investigations détaillées dans les phases suivantes.

Par ailleurs, dans le cadre de la solution à 4 travées on devra estimer plus précisément la fouille de la pile P3 afin de statuer quant à la nécessité d'un confortement partiel du talus.

Le phasage de terrassement de la trace routière est très important pour permettre l'accès au niveau des culées. Ce point devra être regardé en détail en phase PRO.

Au regard des matériaux employés pour la réalisation du tablier et pour son entretien, une structure à acier autopatinable pourrait être intéressante. Cette alternative pourrait être regardé plus en détail en phase AVP.

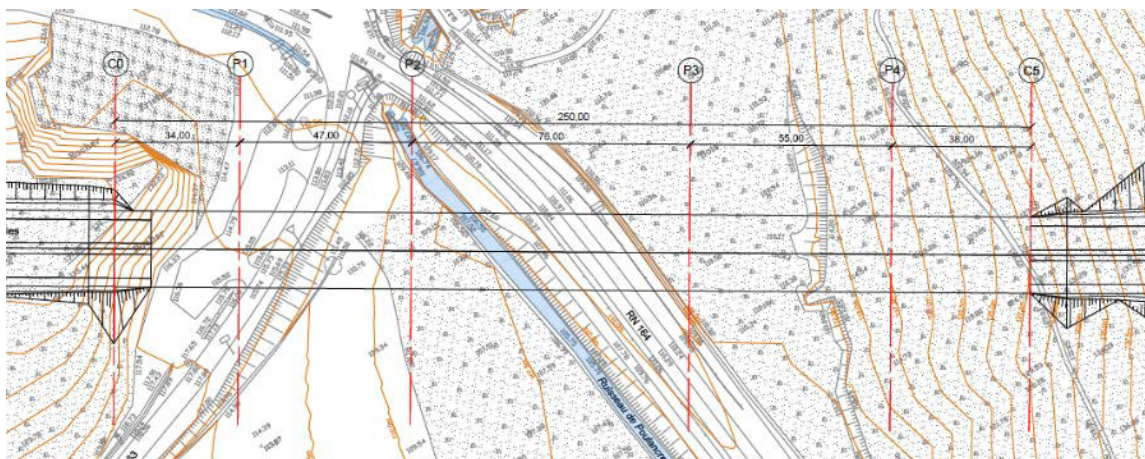
Au niveau architectural et économique, on pourrait envisager une solution avec hauteur des poutres linéairement variable à partir de la pile P3 (solution à 4 travées). Ceci permettrait à la fois d'être dans un rapport uniforme entre hauteur de poutres et travée et d'économiser de la matière.

L'implantation de la culée Est doit être confirmée en phase AVP. En effet le MOA a communiqué sur un possible changement du tracé après la DUP. Ce changement pourrait impacter de quelques mètres la position finale de la culée.

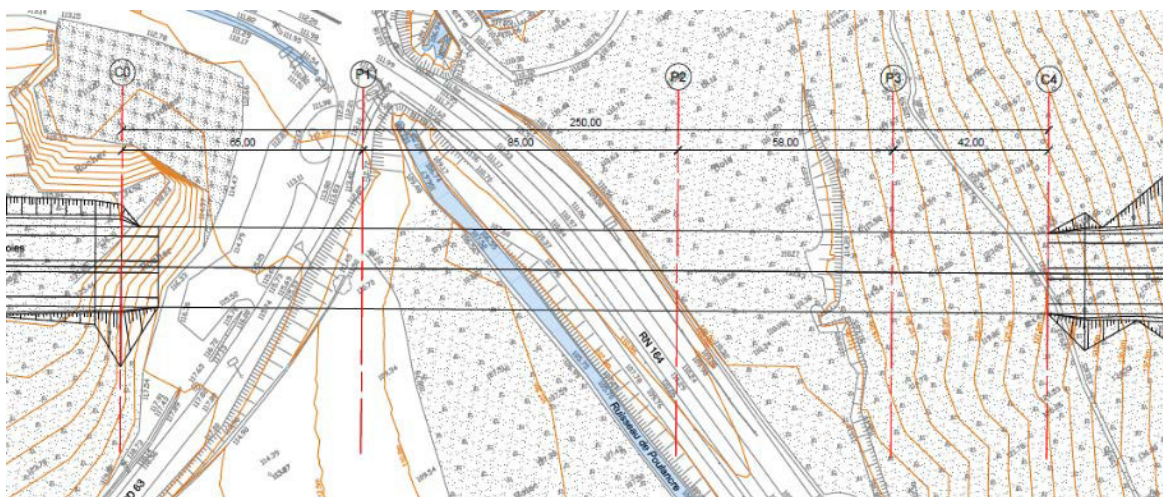
Annexe 1 – Alternatives à la solution BP

3 solutions à la variante caisson béton précontraint ont été présentées au MOA. Elles sont rappelées ci-dessous.

1. Ouvrage mixte avec 5 travées dissymétriques : 34 + 47 + 76 + 55 + 38m. Cette alternative a l'avantage de réduire au maximum la hauteur du tablier mais multiplie l'impact lié à l'implantation des appuis.



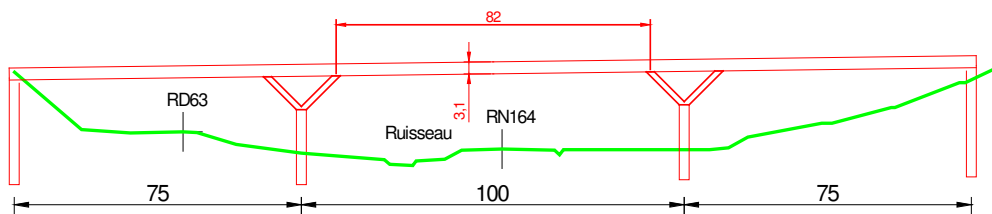
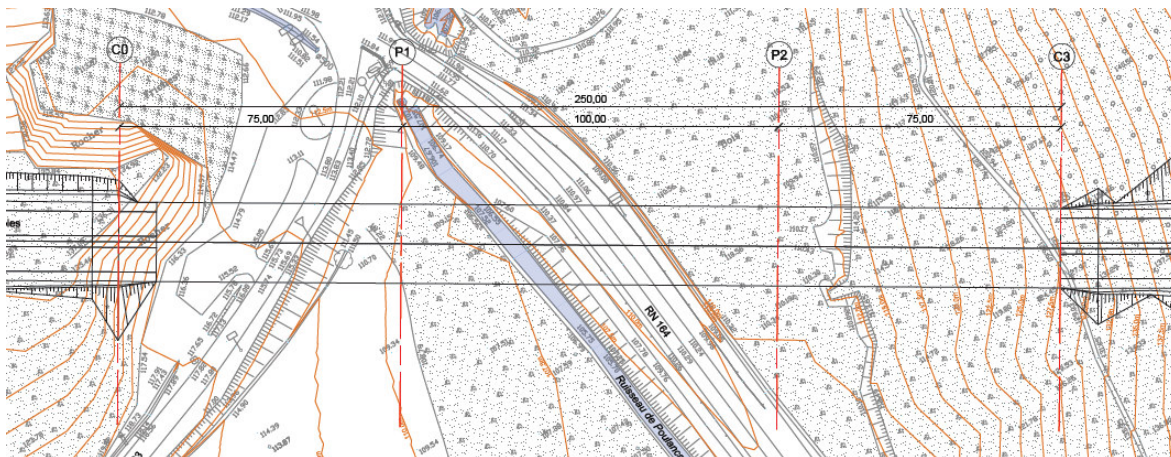
2. Ouvrage mixte avec 4 travées dissymétriques : 65 + 85 + 58 + 42m. Cette alternative a l'avantage de ne pas avoir de pile en zone humide. Cette implantation évite les interventions sur les berges du Poulancre et n'est pas sensible à une modification marginale des positionnements des culées.



Nota : cette solution a évoluée : les piles P1 et P2 ont bougé de 3m vers l'Est afin de dégager l'emprise nécessaire, vis-à-vis de l'impact sur la RN 164, à la construction de la fondation P2. Les travées passent ainsi à 68+85+55+42m.

3. Ouvrage mixte avec bracons au niveau des piles. Partant du principe que le nombre de travées de l'ouvrage représenté est un équilibre entre un impact minimum pour les fondations des piles et des portées minimales, il est proposé de réduire fictivement la portée principale de l'ouvrage par l'ajout de bracons sur les piles (qui ont l'avantage d'avoir une hauteur importante). Cette solution a l'avantage d'être respectueuse de l'impact des fondations sur site, de proposer une image séduisante de l'ouvrage et de réduire la hauteur de poutre de l'ouvrage principal. Cette

solution implique toutefois un phasage de travaux des piles plus complexe. A noter que le batardage de la pile P1 impactera les berges du Poulancre.



Un tableau comparatif a été établie (ci-dessous) et soumis au MOA. Le MOA s'est prononcé, par courriel du 19 décembre 2016, en faveur de la solution à 4 travées.

	ENVR		Sensibilité au déplacement éventuel de la culée Est.	Transport des éléments de tablier.	Construction des Piles	Lancement du tablier	Technicité conception	Poids estimé de la charpente	Paysage
	Zone Humide	Natura 2000							
Option 3 travées Base	Pile P1 en limite de la zone humide	Pile P2 en zone Natura 2000 et loin de la route	Fortes (travées de rive peu modulables)	Amené des poutres de près de 3,6m de hauteur	Piles 100% béton. Pas de phasage particulier	Travée plus lourde, donc poussage plus conséquent.	OA de conception standard	900t	Même vu de biais depuis les voiries surplombées, l'impact visuel sera limité
Option 4 travées Braconnées	Pile P1 en limite de la zone humide	Pile P2 en zone Natura 2000 et loin de la route	Moyenne (travées de rive moyennement modulables)	Amené des poutres de près de 3,0m de hauteur	Phasage spécifique pour la mise en place des bracons	Plus technique avec la mise en place d'étagements entre les bracons	OA de plus grande technicité en conception due à la présence des bracons	850t	L'impact visuel des deux trétra-podes rapprochés peut être sensible et mal perçu.
Option 4 travées	Pile P1 en dehors de la zone humide	Pile P2 en zone Natura 2000 et proche de la route (Moins impactante pour l'environnement)	Très faible (travées de rive facilement modulables)	Amené des poutres de près de 3,0m de hauteur	Piles 100% béton. Pas de phasage particulier	Poussage standard.	OA de conception standard	770t	Même vu de biais depuis les voiries surplombées, l'impact visuel sera limité
Option 5 travées	Pile P2 dans la zone humide	Pile P3 en zone Natura 2000 et proche de la route (Moins impactante pour l'environnement)	Très faible (travées de rive facilement modulables)	Amené des poutres de près de 2,7m de hauteur	Piles 100% béton. Pas de phasage particulier	Poussage standard.	OA de conception standard	700t	L'impact visuel peut être alourdi par la présence d'une pile juste après la culée CO.

De : ["BRAGUIER Alain \(Responsable d'Opérations d'Infrastructure routière\) - DREAL Bretagne/IST/MOAI/ROUT"](#)
A : [Andre CAPELI](#); [Yann Coray](#); [Olivier CORNET](#); aeiagence@orange.fr; [S. TURLE](#); [LAUDE Michel](#)
Cc : [POIVRE Pierre-Alexandre \(Chef de Division\) - DREAL Bretagne/IST/MOAI](#); alain.terrom@developpement-durable.gouv.fr; [Emmanuel MAJOLI](#)
Objet : Re: RN164 - OA du Poulancre - CR de réunion du 14/12/2016
Date : lundi 19 décembre 2016 18:42:55

Bonjour,
concernant les variantes à ossature mixte à comparer : on retiendra la solution initiale à 3 travées et la solution à 4 travées.

en ce qui concerne les débits à prendre en compte, ils sont en première approche de 0.329m³/s par demi-chaussée ce qui conduit à une section hydraulique utile de 0.55hx0.6L (V=1.09m/s) ou 0.6hx0.55L (v=1.05m/s).

salutations

Alain BRAGUIER

Le 19/12/2016 16:35, > Andre CAPELI (par Internet) a écrit :

> Bonjour,
>
> Veuillez trouver ci-joint le compte rendu de notre réunion du 14
> décembre. Ce compte rendu présente 3 annexes dont l'analyse multicritère
> des solutions à étudier en phase EP.
>
> N'hésitez pas à me faire part de vos éventuels commentaires.
>
> Cordialement,
>
> Logotype SCE-mail
>
>
> *André CAPELI*
>
> *Directeur de Projets Ouvrages d'Art*
>
>
>
> 4 Rue Viviani - CS 26220
>
> 44262 Nantes Cedex 2
>
> Tél. +33 2 51 17 81 86 - Port. +33 6 82 71 18 47
> Std. +33 2 51 17 29 29 - Fax. +33 2 51 17 29 99
> andre.capeli@sce.fr <<mailto:andre.capeli@sce.fr>>
>
>
>
> www.sce.fr <<http://www.sce.fr>> GROUPE KERAN
>

DREAL BRETAGNE

RN164 – AMENAGEMENT DANS LE SECTEUR DE MUR DE BRETAGNE

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU POULANCRE

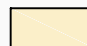
Annexe 2 – Plan parcellaire au droit de l'emprise du viaduc

FONCIER-Parcelles acquises par l'Etat

Ech.: 1/2000



Légende

 Parcelles acquises par l'Etat

DREAL BRETAGNE

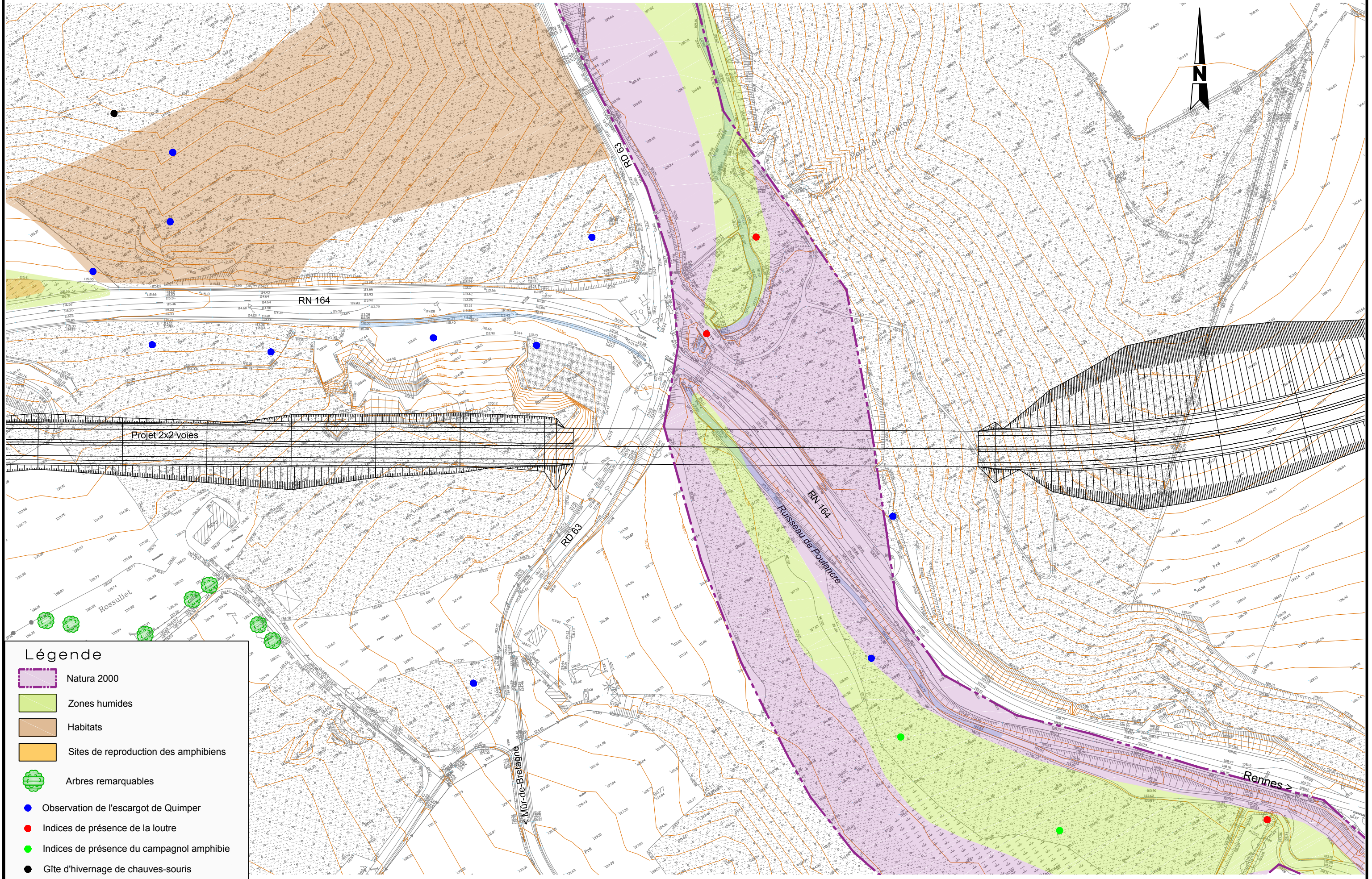
RN164 – AMENAGEMENT DANS LE SECTEUR DE MUR DE BRETAGNE

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU POULANCRE

Annexe 3 – Plan des contraintes environnementales

CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Ech.: 1/2000



DREAL BRETAGNE

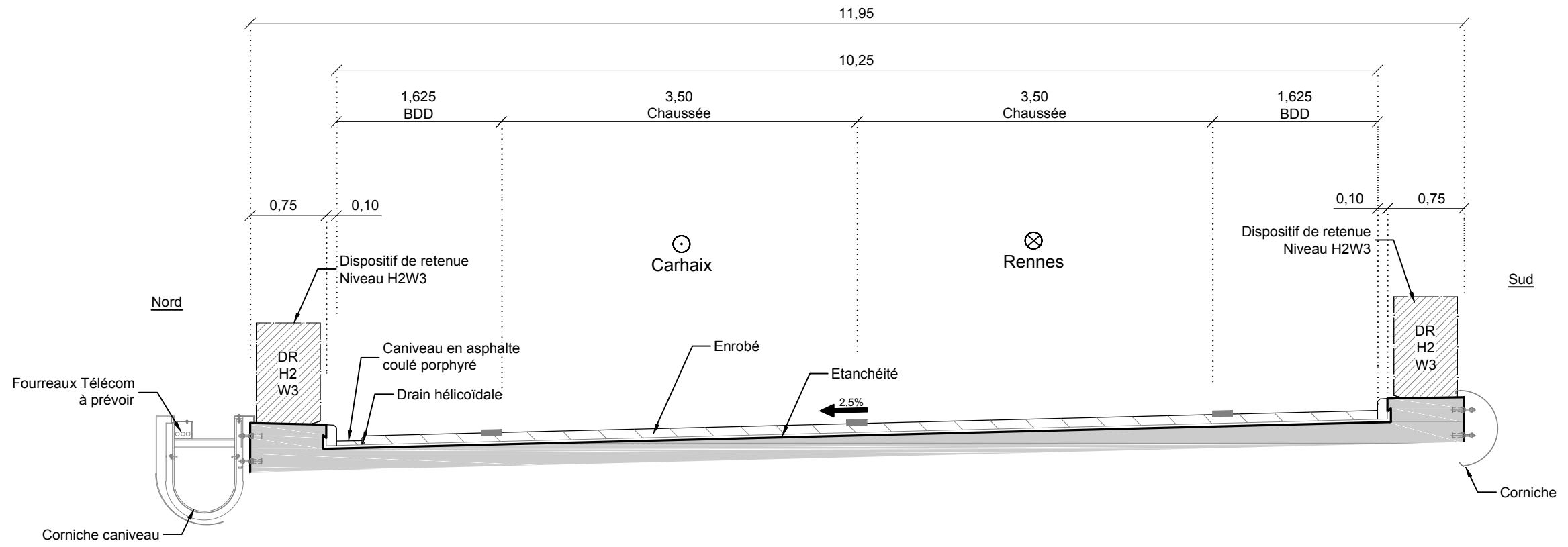
RN164 – AMENAGEMENT DANS LE SECTEUR DE MUR DE BRETAGNE

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU POULANCRE

Annexe 4 – Coupes, vue en plan et élévation des solutions envisagées

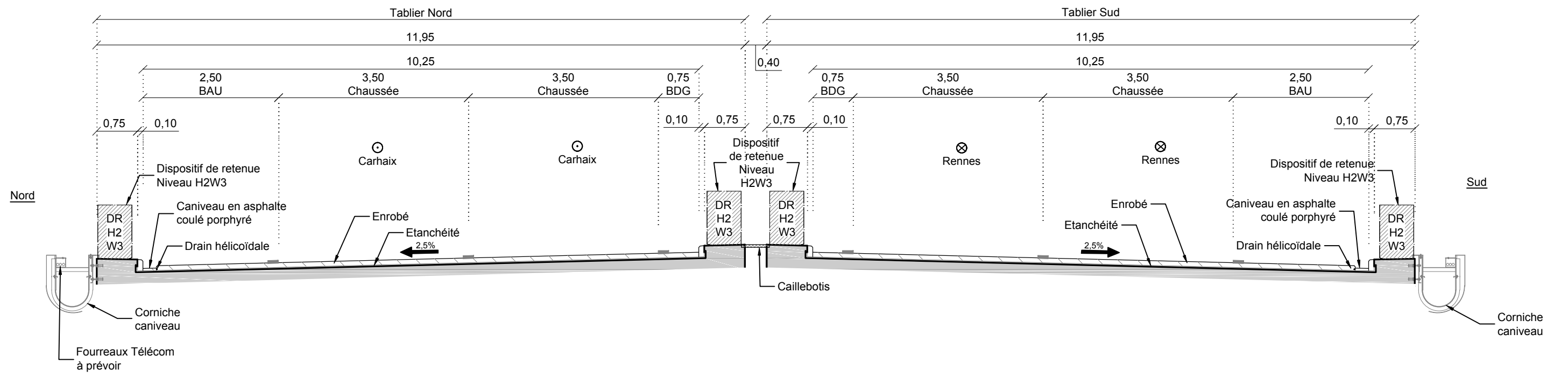
COUPE FONCTIONNELLE SUR OUVRAGE-Phase 1

Ech.: 1/50



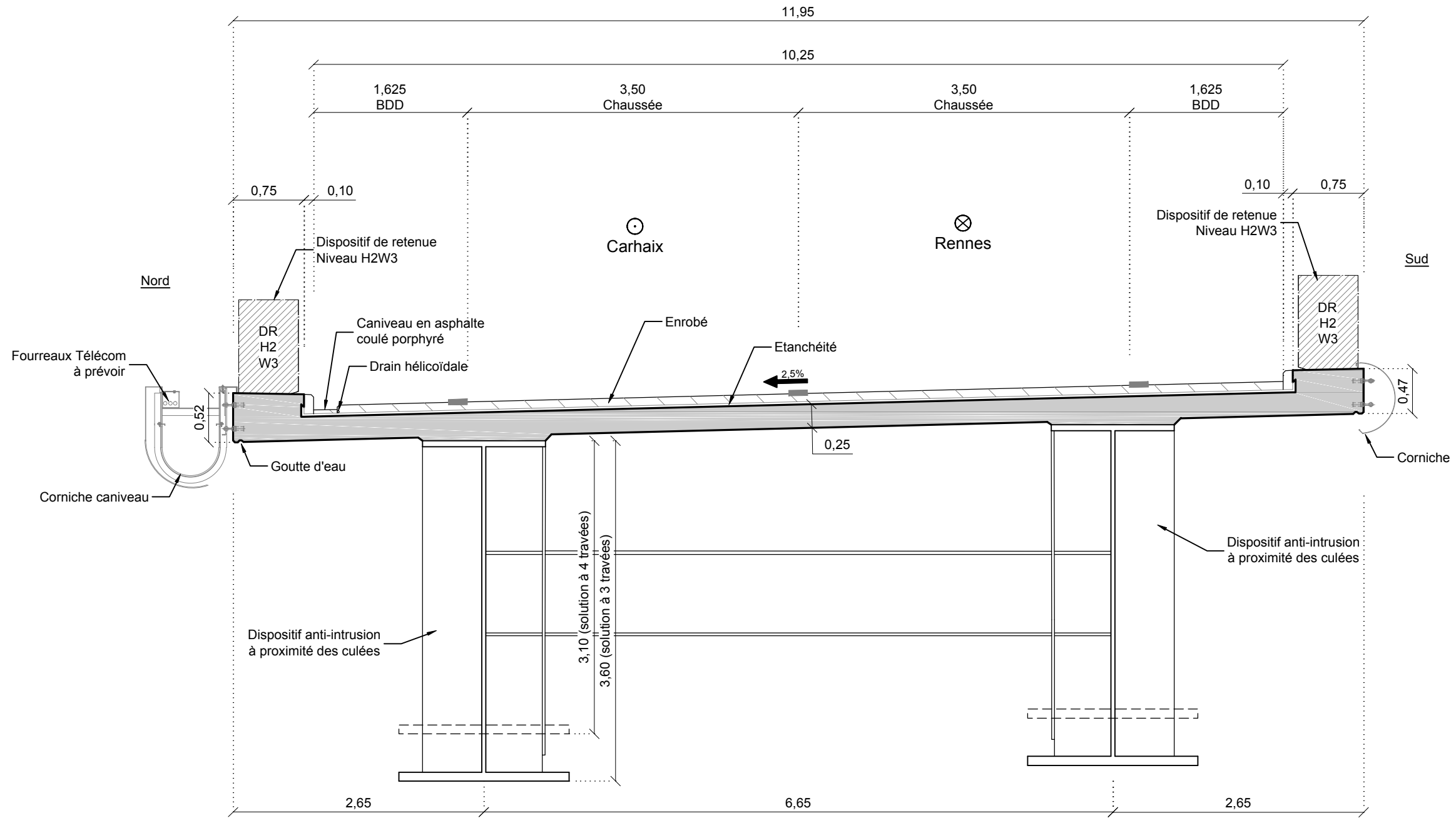
COUPE FONCTIONNELLE SUR OUVRAGE-Phase 2

Ech.: 1/75



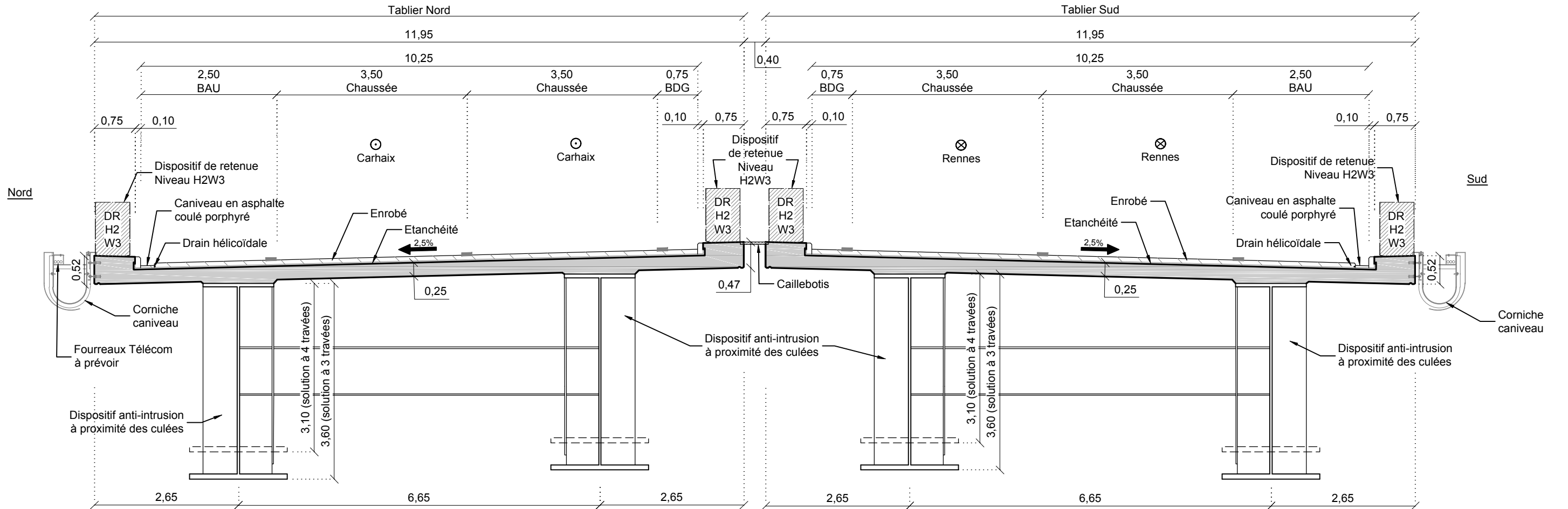
COUPE TRANSVERSALE - Phase 1 (Tablier Nord)

Ech.: 1/50



COUPE TRANSVERSALE-Tabliers Nord et Sud

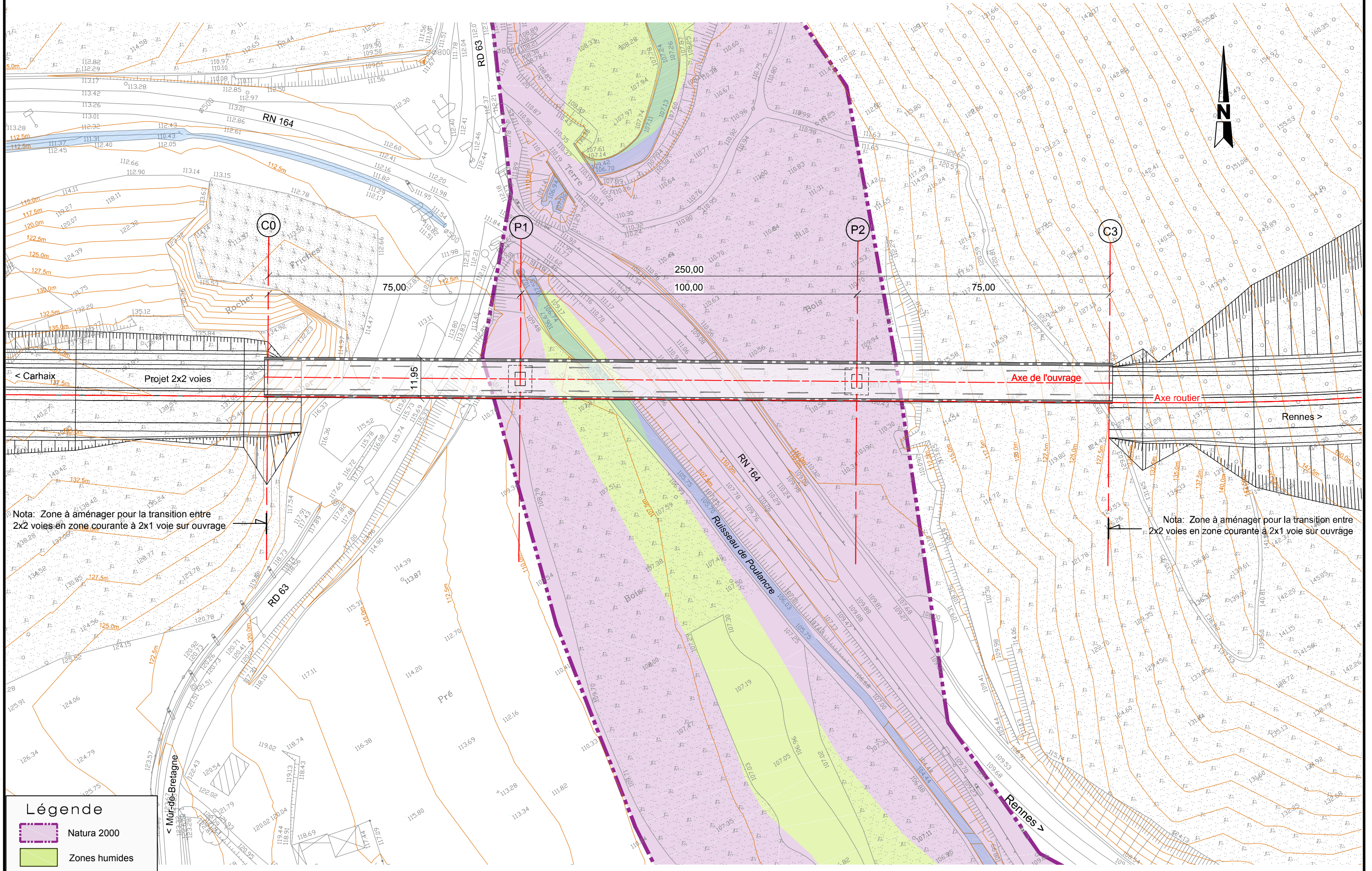
Ech.: 1/75



VUE EN PLAN-Solution à 3 travées-Phase 1 (Tablier Nord)

Ech.: 1/1000

NOTA : Le projet routier sera à reprendre (largeur des voies non conformes)



Nota: Zone à aménager pour la transition entre 2x2 voies en zone courante à 2x1 voie sur ouvrage

Nota: Zone à aménager pour la transition entre 2x2 voies en zone courante à 2x1 voie sur ouvrage

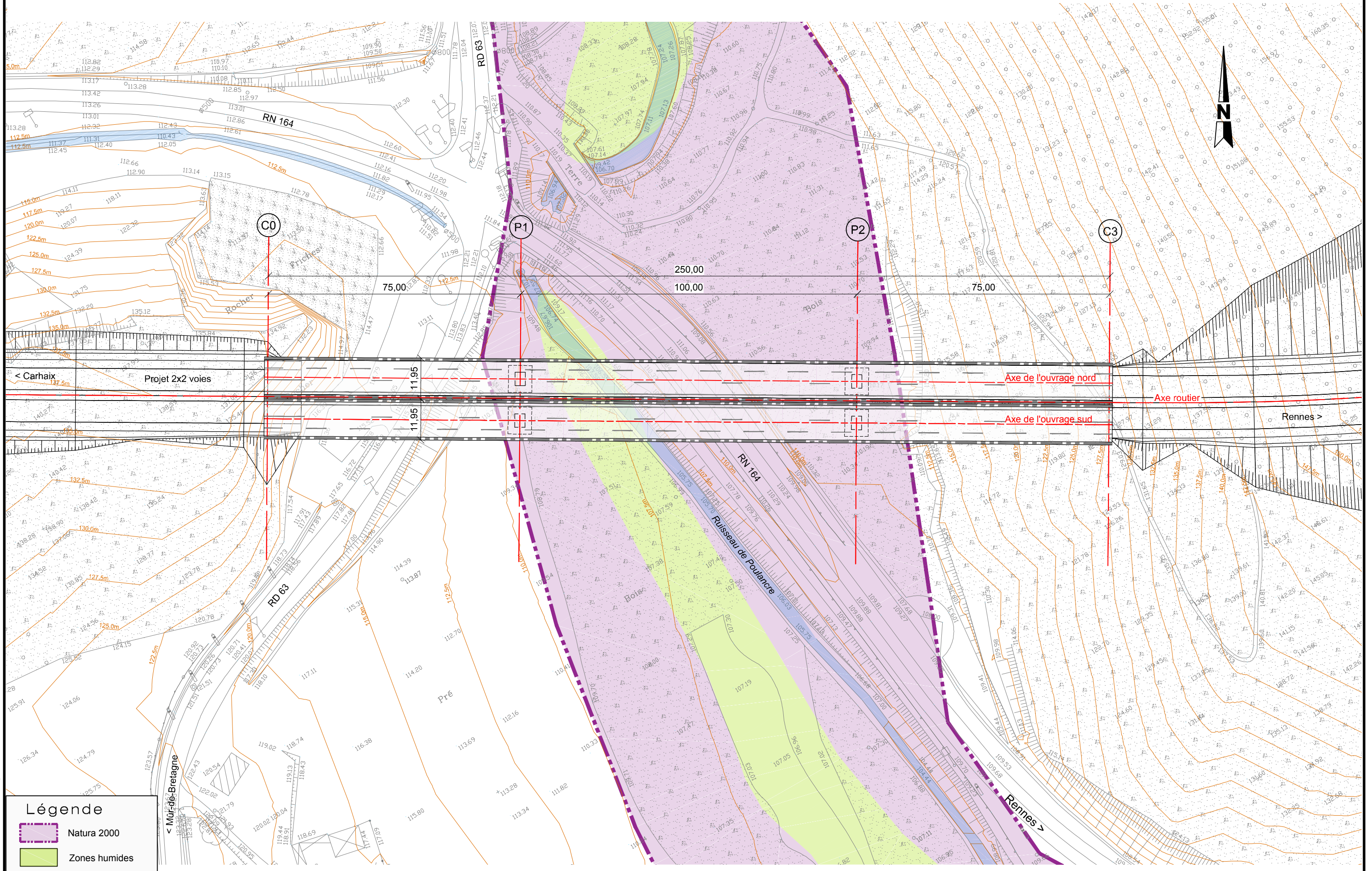
Légende

- Natura 2000
- Zones humides

VUE EN PLAN-Solution à 3 travées-Phase 2 (Tabliers Nord et Sud)

Ech.: 1/1000

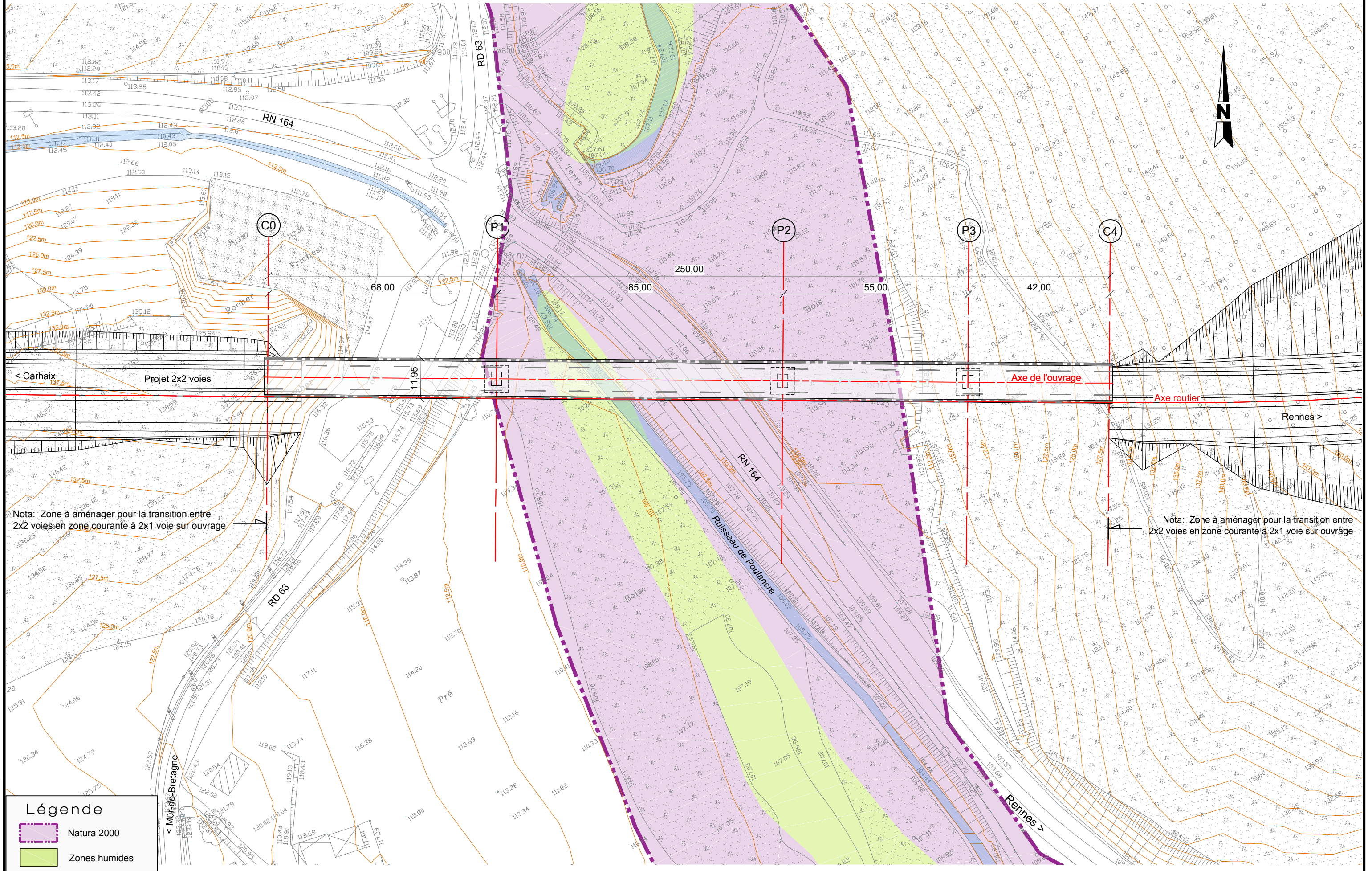
NOTA : Le projet routier sera à reprendre (largeur des voies non conformes)



VUE EN PLAN-Solution à 4 travées-Phase 1 (Tablier Nord)

Ech.: 1/1000



NOTA : Le projet routier sera à reprendre (largeur des voies non conformes)



Nota: Zone à aménager pour la transition entre 2x2 voies en zone courante à 2x1 voie sur ouvrage

Nota: Zone à aménager pour la transition entre 2x2 voies en zone courante à 2x1 voie sur ouvrage

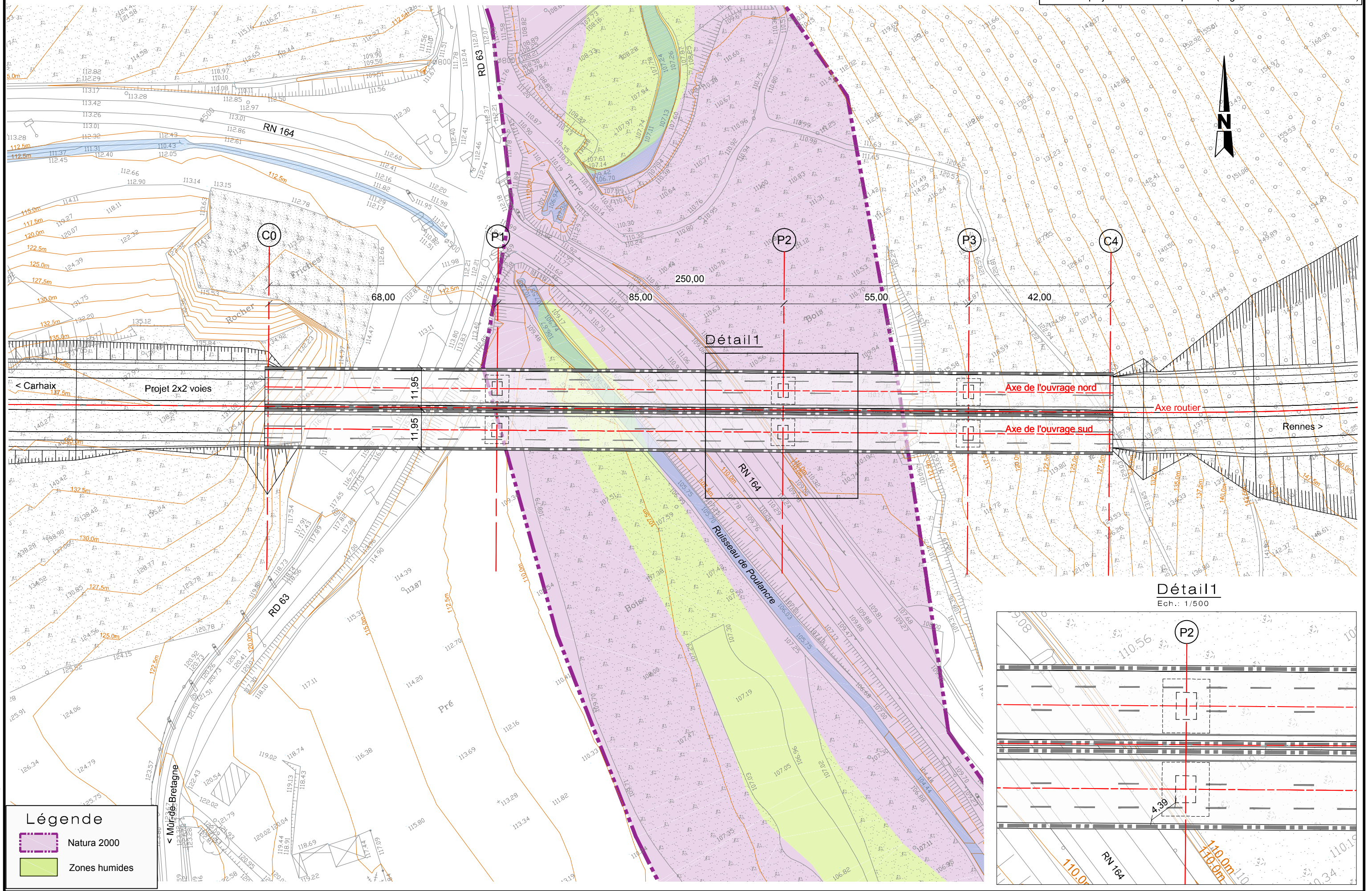
Légende

-  Natura 2000
-  Zones humides

VUE EN PLAN-Solution à 4 travées-Phase 2 (Tabliers Nord et Sud)

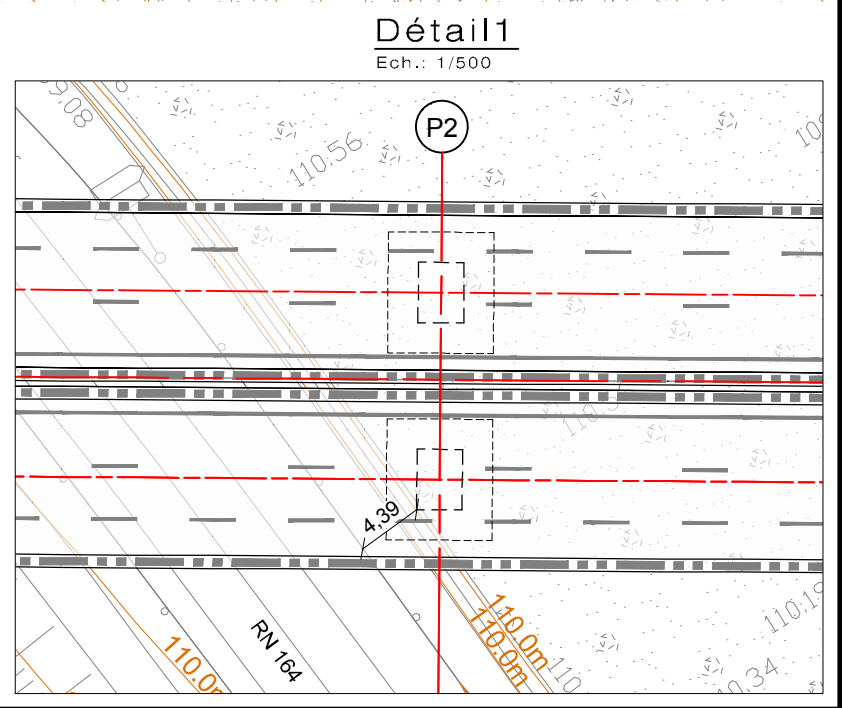
Ech.: 1/1000

NOTA : Le projet routier sera à reprendre (largeur des voies non conformes)



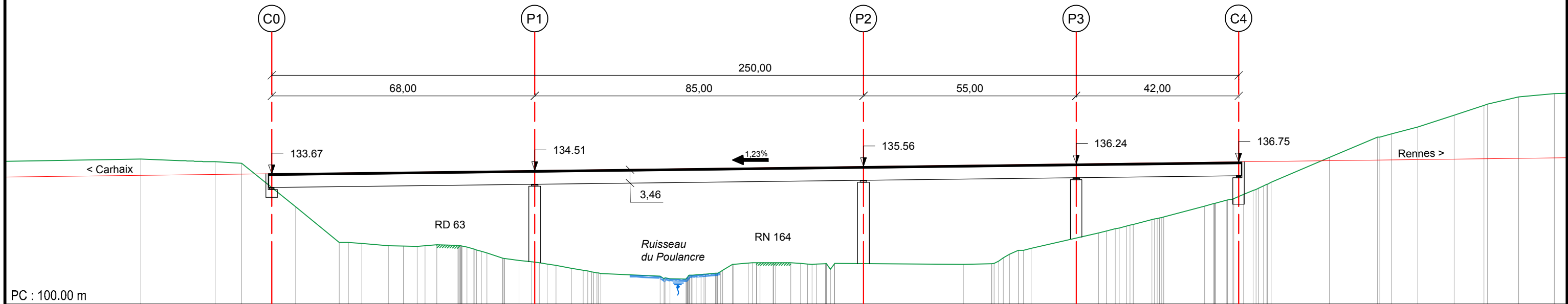
Légende

- Natura 2000
- Zones humides



PROFIL EN LONG-Solution à 4 travées

Ech.: 1/1000



Altitudes TN		136.32	125.10	115.84	115.04	115.26	113.96	111.24	109.22	107.16	107.61	110.52	110.62	108.92		110.21	111.87	118.37	121.77	125.29	128.36	137.86	143.14	145.75	151.37	154.36		
Altitudes Projet		133.59		133.90		134.20		134.51		134.82		135.13		135.43		135.74		136.05		136.36		136.66		136.97		137.28		137.58
Distances partielles		25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	
Distances cumulées		5400.00	5425.00	5450.00	5475.00	5500.00	5525.00	5550.00	5575.00	5600.00	5625.00	5650.00	5675.00	5700.00	5725.00													
Pentes et rampes	RAMPE L = 979.29 m P = 1.23 %																											
Alignements et courbes	DROITE L = 725.04 m																				CLOTHOIDE A = 216.67 L = 72.22 m							

Annexe 5 – Estimation des coûts

RN 164 - Aménagement dans le secteur de Mur de Bretagne
Maitrise d'Œuvre relative à l'ouvrage de Franchissement du Poulancre
Estimation des coûts travaux

Estimation des coûts travaux - Solution 3 travées à voie bidirectionnelle

Poste	Libellé du prix	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total HT
Prix généraux					
	Etudes d'exécution et méthodes	F	1	250 000,00 €	250 000,00 €
	Assurance Qualité Environnement / Contrôle intérieur	F	1	30 000,00 €	30 000,00 €
	Etudes et exécution des épreuves	F	1	15 000,00 €	15 000,00 €
	Contrôles Externe	F	1	100 000,00 €	100 000,00 €
Installation de chantier et travaux préparatoires					
	Installation de chantier	F	1	350 000,00 €	350 000,00 €
	Dégagement des emprises & terrassements	F	1	250 000,00 €	250 000,00 €
	Réalisation des pistes de chantier	F	1	250 000,00 €	250 000,00 €
Fondations					
	<u>Fondations sur semelle</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	520	300,00 €	156 000,00 €
	- Armatures passives	Kg	52 000	1,50 €	78 000,00 €
	- Batardeau	F	1	150 000,00 €	150 000,00 €
	- Fouilles	F	1	100 000,00 €	100 000,00 €
	- Cloutage de l'appron en schiste	F	1	200 000,00 €	200 000,00 €
Appuis					
	<u>Culées</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	690	350,00 €	241 500,00 €
	- Armatures passives	Kg	103 500	1,50 €	155 250,00 €
	<u>Fut des Piles</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	740	400,00 €	296 000,00 €
	- Armatures passives	Kg	111 000	1,50 €	166 500,00 €
Tablier					
	- Béton (yc coffrage)	m3	890	450,00 €	400 500,00 €
	- Armatures passives	Kg	222 500	1,50 €	333 750,00 €
	- Ossature métallique	Kg	958 000	2,70 €	2 586 600,00 €
Superstructure					
	<u>Éléments linéaires</u>				
	Dispositif de retenue	ml	550	315,00 €	173 250,00 €
	Longrine béton	ml	505	60,00 €	30 300,00 €
	Corniches / corniches caniveaux	ml	505	150,00 €	75 750,00 €
	Réseaux	ml	1 500	12,00 €	18 000,00 €
	<u>Éléments surfaciques</u>				
	Chape d'étanchéité	m2	3 011	45,00 €	135 513,00 €
	Revêtement de chaussée	m2	2 646	85,00 €	224 910,00 €
	<u>Éléments d'about</u>				
	Joint de chaussée et de trottoir	ml	24	400,00 €	9 600,00 €
	Dalle de transition	m2	80	350,00 €	28 000,00 €

TOTAL HT	6 804 423,00 €
TVA	1 360 884,60 €
Marge de sécurité de 15%	1 020 663,45 €
TOTAL TTC	9 185 971,05 €

RN 164 - Aménagement dans le secteur de Mur de Bretagne
Maitrise d'Œuvre relative à l'ouvrage de Franchissement du Poulancre
Estimation des coûts travaux

Estimation des coûts travaux - Solution 3 travées à 2x2 voies

Poste	Libellé du prix	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total HT
Prix généraux					
	Etudes d'exécution et méthodes	F	1	300 000,00 €	300 000,00 €
	Assurance Qualité Environnement / Contrôle intérieur	F	1	30 000,00 €	30 000,00 €
	Etudes et exécution des épreuves	F	1	15 000,00 €	15 000,00 €
	Contrôles Externe	F	1	100 000,00 €	100 000,00 €
Installation de chantier et travaux préparatoires					
	Installation de chantier	F	1	500 000,00 €	500 000,00 €
	Dégagement des emprises & terrassements	F	1	250 000,00 €	250 000,00 €
	Réalisation des pistes de chantier	F	1	250 000,00 €	250 000,00 €
Fondations					
	<u>Fondations sur semelle</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	520	300,00 €	156 000,00 €
	- Armatures passives	Kg	52 000	1,50 €	78 000,00 €
	- Batardeau	F	1	150 000,00 €	150 000,00 €
	- Fouilles	F	1	100 000,00 €	100 000,00 €
	- Cloutage de l'appron en schiste	F	1	200 000,00 €	200 000,00 €
Appuis					
	<u>Culées</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	690	350,00 €	241 500,00 €
	- Armatures passives	Kg	103 500	1,50 €	155 250,00 €
	<u>Fut des Piles</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	1 420	400,00 €	568 000,00 €
	- Armatures passives	Kg	213 000	1,50 €	319 500,00 €
Tablier					
	- Béton (yc coffrage)	m3	1 770	450,00 €	796 500,00 €
	- Armatures passives	Kg	442 500	1,50 €	663 750,00 €
	- Ossature métallique	Kg	1 916 000	2,70 €	5 173 200,00 €
Superstructure					
	<u>Éléments linéaires</u>				
	Dispositif de retenue	ml	1 100	315,00 €	346 500,00 €
	Longrine béton	ml	1 010	60,00 €	60 600,00 €
	Corniches / corniches caniveaux	ml	1 010	150,00 €	151 500,00 €
	Réseaux	ml	3 000	12,00 €	36 000,00 €
	<u>Éléments surfaciques</u>				
	Chape d'étanchéité	m2	6 023	45,00 €	271 026,00 €
	Revêtement de chaussée	m2	5 292	85,00 €	449 820,00 €
	<u>Éléments d'about</u>				
	Joint de chaussée et de trottoir	ml	48	400,00 €	19 200,00 €
	Dalle de transition	m2	160	350,00 €	56 000,00 €

TOTAL HT	11 437 346,00 €
TVA	2 287 469,20 €
Marge de sécurité de 15%	1 715 601,90 €
TOTAL TTC	15 440 417,10 €

RN 164 - Aménagement dans le secteur de Mur de Bretagne
Maitrise d'Œuvre relative à l'ouvrage de Franchissement du Poulancre
Estimation des coûts travaux

Estimation des coûts travaux - Solution 3 travées - Phase 2

Poste	Libellé du prix	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total HT
Prix généraux					
	Etudes d'exécution et méthodes	F	1	250 000,00 €	250 000,00 €
	Assurance Qualité Environnement / Contrôle intérieur	F	1	30 000,00 €	30 000,00 €
	Etudes et exécution des épreuves	F	1	15 000,00 €	15 000,00 €
	Contrôles Externe	F	1	100 000,00 €	100 000,00 €
Installation de chantier et travaux préparatoires					
	Installation de chantier	F	1	200 000,00 €	200 000,00 €
	Dégagement des emprises & terrassements	F	1	100 000,00 €	100 000,00 €
	Réalisation des pistes de chantier	F	1	100 000,00 €	100 000,00 €
Fondations					
	<u>Fondations sur semelle</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	0	300,00 €	0,00 €
	- Armatures passives	Kg	0	1,50 €	0,00 €
	- Batardeau	F	0	150 000,00 €	0,00 €
	- Fouilles	F	0	100 000,00 €	0,00 €
	- Cloutage de l'appron en schiste	F	0	200 000,00 €	0,00 €
Appuis					
	<u>Culées</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	0	350,00 €	0,00 €
	- Armatures passives	Kg	0	1,50 €	0,00 €
	<u>Fut des Piles</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	740	400,00 €	296 000,00 €
	- Armatures passives	Kg	111 000	1,50 €	166 500,00 €
Tablier					
	- Béton (yc coffrage)	m3	890	450,00 €	400 500,00 €
	- Armatures passives	Kg	222 500	1,50 €	333 750,00 €
	- Ossature métallique	Kg	958 000	2,70 €	2 586 600,00 €
Superstructure					
	<u>Éléments linéaires</u>				
	Dispositif de retenue	ml	550	315,00 €	173 250,00 €
	Longrine béton	ml	505	60,00 €	30 300,00 €
	Corniches / corniches caniveaux	ml	505	150,00 €	75 750,00 €
	Réseaux	ml	1 500	12,00 €	18 000,00 €
	<u>Éléments surfaciques</u>				
	Chape d'étanchéité	m2	3 011	45,00 €	135 513,00 €
	Revêtement de chaussée	m2	2 646	85,00 €	224 910,00 €
	<u>Éléments d'about</u>				
	Joint de chaussée et de trottoir	ml	24	400,00 €	9 600,00 €
	Dalle de transition	m2	80	350,00 €	28 000,00 €

TOTAL HT	5 273 673,00 €
TVA	1 054 734,60 €
Marge de sécurité de 15%	791 050,95 €
TOTAL TTC	7 119 458,55 €

RN 164 - Aménagement dans le secteur de Mur de Bretagne
Maitrise d'Œuvre relative à l'ouvrage de Franchissement du Poulancre
Estimation des coûts travaux

Estimation des coûts travaux - Solution 4 travées à voie bidirectionnelle

Poste	Libellé du prix	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total HT
Prix généraux					
	Etudes d'exécution et méthodes	F	1	250 000,00 €	250 000,00 €
	Assurance Qualité Environnement / Contrôle intérieur	F	1	30 000,00 €	30 000,00 €
	Etudes et exécution des épreuves	F	1	15 000,00 €	15 000,00 €
	Contrôles Externe	F	1	100 000,00 €	100 000,00 €
Installation de chantier et travaux préparatoires					
	Installation de chantier	F	1	350 000,00 €	350 000,00 €
	Dégagement des emprises & terrassements	F	1	300 000,00 €	300 000,00 €
	Réalisation des pistes de chantier	F	1	300 000,00 €	300 000,00 €
Fondations					
	<u>Fondations sur semelle</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	680	300,00 €	204 000,00 €
	- Armatures passives	Kg	68 000	1,50 €	102 000,00 €
	- Batardeau	F	1	150 000,00 €	150 000,00 €
	- Fouilles	F	1	150 000,00 €	150 000,00 €
	- Cloutage de l'appron en schiste	F	1	200 000,00 €	200 000,00 €
Appuis					
	<u>Culées</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	690	350,00 €	241 500,00 €
	- Armatures passives	Kg	103 500	1,50 €	155 250,00 €
	<u>Fut des Piles</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	960	400,00 €	384 000,00 €
	- Armatures passives	Kg	144 000	1,50 €	216 000,00 €
Tablier					
	- Béton (yc coffrage)	m3	890	450,00 €	400 500,00 €
	- Armatures passives	Kg	222 500	1,50 €	333 750,00 €
	- Ossature métallique	Kg	800 000	2,60 €	2 080 000,00 €
Superstructure					
	<u>Éléments linéaires</u>				
	Dispositif de retenue	ml	550	315,00 €	173 250,00 €
	Longrine béton	ml	505	60,00 €	30 300,00 €
	Corniches / corniches caniveaux	ml	505	150,00 €	75 750,00 €
	Réseaux	ml	1 500	12,00 €	18 000,00 €
	<u>Éléments surfaciques</u>				
	Chape d'étanchéité	m2	3 011	45,00 €	135 513,00 €
	Revêtement de chaussée	m2	2 646	85,00 €	224 910,00 €
	<u>Éléments d'about</u>				
	Joint de chaussée et de trottoir	ml	24	400,00 €	9 600,00 €
	Dalle de transition	m2	80	350,00 €	28 000,00 €

TOTAL HT	6 657 323,00 €
TVA	1 331 464,60 €
Marge de sécurité de 15%	998 598,45 €
TOTAL TTC	8 987 386,05 €

RN 164 - Aménagement dans le secteur de Mur de Bretagne
Maitrise d'Œuvre relative à l'ouvrage de Franchissement du Poulancre
Estimation des coûts travaux

Estimation des coûts travaux - Solution 4 travées à 2x2 voies

Poste	Libellé du prix	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total HT
Prix généraux					
	Etudes d'exécution et méthodes	F	1	300 000,00 €	300 000,00 €
	Assurance Qualité Environnement / Contrôle intérieur	F	1	30 000,00 €	30 000,00 €
	Etudes et exécution des épreuves	F	1	15 000,00 €	15 000,00 €
	Contrôles Externe	F	1	100 000,00 €	100 000,00 €
Installation de chantier et travaux préparatoires					
	Installation de chantier	F	1	500 000,00 €	500 000,00 €
	Dégagement des emprises & terrassements	F	1	300 000,00 €	300 000,00 €
	Réalisation des pistes de chantier	F	1	300 000,00 €	300 000,00 €
Fondations					
	<u>Fondations sur semelle</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	680	300,00 €	204 000,00 €
	- Armatures passives	Kg	68 000	1,50 €	102 000,00 €
	- Batardeau	F	1	150 000,00 €	150 000,00 €
	- Fouilles	F	1	150 000,00 €	150 000,00 €
	- Cloutage de l'appron en schiste	F	1	200 000,00 €	200 000,00 €
Appuis					
	<u>Culées</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	690	350,00 €	241 500,00 €
	- Armatures passives	Kg	103 500	1,50 €	155 250,00 €
	<u>Fut des Piles</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	1 860	400,00 €	744 000,00 €
	- Armatures passives	Kg	279 000	1,50 €	418 500,00 €
Tablier					
	- Béton (yc coffrage)	m3	1 770	450,00 €	796 500,00 €
	- Armatures passives	Kg	442 500	1,50 €	663 750,00 €
	- Ossature métallique	Kg	1 600 000	2,60 €	4 160 000,00 €
Superstructure					
	<u>Éléments linéaires</u>				
	Dispositif de retenue	ml	1 100	315,00 €	346 500,00 €
	Longrine béton	ml	1 010	60,00 €	60 600,00 €
	Corniches / corniches caniveaux	ml	1 010	150,00 €	151 500,00 €
	Réseaux	ml	3 000	12,00 €	36 000,00 €
	<u>Éléments surfaciques</u>				
	Chape d'étanchéité	m2	6 023	45,00 €	271 026,00 €
	Revêtement de chaussée	m2	5 292	85,00 €	449 820,00 €
	<u>Éléments d'about</u>				
	Joint de chaussée et de trottoir	ml	48	400,00 €	19 200,00 €
	Dalle de transition	m2	160	350,00 €	56 000,00 €

TOTAL HT	10 921 146,00 €
TVA	2 184 229,20 €
Marge de sécurité de 15%	1 638 171,90 €
TOTAL TTC	14 743 547,10 €

RN 164 - Aménagement dans le secteur de Mur de Bretagne
Maitrise d'Œuvre relative à l'ouvrage de Franchissement du Poulancre
Estimation des coûts travaux

Estimation des coûts travaux - Solution 4 travées - phase 2

Poste	Libellé du prix	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total HT
Prix généraux					
	Etudes d'exécution et méthodes	F	1	250 000,00 €	250 000,00 €
	Assurance Qualité Environnement / Contrôle intérieur	F	1	30 000,00 €	30 000,00 €
	Etudes et exécution des épreuves	F	1	15 000,00 €	15 000,00 €
	Contrôles Externe	F	1	100 000,00 €	100 000,00 €
Installation de chantier et travaux préparatoires					
	Installation de chantier	F	1	200 000,00 €	200 000,00 €
	Dégagement des emprises & terrassements	F	1	100 000,00 €	100 000,00 €
	Réalisation des pistes de chantier	F	1	100 000,00 €	100 000,00 €
Fondations					
	<u>Fondations sur semelle</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	0	300,00 €	0,00 €
	- Armatures passives	Kg	0	1,50 €	0,00 €
	- Batardeau	F	0	150 000,00 €	0,00 €
	- Fouilles	F	0	150 000,00 €	0,00 €
	- Cloutage de l'appron en schiste	F	0	200 000,00 €	0,00 €
Appuis					
	<u>Culées</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	0	350,00 €	0,00 €
	- Armatures passives	Kg	0	1,50 €	0,00 €
	<u>Fut des Piles</u>				
	- Béton (yc coffrage)	m3	960	400,00 €	384 000,00 €
	- Armatures passives	Kg	144 000	1,50 €	216 000,00 €
Tablier					
	- Béton (yc coffrage)	m3	890	450,00 €	400 500,00 €
	- Armatures passives	Kg	222 500	1,50 €	333 750,00 €
	- Ossature métallique	Kg	800 000	2,60 €	2 080 000,00 €
Superstructure					
	<u>Éléments linéaires</u>				
	Dispositif de retenue	ml	550	315,00 €	173 250,00 €
	Longrine béton	ml	505	60,00 €	30 300,00 €
	Corniches / corniches caniveaux	ml	505	150,00 €	75 750,00 €
	Réseaux	ml	1 500	12,00 €	18 000,00 €
	<u>Éléments surfaciques</u>				
	Chape d'étanchéité	m2	3 011	45,00 €	135 513,00 €
	Revêtement de chaussée	m2	2 646	85,00 €	224 910,00 €
	<u>Éléments d'about</u>				
	Joint de chaussée et de trottoir	ml	24	400,00 €	9 600,00 €
	Dalle de transition	m2	80	350,00 €	28 000,00 €

TOTAL HT	4 904 573,00 €
TVA	980 914,60 €
Marge de sécurité de 15%	735 685,95 €
TOTAL TTC	6 621 173,55 €

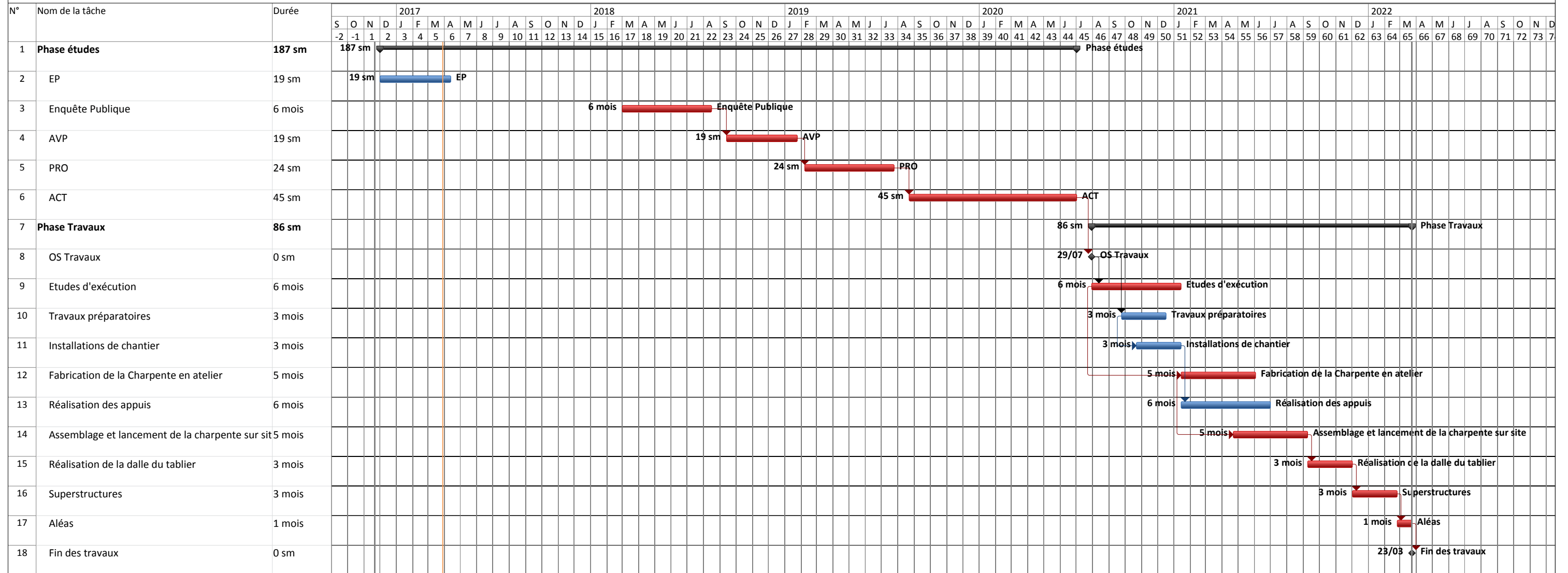
RN 164 - Aménagement dans le secteur de Mur de Bretagne
Maitrise d'Œuvre relative à l'ouvrage de Franchissement du Poulancre
Estimation des coûts travaux

Estimation des coûts de maintenance pour un tablier de 12m de large

Poste	Libellé du prix	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total HT
Appuis					
	Nettoyage chevêtres (5 ans)	F	0,20	1 000,00 €	200,00 €
Tablier					
	Remise en peinture ponctuelles/nettoyages annuels	F	1,00	5 000,00 €	5 000,00 €
	Remise en peinture charpente (15 ans)	F	0,07	270 000,00 €	18 000,00 €
Superstructure					
	Nettoyage Corniche caniveau (2 fois par an)	F	2,00	500,00 €	1 000,00 €
	Nettoyage joints de chaussée (annuel)	F	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
	Remplacement appareils d'appui (20 ans)	F	0,05	25 000,00 €	1 250,00 €
	Remplacement joints de chaussée (15 ans)	F	0,07	15 000,00 €	1 000,00 €
Entretien autre					
	Inspection simplifiée annuelle	F	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
	Inspection détaillée (5 ans)	F	0,20	4 500,00 €	900,00 €

TOTAL HT	29 350,00 €
TVA	5 870,00 €
TOTAL TTC	35 220,00 €

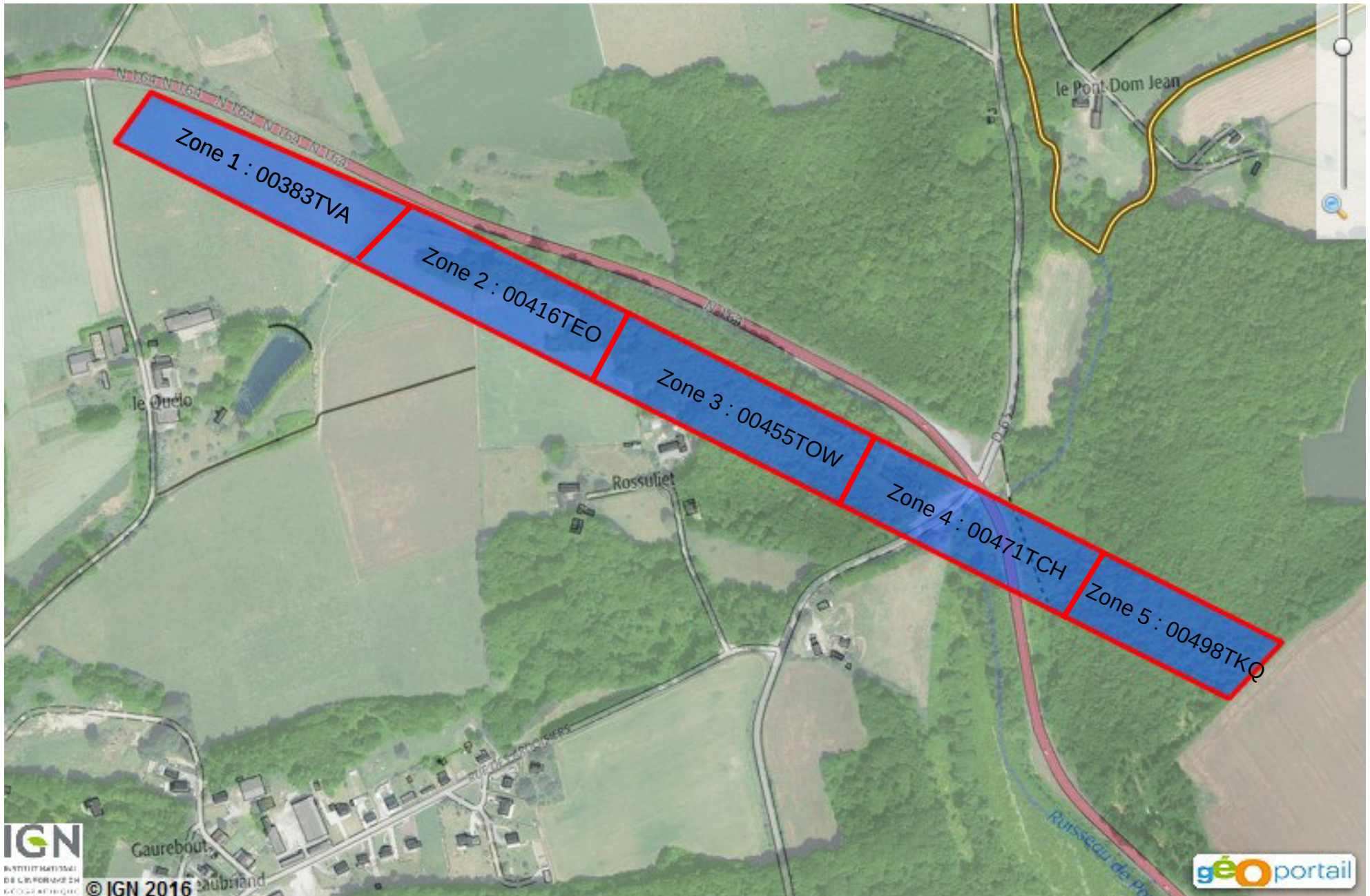
Annexe 6 – Planning de l'opération



Annexe 7 – Recherche des réseaux

RN164 – Aménagement à 2x2 voies entre Caurel et Colmain

Déclarations de travaux secteur viaduc du Poulancre





Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112900498
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. régl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ / _____ / _____
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément d'adresse : _____
Numéro / Voie : rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP : CS 96515
Code Postal / Commune : 3 5 0 6 5 RENNES cedex
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,1,6,1,1,2,9,0,0,4,9,8,T
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Date de réception de la déclaration : 30 / 11 / 2016
Commune où sont prévus les travaux : MUR DE BRETAGNE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : EDF ENERGIES NOUVELLES EDFENServices
Personne à contacter : Service Conduite
Numéro / Voie : 17
Lieu-dit / BP : Avenue de la Jasse
Code Postal / Commune : 3,4,4,4,0 Colombiers
Tél. : 0,4,6,7,0,9,8,3,2,0 Fax : _____

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).
Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : _____

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Les plans de localisation sont joints Références : _____ Echelle : _____ Date d'édition : ____/____/____ Sensible : Profondeur mini : _____ cm
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
_____ cm
_____ cm

Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ h ____

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
De vous rapprocher de ERDF pour avoir leur localisation de câbles

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est possible impossible

Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité

Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint Voir la localisation sur le plan joint Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Quentin DUCLAYE
Désignation du service : Service Conduite
Tél. : 0,4,6,7,0,9,8,3,2,0

Signataire

Nom : Quentin DUCLAYE
Signature : _____
Date : 01 / 12 / 2016 Nbre de pi-ces jointes, y compris les plans : 0

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- A. Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- B. Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- C. Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- D. Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, ou de tout autre fluide caloporteur ou frigorigène ;
- E. Lignes électriques, réseaux d'éclairage public ;
- F. Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- G. Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- H. Installations souterraines de communications électroniques ;
- I. Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- J. Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les «autres ouvrages», certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme «sensibles», soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément d'adresse : _____
Numéro / Voie : rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP : CS 96515
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,1,6,1,1,2,9,0,0,3,8,3,T
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Date de réception de la déclaration : 30 / 11 / 2016
Commune où sont prévus les travaux : MUR DE BRETAGNE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : EDF ENERGIES NOUVELLES EDFENServices
Personne à contacter : Service Conduite
Numéro / Voie : 17
Lieu-dit / BP : Avenue de la Jasse
Code Postal / Commune : 34440 Colombiers
Tél. : 0,4,6,7,0,9,8,3,2,0 Fax : _____

Eléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).
Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : _____

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Les plans de localisation sont joints Références : _____ Echelle : _____ Date d'édition : ____/____/____ Sensible : Profondeur mini : _____ cm
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
_____ cm
_____ cm

Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ h ____

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
De vous rapprocher de ERDF pour avoir leur localisation de câbles

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est possible impossible

Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité

Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint Voir la localisation sur le plan joint Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Quentin DUCLAYE
Désignation du service : Service Conduite
Tél. : 0,4,6,7,0,9,8,3,2,0

Signataire

Nom : Quentin DUCLAYE
Signature : _____
Date : 01 / 12 / 2016 Nbre de pi-ces jointes, y compris les plans : 0

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- A. Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- B. Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- C. Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- D. Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, ou de tout autre fluide caloporteur ou frigorigène ;
- E. Lignes électriques, réseaux d'éclairage public ;
- F. Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- G. Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- H. Installations souterraines de communications électroniques ;
- I. Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- J. Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les «autres ouvrages», certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme «sensibles», soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément d'adresse : _____
Numéro / Voie : rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP : CS 96515
Code Postal / Commune : 3 5 0 6 5 RENNES cedex
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2 0 1 6 1 1 2 9 0 0 3 8 3 T
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Date de réception de la déclaration : 30 / 11 / 2016
Commune où sont prévus les travaux : MUR DE BRETAGNE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : EDF ENERGIES NOUVELLES EDFENServices
Personne à contacter : Service Conduite
Numéro / Voie : 17
Lieu-dit / BP : Avenue de la Jasse
Code Postal / Commune : 3 4 4 4 0 Colombiers
Tél. : 0 4 6 7 0 9 8 3 2 0 Fax : _____

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).
Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : _____

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Les plans de localisation sont joints Références : _____ Echelle : _____ Date d'édition : ____ / ____ / ____ Sensible : Profondeur mini : _____ cm
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
_____ cm
_____ cm

Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ h ____

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
De vous rapprocher de ERDF pour avoir leur localisation de câbles

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est possible impossible

Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité

Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint Voir la localisation sur le plan joint Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Quentin DUCLAYE
Désignation du service : Service Conduite
Tél. : 0 4 6 7 0 9 8 3 2 0

Signataire

Nom : Quentin DUCLAYE
Signature : _____
Date : 01 / 12 / 2016 Nbre de pi-ces jointes, y compris les plans : 0

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- A. Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- B. Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- C. Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- D. Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, ou de tout autre fluide caloporteur ou frigorigène ;
- E. Lignes électriques, réseaux d'éclairage public ;
- F. Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- G. Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- H. Installations souterraines de communications électroniques ;
- I. Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- J. Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les «autres ouvrages», certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme «sensibles», soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément d'adresse : _____
Numéro / Voie : rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP : CS 96515
Code Postal / Commune : 3 5 0 6 5 RENNES cedex
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,1,6,1,1,2,9,0,0,3,8,3,T
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Date de réception de la déclaration : 30 / 11 / 2016
Commune où sont prévus les travaux : MUR DE BRETAGNE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : EDF ENERGIES NOUVELLES EDFENServices
Personne à contacter : Service Conduite
Numéro / Voie : 17
Lieu-dit / BP : Avenue de la Jasse
Code Postal / Commune : 3,4,4,4,0 Colombiers
Tél. : 0,4,6,7,0,9,8,3,2,0 Fax : _____

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).
Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : _____

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Les plans de localisation sont joints Références : _____ Echelle : _____ Date d'édition : ____/____/____ Sensible : Profondeur mini : _____ cm
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
_____ cm
_____ cm

Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ h ____

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
De vous rapprocher de ERDF pour avoir leur localisation de câbles

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est possible impossible

Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité

Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint Voir la localisation sur le plan joint Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Quentin DUCLAYE
Désignation du service : Service Conduite
Tél. : 0,4,6,7,0,9,8,3,2,0

Signataire

Nom : Quentin DUCLAYE
Signature : _____
Date : 01 / 12 / 2016 Nbre de pi-ces jointes, y compris les plans : 0

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- A. Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- B. Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- C. Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- D. Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, ou de tout autre fluide caloporteur ou frigorigène ;
- E. Lignes électriques, réseaux d'éclairage public ;
- F. Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- G. Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- H. Installations souterraines de communications électroniques ;
- I. Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- J. Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les «autres ouvrages», certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme «sensibles», soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément d'adresse : _____
Numéro / Voie : rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP : CS 96515
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,1,6,1,1,2,9,0,0,3,8,3,T
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Date de réception de la déclaration : 30 / 11 / 2016
Commune où sont prévus les travaux : MUR DE BRETAGNE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : EDF ENERGIES NOUVELLES EDFENServices
Personne à contacter : Service Conduite
Numéro / Voie : 17
Lieu-dit / BP : Avenue de la Jasse
Code Postal / Commune : 34440 Colombiers
Tél. : 0,4,6,7,0,9,8,3,2,0 Fax : _____

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).
Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : _____

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Les plans de localisation sont joints Références : _____ Echelle : _____ Date d'édition : ____/____/____ Sensible : Profondeur mini : _____ cm
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
_____ cm
 Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ h ____

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
De vous rapprocher de ERDF pour avoir leur localisation de câbles

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est possible impossible

Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité

Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint Voir la localisation sur le plan joint Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Quentin DUCLAYE
Désignation du service : Service Conduite
Tél. : 0,4,6,7,0,9,8,3,2,0

Signataire

Nom : Quentin DUCLAYE
Signature : _____
Date : 01 / 12 / 2016 Nbre de pi-ces jointes, y compris les plans : 0

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- A. Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- B. Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- C. Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- D. Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, ou de tout autre fluide caloporteur ou frigorigène ;
- E. Lignes électriques, réseaux d'éclairage public ;
- F. Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- G. Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- H. Installations souterraines de communications électroniques ;
- I. Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- J. Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les «autres ouvrages», certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme «sensibles», soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dé n o m i n a t i o n
N u m é r o / V o i e
L i e u - d i t / B P
C P / C o m m u n e
P a y s

DUPONT ALEXANDRE
10 RUE MAURICE FABRE
CS 96515
35065 RENNES CEDEX
FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112900383TVA

Référence de l'exploitant : 1648036762.164801RDT02

N° d'affaire du déclarant : 11M2A

Personne à contacter (déclarant) : Alexandre DUPONT

Date de réception de la déclaration : 30/11/16

Commune principale des travaux : MUR-DE-BRETAGNE, 22530

Adresse des travaux prévus :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ERDF DT/ DICT BRETAGNE

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 64 BOULEVARD VOLTAIRE

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 35044 RENNES CEDEX

Tél. :

Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____ cm _____

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : M SATTOLO Edouard

Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne

Tél : +33299035587

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : M SATTOLO Edouard

Signature :

Date : 02/12/16

Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Service qui délivre le document

ERDF DT/ DI CT BRETAGNE

ELEC

64 BOULEVARD VOLTAIRE

35044 RENNES CEDEX

France

Tél :

Fax :



COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1648036762.164801RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ERDF ne possède pas d'ouvrage dans l'emprise déclarée de votre projet ou de vos travaux. Veillez à envoyer votre déclaration au distributeur d'électricité référencé sur le guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

Dans le cadre de votre Demande Travaux vous nous indiquez vouloir travailler à proximité de nos ouvrages électriques, nous vous demandons de respecter les prescriptions des Art. R4534-107 à R 4534-130 du code du travail afin de permettre le maintient sous tension de ce(s, ette) ligne.

A votre demande une étude de mise hors tension pourra être réalisée en contactant nos services à l'adresse suivante : erdf-grdf-urebretagne-pc@distribution.edf.fr

Une étude de faisabilité sera programmée et le cas échéant, un devis des travaux vous sera envoyé.

Afin de conserver l'exactitude des échelles indiquées sur les plans transmis par notre service, il faut impérativement imprimer les fichiers PDF, JPG, GIF à 100% de leurs valeurs.

Le non respect de cette consigne entraînera des mesures incorrectes par rapport au positionnement des ouvrages sur le terrain.

Afin d'avoir la bonne échelle, bien vérifier que la mise à l'échelle soit sélectionnée à: AUCUNE (propriétés imprimantes)

Responsable : M SATTOLO Edouard

Tél : +33299035587

Date : 02/ 12/ 2016

Signature : M SATTOLO Edouard

(Commentaires_V5.3_V1.0)

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

Légende du Plan de Masse

Réseau électrique	
BT	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT BRCHT	—
HTA	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie
HTA ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie

Appareil de coupure aérien	
Interrupteur non télécommandé	
Interrupteur télécommandé	Y
Interrupteur non télécommandé avec ouverture à creux de tension	T

Connexion-jonction	
Connexion Aérienne Chgt Sec.	↓
Jonction Chgt Sec.	↓
Jonction Etoilement	•
Jonction Extrémité	•
Poteau remontée Aéro	◁

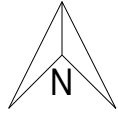
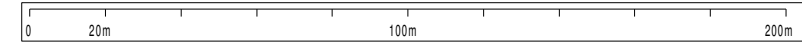
Poste électrique	
Poste Source	⊠
Poste DP	○
Poste Client HTA	□
Poste DP Client HTA	⊠
Poste de Répartition	⊠
Poste de Production	△
Poste DP Client-Production	⊠
Poste Client Production	⊠
Poste DP Production	○
Poste de transformation HTA/HTA	⊠

Armoire HTA	
Armoire à Coupure Manuelle	◊
Armoire à Coupure télécommandée	◊

Coffret BT	
Coupure	⊠
Fausse Coupure	□
Sectionnement	■
Coupure rapide	⊠
ADC	⊠
Boite de coupure	—
Boite de coupure 3D	△
Boite de coupure 4D	□
Boite coupe circuit	⊠
RM BT	■
Non normalisé	⊠

Client BT	
Tarif jaune C4	□
Tarif bleu C5	○
Client MHRV	⊠
Producteur BT	⊠

Zone en projet	
N° AFFAIRE	



2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Édité le : 02-12-2016 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ERDF
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'ERDF ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Réf. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1 :	48.21381696	-2.98064346	⊕
PR2 :	48.20913255	-2.98404442	
PR3 :	48.21332502	-2.97798778	

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dé n o m i n a t i o n
N u m é r o / V o i e
L i e u - d i t / B P
C P / C o m m u n e
P a y s

DUPONT ALEXANDRE
10 RUE MAURICE FABRE
CS 96515
35065 RENNES CEDEX
FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112900416TE0

Référence de l'exploitant : 1648036816.164801RDT02

N° d'affaire du déclarant : 11M2A

Personne à contacter (déclarant) : Alexandre DUPONT

Date de réception de la déclaration : 30/11/16

Commune principale des travaux : MUR-DE-BRETAGNE, 22530

Adresse des travaux prévus :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ERDF DT/ DICT BRETAGNE

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 64 BOULEVARD VOLTAIRE

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 35044 RENNES CEDEX

Tél. :

Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____ cm _____

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : M HUON St éphane

Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne

Tél : +33299035587

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : M HUON St éphane

Signature :

Date : 02/12/16 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Service qui délivre le document

ERDF DT/ DI CT BRETAGNE

ELEC

64 BOULEVARD VOLTAIRE

35044 RENNES CEDEX

France

Tél :

Fax :



COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1648036816. 164801RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ERDF ne possède pas d'ouvrage dans l'emprise déclarée de votre projet ou de vos travaux. Veillez à envoyer votre déclaration au distributeur d'électricité référencé sur le guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

Dans le cadre de votre Demande Travaux vous nous indiquez vouloir travailler à proximité de nos ouvrages électriques, nous vous demandons de respecter les prescriptions des Art. R4534-107 à R 4534-130 du code du travail afin de permettre le maintient sous tension de ce(s, ette) ligne.

A votre demande une étude de mise hors tension pourra être réalisée en contactant nos services à l'adresse suivante : erdf-grdf-urebretagne-pc@distribution.edf.fr

Une étude de faisabilité sera programmée et le cas échéant, un devis des travaux vous sera envoyé.

Afin de conserver l'exactitude des échelles indiquées sur les plans transmis par notre service, il faut impérativement imprimer les fichiers PDF, JPG, GIF à 100% de leurs valeurs.

Le non respect de cette consigne entraînera des mesures incorrectes par rapport au positionnement des ouvrages sur le terrain.

Afin d'avoir la bonne échelle, bien vérifier que la mise à l'échelle soit sélectionnée à: AUCUNE (propriétés imprimantes)

Responsable : M HUON St éphane

Tél : +33299035587

Date : 02/ 12/ 2016

Signature : M HUON St éphane

(Commentaires_V5.3_V1.0)

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

Légende du Plan de Masse

Réseau électrique	
BT	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT BRCHT	—
HTA	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie
HTA ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie

Appareil de coupure aérien	
Interrupteur non télécommandé	
Interrupteur télécommandé	Y
Interrupteur non télécommandé avec ouverture à creux de tension	T

Connexion-jonction	
Connexion Aérienne Chgt Sec.	↓
Jonction Chgt Sec.	↓
Jonction Etoilement	•
Jonction Extrémité	•
Poteau remontée Aéro	◁

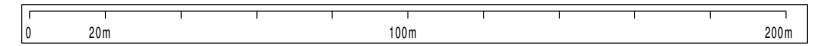
Poste électrique	
Poste Source	⊠
Poste DP	○
Poste Client HTA	□
Poste DP Client HTA	⊠
Poste de Répartition	⊠
Poste de Production	△
Poste DP Client-Production	⊠
Poste Client Production	⊠
Poste DP Production	○
Poste de transformation HTA/HTA	⊠

Armoire HTA	
Armoire à Coupure Manuelle	◊
Armoire à Coupure télécommandée	◊

Coffret BT	
Coupure	⊠
Fausse Coupure	□
Sectionnement	■
Coupure rapide	⊠
ADC	⊠
Boite de coupure	—
Boite de coupure 3D	△
Boite de coupure 4D	□
Boite coupe circuit	⊠
RM BT	■
Non normalisé	⊠

Client BT	
Tarif jaune C4	□
Tarif bleu C5	○
Client MHRV	⊠
Producteur BT	⊠

Zone en projet	
N° AFFAIRE	



2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Edité le : 02-12-2016 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ERDF
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'ERDF ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Réf. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1 :	48,20900661	-2,98468452	⊕
PR2 :	48,21279344	-2,97565547	
PR3 :	48,20821042	-2,97706976	

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dé n o m i n a t i o n
N u m é r o / V o i e
L i e u - d i t / B P
C P / C o m m u n e
P a y s

DUPONT ALEXANDRE
10 RUE MAURICE FABRE
CS 96515
35065 RENNES CEDEX
FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112900455T0W

Référence de l'exploitant : 1648036862.164801RDT02

N° d'affaire du déclarant : 11M2A

Personne à contacter (déclarant) : Alexandre DUPONT

Date de réception de la déclaration : 30/11/16

Commune principale des travaux : MUR-DE-BRETAGNE, 22530

Adresse des travaux prévus :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ERDF DT/ DICT BRETAGNE

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 64 BOULEVARD VOLTAIRE

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 35044 RENNES CEDEX

Tél. :

Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : _____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : _____ Matériau réseau⁽¹⁾ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
_____ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise TVX

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Voir chapitre 5 du guide technique relatif aux travaux

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approches au réseau

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Mme ALLAIN Karine

Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne

Tél : +33299035587

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : Mme ALLAIN Karine

Signature :

Date : 02/12/16 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 1

ERDF DT/ DI CT BRETAGNE

ELEC
64 BOULEVARD VOLTAI RE

35044 RENNES CEDEX

France

Tél :

Fax :



COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1648036862. 164801RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multiformats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

POUR NOUS CONTACTER :

Vous disposez par le passé de la possibilité d'effectuer vos déclarations à ERDF via l'outil dictplus. Dorénavant, ERDF vous propose d'utiliser le site internet Protys.fr pour un envoi direct dématérialisé de vos déclarations.

Afin de conserver l'exactitude des échelles indiquées sur les plans transmis par notre service, il faut impérativement imprimer les fichiers PDF, JPG, GIF à 100% de leurs valeurs.

Le non respect de cette consigne entraînera des mesures incorrectes par rapport au positionnement des ouvrages sur le terrain.

Afin d'avoir la bonne échelle, bien vérifier que la mise à l'échelle soit sélectionnée à: AUCUNE (propriétés imprimantes)

Dans le cadre de votre Demande Travaux vous nous indiquez vouloir travailler à proximité de nos ouvrages électriques, nous vous demandons de respecter les prescriptions des Art. R4534-107 à R 4534-130 du code du travail afin de permettre le maintien sous tension de ce(s, ette) ligne.

A votre demande une étude de mise hors tension pourra être réalisée en contactant nos services à l'adresse suivante : erdf-grdf-urebretagne-pc@distribution.edf.fr

Une étude de faisabilité sera programmée et le cas échéant, un devis des travaux vous sera envoyé.

Responsable : M^{me} ALLAIN Karine

Tél: +33299035587

Date: 02/ 12/ 2016

Signature : M^{me} ALLAIN Karine

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

Légende du Plan de Masse

Réseau électrique	
BT	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT BRCHT	—
HTA	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie
HTA ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie

Appareil de coupure aérien	
Interrupteur non télécommandé	
Interrupteur télécommandé	Y
Interrupteur non télécommandé avec ouverture à creux de tension	T

Connexion-jonction	
Connexion Aérienne Chgt Sec.	↓
Jonction Chgt Sec.	↓
Jonction Etoilement	•
Jonction Extrémité	•
Poteau remontée Aéro	◁

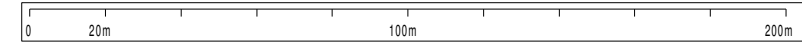
Poste électrique	
Poste Source	⊠
Poste DP	○
Poste Client HTA	□
Poste DP Client HTA	⊠
Poste de Répartition	⊠
Poste de Production	△
Poste DP Client-Production	⊠
Poste Client Production	⊠
Poste DP Production	○
Poste de transformation HTA/HTA	⊠

Armoire HTA	
Armoire à Coupure Manuelle	◊
Armoire à Coupure télécommandée	◊

Coffret BT	
Coupure	⊠
Fausse Coupure	□
Sectionnement	■
Coupure rapide	⊠
ADC	⊠
Boite de coupure	—
Boite de coupure 3D	△
Boite de coupure 4D	□
Boite coupe circuit	⊠
RM BT	■
Non normalisé	⊠

Client BT	
Tarif jaune C4	□
Tarif bleu C5	○
Client MHRV	⊠
Producteur BT	⊠

Zone en projet	
N° AFFAIRE	



2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (câbles, poteaux, ...).

Édité le : 02-12-2016 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ERDF
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'ERDF ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Réf. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1 :	48,20729071	-2,9766009	⊕
PR2 :	48,21196155	-2,97346305	
PR3 :	48,20785652	-2,98121999	

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
 conjointe

Dé n o m i n a t i o n
 N u m é r o / V o i e
 L i e u - d i t / B P
 C P / C o m m u n e
 P a y s

DUPONT ALEXANDRE
 10 RUE MAURICE FABRE
 CS 96515
 35065 RENNES CEDEX
 FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112900471TCH

Référence de l'exploitant : 1648036894.164801RDT02

N° d'affaire du déclarant : 11M2A

Personne à contacter (déclarant) : Alexandre DUPONT

Date de réception de la déclaration : 30/11/16

Commune principale des travaux : MUR-DE-BRETAGNE, 22530

Adresse des travaux prévus :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ERDF DT/ DICT BRETAGNE

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 64 BOULEVARD VOLTAIRE

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 35044 RENNES CEDEX

Tél. :

Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : à _____
 ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant :

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : M HUON St éphane

Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne

Tél : +33299035587

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : M HUON St éphane

Signature :

Date : 02/12/16

Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Service qui délivre le document

ERDF DT/ DI CT BRETAGNE

ELEC

64 BOULEVARD VOLTAIRE

35044 RENNES CEDEX

France

Tél :

Fax :



COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1648036894. 164801RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ERDF ne possède pas d'ouvrage dans l'emprise déclarée de votre projet ou de vos travaux. Veillez à envoyer votre déclaration au distributeur d'électricité référencé sur le guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

Dans le cadre de votre Demande Travaux vous nous indiquez vouloir travailler à proximité de nos ouvrages électriques, nous vous demandons de respecter les prescriptions des Art. R4534-107 à R 4534-130 du code du travail afin de permettre le maintient sous tension de ce(s, ette) ligne.

A votre demande une étude de mise hors tension pourra être réalisée en contactant nos services à l'adresse suivante : erdf-grdf-urebretagne-pc@distribution.edf.fr

Une étude de faisabilité sera programmée et le cas échéant, un devis des travaux vous sera envoyé.

Afin de conserver l'exactitude des échelles indiquées sur les plans transmis par notre service, il faut impérativement imprimer les fichiers PDF, JPG, GIF à 100% de leurs valeurs.

Le non respect de cette consigne entraînera des mesures incorrectes par rapport au positionnement des ouvrages sur le terrain.

Afin d'avoir la bonne échelle, bien vérifier que la mise à l'échelle soit sélectionnée à: AUCUNE (propriétés imprimantes)

Responsable : M HUON St éphane

Tél : +33299035587

Date : 02/ 12/ 2016

Signature : M HUON St éphane

(Commentaires_V5.3_V1.0)

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

Légende du Plan de Masse

Réseau électrique	
BT	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT BRCHT	—
HTA	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie
HTA ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie

Appareil de coupure aérien	
Interrupteur non télécommandé	
Interrupteur télécommandé	Y
Interrupteur non télécommandé avec ouverture à creux de tension	T

Connexion-jonction	
Connexion Aérienne Chgt Sec.	↓
Jonction Chgt Sec.	↓
Jonction Etoilement	•
Jonction Extrémité	•
Poteau remontée Aéro	◁

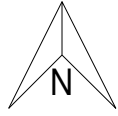
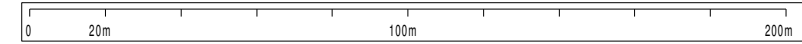
Poste électrique	
Poste Source	⊠
Poste DP	○
Poste Client HTA	□
Poste DP Client HTA	⊠
Poste de Répartition	⊠
Poste de Production	△
Poste DP Client-Production	⊠
Poste Client Production	⊠
Poste DP Production	○
Poste de transformation HTA/HTA	⊠

Armoire HTA	
Armoire à Coupure Manuelle	◊
Armoire à Coupure télécommandée	◊

Coffret BT	
Coupure	⊠
Fausse Coupure	□
Sectionnement	■
Coupure rapide	⊠
ADC	⊠
Boite de coupure	—
Boite de coupure 3D	△
Boite de coupure 4D	□
Boite coupe circuit	⊠
RM BT	■
Non normalisé	⊠

Client BT	
Tarif jaune C4	□
Tarif bleu C5	○
Client MHRV	⊠
Producteur BT	⊠

Zone en projet	
N° AFFAIRE	



2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Édité le : 02-12-2016 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ERDF
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'ERDF ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Réf. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PRI :	48.20661724	-2.97831198	⊕

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dé n o m i n a t i o n
N u m é r o / V o i e
L i e u - d i t / B P
C P / C o m m u n e
P a y s

DUPONT ALEXANDRE
10 RUE MAURICE FABRE
CS 96515
35065 RENNES CEDEX
FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112900498TKQ

Référence de l'exploitant : 1648036916.164801RDT02

N° d'affaire du déclarant : 11M2A

Personne à contacter (déclarant) : Alexandre DUPONT

Date de réception de la déclaration : 30/11/16

Commune principale des travaux : MUR-DE-BRETAGNE, 22530

Adresse des travaux prévus :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ERDF DT/ DICT BRETAGNE

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 64 BOULEVARD VOLTAIRE

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 35044 RENNES CEDEX

Tél. :

Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : à ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant :

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : M SATTOLO Edouard

Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne

Tél : +33299035587

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : M SATTOLO Edouard

Signature :

Date : 02/12/16

Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Service qui délivre le document

ERDF DT/ DI CT BRETAGNE

ELEC
64 BOULEVARD VOLTAIRE



35044 RENNES CEDEX

France

Tél : Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1648036916.164801RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ERDF ne possède pas d'ouvrage dans l'emprise déclarée de votre projet ou de vos travaux. Veillez à envoyer votre déclaration au distributeur d'électricité référencé sur le guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

Afin de conserver l'exactitude des échelles indiquées sur les plans transmis par notre service, il faut impérativement imprimer les fichiers PDF, JPG, GIF à 100% de leurs valeurs.

Le non respect de cette consigne entraînera des mesures incorrectes par rapport au positionnement des ouvrages sur le terrain.

Afin d'avoir la bonne échelle, bien vérifier que la mise à l'échelle soit sélectionnée à: AUCUNE (propriétés imprimantes)

Dans le cadre de votre Demande Travaux vous nous indiquez vouloir travailler à proximité de nos ouvrages électriques, nous vous demandons de respecter les prescriptions des Art. R4534-107 à R 4534-130 du code du travail afin de permettre le maintien sous tension de ce(s, ette) ligne.

A votre demande une étude de mise hors tension pourra être réalisée en contactant nos services à l'adresse suivante : erdf-grdf-urebretagne-pc@distribution.edf.fr

Une étude de faisabilité sera programmée et le cas échéant, un devis des travaux vous sera envoyé.

Responsable : M SATTOLO Edouard

Tél : +33299035587

Date : 02/ 12/ 2016

Signature : M SATTOLO Edouard

(Commentaires_V5.3_V1.0)

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

Légende du Plan de Masse

Réseau électrique	
BT	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT BRCHT	—
HTA	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie
HTA ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie

Appareil de coupure aérien	
Interrupteur non télécommandé	
Interrupteur télécommandé	Y
Interrupteur non télécommandé avec ouverture à creux de tension	T

Connexion-jonction	
Connexion Aérienne Chgt Sec.	↓
Jonction Chgt Sec.	↓
Jonction Etoilement	•
Jonction Extrémité	•
Poteau remontée Aéro	◁

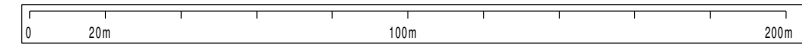
Poste électrique	
Poste Source	⊠
Poste DP	○
Poste Client HTA	□
Poste DP Client HTA	⊠
Poste de Répartition	⊠
Poste de Production	△
Poste DP Client-Production	⊠
Poste Client Production	⊠
Poste DP Production	○
Poste de transformation HTA/HTA	⊠

Armoire HTA	
Armoire à Coupure Manuelle	◊
Armoire à Coupure télécommandée	◊

Coffret BT	
Coupure	⊠
Fausse Coupure	□
Sectionnement	■
Coupure rapide	⊠
ADC	⊠
Boite de coupure	—
Boite de coupure 3D	△
Boite de coupure 4D	□
Boite coupe circuit	⊠
RM BT	■
Non normalisé	⊠

Client BT	
Tarif jaune C4	□
Tarif bleu C5	○
Client MHRV	⊠
Producteur BT	⊠

Zone en projet	
N° AFFAIRE	



2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Edité le : 02-12-2016 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ERDF
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'ERDF ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Réf. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1 :	48.20717583	-2.97637498	⊕
PR2 :	48.20482896	-2.97318535	⊕

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail





Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



N° 14435*03

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ / _____ / _____ _____ cm
_____ / _____ / _____ _____ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



N° 14435*03

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

LEGENDE

EA

	Tronçons classe C		Dégrilleur		Régulateur de pression
	Tronçons classe B		Dessableur		Réserve incendie
	Tronçons classe A		Disconnecteur		Réservoir au sol/Bâche
	Accélérateur		Forage		Réservoir de chasse
	Anode protect.cathodique		Isolation électrique		Réservoir (semi)enterré
	Auto-contrôle		Micro ventouse		Réservoir sur tour
	Barrage		Piézomètre		Shunt
	Boîte à boues		Plaque d'extrémité		Siphon
	Borne fontaine		Poste de soutirage		Soupape anti-bélier
	Bouche d'incendie		Poteau d'incendie		Stabilisateur d'écoulement
	Bouche de lavage		Potelet protect.cathodique		Station de pompage
	Brise charge		Prise d'eau		Station de surpression
	Canal de mesure		Prise de potentiel		Traitement sur réseau
	Captage		Production avec traitement		Vanne asservie
	Chasse automatique		Puisard		Vanne
	Cheminée d'équilibre		Puits		Vanne de survitesse
	Clapet		Purge		Vanne en attente
	Compteur production/secto.		Réducteur de pression		Vanne fermée
	Compteur export/import		Réduction		Vanne réglée
	Ddass		Regard		Ventouse
	Débitmètre		Régulateur de débit		Vidange

①②④ Borne 1/2/4 prises

EU

	Tronçons classe C		Chasse		Rond visitable à grille
	Tronçons classe B		Clapet		Station d'épuration
	Tronçons classe A		Débitmètre		Tampon/avaloir
	Avaloir		Dégrilleur		Té de curage
	Avaloir à grille		Dessableur		Traitement sur réseau
	Bassin de rétention		Déversoir d'orage		Vacuomètre
	Batardeau		Exutoire		Vanne
	Brise charge		Lagune		Vanne à guillotine
	Canal de mesure		Plaque pleine		Vanne à manchon
	Carré borgne		Poste de relevage		Vanne murale
	Carré visitable		Puisard		Ventouse
	Carré visitable à grille		Rond borgne		Vidange
	Chambre de détente		Rond visitable		



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite.



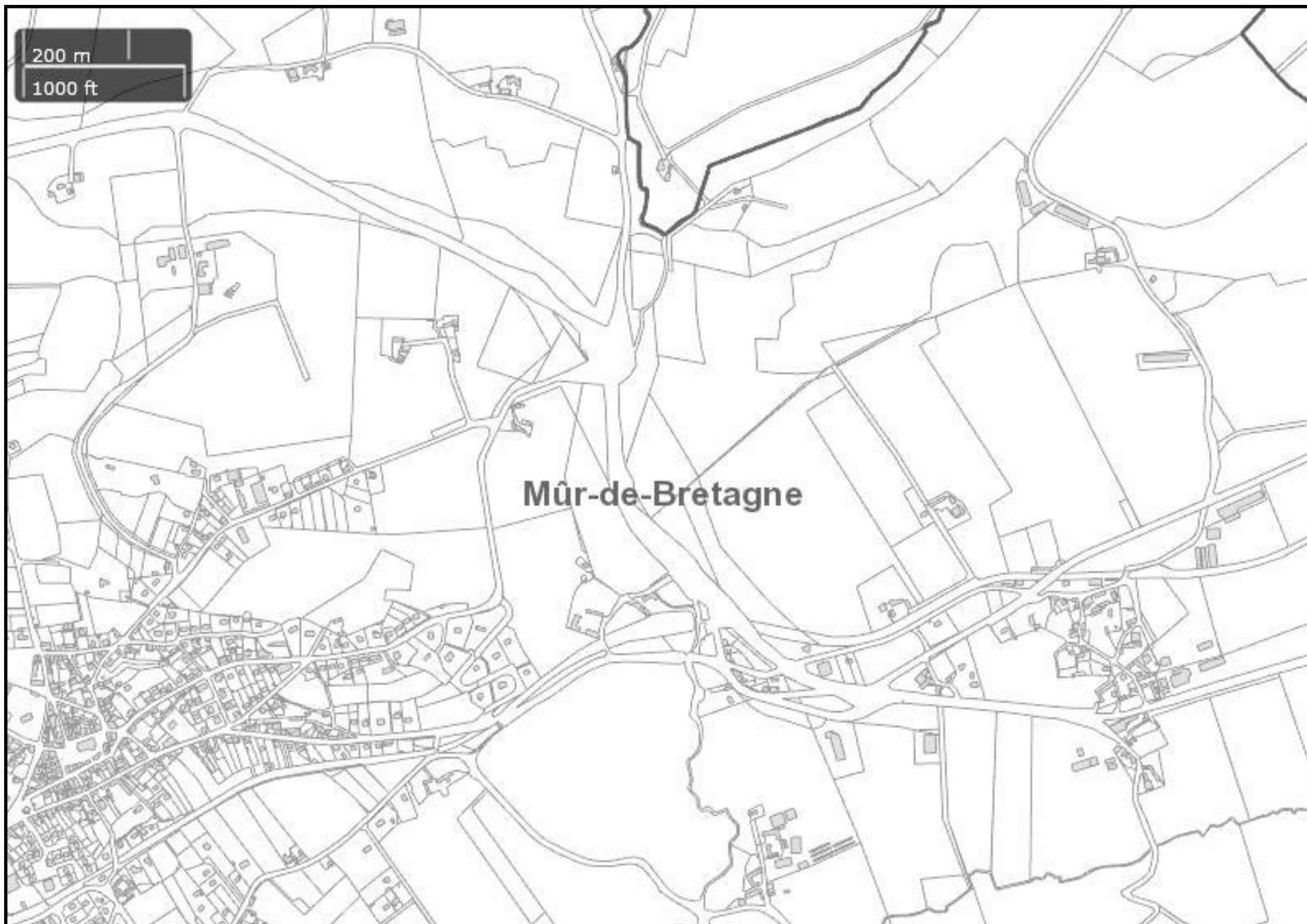
Numéro de consultation : 2016112900498TKQ

Plan généré le : 06-12-2016

Adresse du chantier : LIEU DIT ROSSULIET D 63

MUR DE BRETAGNE





BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite.



Numéro de consultation : 2016112900498TKQ

Plan généré le : 06-12-2016

Adresse du chantier : LIEU DIT ROSSULIET D 63

MUR DE BRETAGNE





Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. régl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



N° 14435*03

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ / _____ / _____ _____ cm
_____ / _____ / _____ _____ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



N° 14435*03

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : ___ / ___ / ___ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : _____ cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : _____

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



N° 14435*03

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : ___ / ___ / ___ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : _____ cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : _____
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
_____ cm
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : _____
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DUPONT Alexandre
Complément / Service : DREAL Bretagne
Numéro / Voie : 10 rue Maurice Fabre
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35065 RENNES cedex
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIR OUEST - District de Saint Brieuc
Personne à contacter : Philippe LE MEN
Numéro / Voie : TSA 40111
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69949 LYON CEDEX 20
Tél. : 0290907010 **Fax :** 0214001692

N° consultation du téléservice : 2016112900383
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 11M22A
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / ___
Commune principale des travaux : MUR DE BRETAGNE
Adresse des travaux prévus : NR

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0296798264
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Philippe LE MEN
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 12 / 16 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GRUPE KERAN



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GRUPE KERAN

AEI

ARCHITECTURE
PAYSAGE
URBANISME

4, RUE JEAN BAPTISTE CLÉMENT
93310 LE PRÉ SAINT GERVAIS

☎ 01.48.95.48.25 01.48.95.47.04

@ aeiagence@orange.fr

@ www.aeiagence.com



sce

Aménagement
& environnement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

FRANCHISSEMENT DU POULANCRE MÛR-DE-BRETAGNE

NOTICE ARCHITECTURALE

ETUDE PREALABLE V1.1
31/03/2017



SOMMAIRE

A.	INTRODUCTION	5	7. Pile unique	24
	1. Contexte	5	D. ACCROCHES DES OUVRAGES DANS LE TERRITOIRE	25
	2. Approche paysagère	5	I. Matrices béton	26
	3. Reportage photographique	6	II. Parements en gabions	28
	4. Implantation du viaduc	8	III. Parements minéraux	30
B.	HYPOTHÈSE N°1	9		
	1. Typologie	9		
	2. Vues générales	10		
	3. Piles	12		
	4. Corniche	13		
	5. Dispositif de retenue	13		
	6. Photomontages	14		
C.	HYPOTHÈSE N°2	17		
	1. Typologie	17		
	2. Vues générales	18		
	3. Piles	20		
	4. Corniche	21		
	5. Dispositif de retenue	21		
	6. Photomontages	22		

A. INTRODUCTION

1. Contexte

La commune de Mûr-de-Bretagne est située dans le département des Côtes-d'Armor en région Bretagne.

L'ouvrage se situe dans la vallée du Poulancre. Ce ruisseau traverse en partie la commune de Mûr-de-Bretagne et passe au Sud du carrefour entre la RN164 et la RD63.

Cette multiplicité d'éléments naturels et infrastructureux en même lieu forme un point névralgique local où différentes strates du territoire s'entremêlent.

2. Approche paysagère

La présence végétale sur ce site est très importante.

Au coeur du site, la ripisylve qui borde le Poulancre est bien fournie et permet de préserver un écosystème particulier malgré la présence à proximité des voies de circulation.

Les abords des voies, enherbés, sont protégés par des dispositifs de retenue empêchant la sortie d'un véhicule de la voie.

Le contour des champs avoisinants sont marqués par des haies arborées de grands spécimens feuillus.

Le site abrite sur son relief une vaste masse arborée. Cette forêt composée d'arbres haute-tiges s'étend depuis le sommet du coteau jusqu'à la route en contre-bas.

Les voies, implantées dans le creux du relief existant, amplifient la structure du paysage mais viennent localement créer des ruptures.

Il est à noter que le site s'inscrit dans une zone Natura 2000 sensible qu'il convient d'impacter le moins possible pour la réussite du projet.

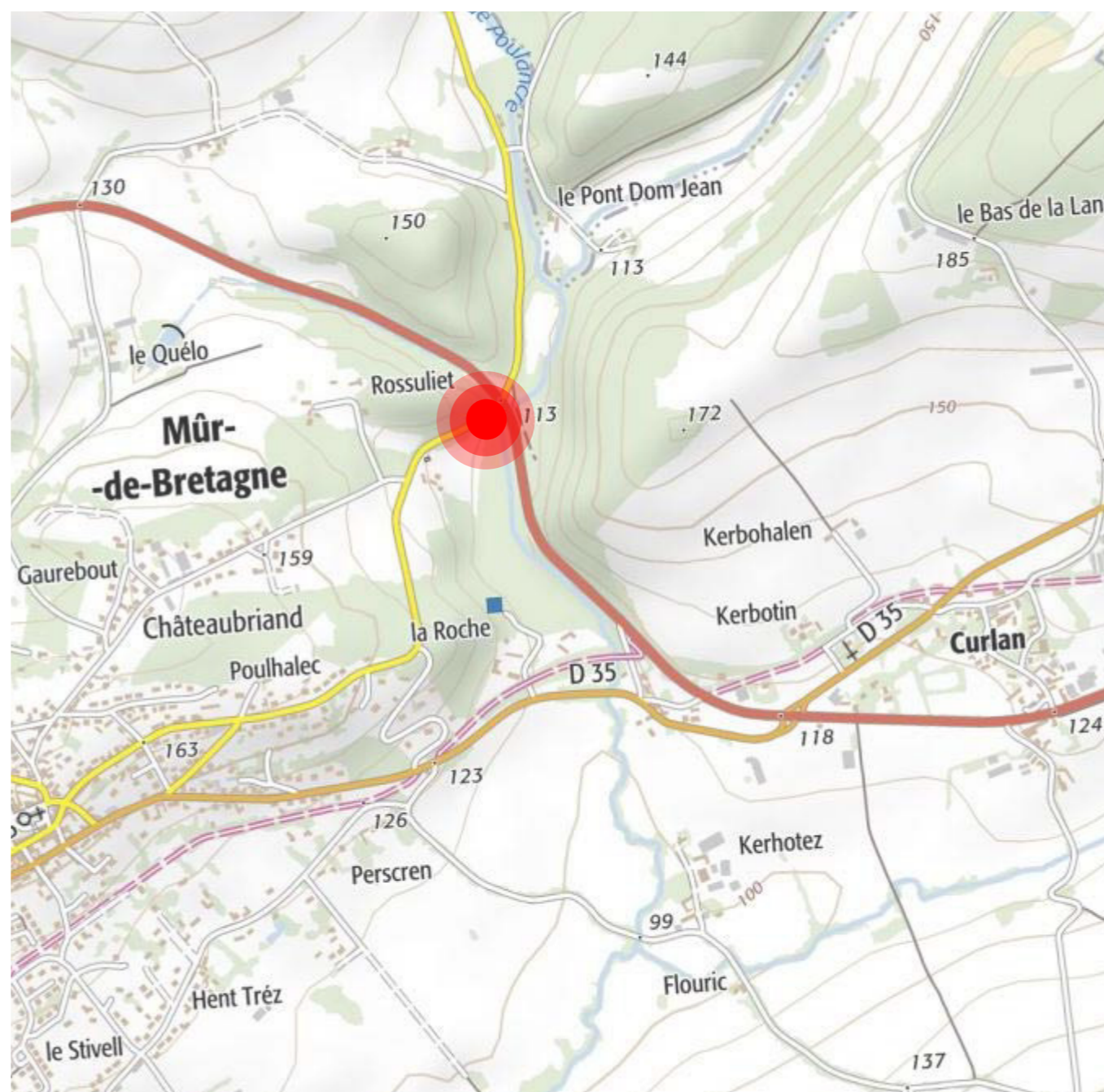


Figure 1. Carte IGN _
Situation géographique du viaduc

3. Reportage photographique



Figure 2. Photographies _
Visite de site du 14-12-2016



passage du Poulancre sous la RN164



passage du Poulancre sous la RN164



chemin à travers la masse boisée Est



passage du Poulancre sous la RN164



ancien pont routier au-dessus du Poulancre



berge du Poulancre



chemin à travers la masse boisée Est



masse boisée Est

Figure 3. Photographies _
Visite de site du 14-12-2016

4. Implantation du viaduc

Le projet consiste à étudier un ouvrage non-courant sur le tracé de la mise à 2x2 voies de la RN164 entre Châteaulin et Montauban de Bretagne. La zone d'implantation de l'ouvrage n'est soumise à aucune protection dans le cadre des monuments historiques ou de site inscrit.

Il s'agit d'implanter un viaduc routier sur une portée totale moyenne de 250 m de long à 20, 25m de hauteur.

L'ouvrage sera composé d'un tablier en structure bi-poutre en acier ou en acier Corten (à définir en phase AVP) permettant de reprendre d'importantes portées tout en restant économiquement viable. Le profil des poutres sera étudié sous différents aspects en phase AVP afin de définir le profil de l'ouvrage le plus avantageux du point de vue structurel, économique et architectural.

La réalisation d'un tel ouvrage doit prendre en compte les contraintes locales, structurelles et visuelles qui s'y rapportent.

La conception des piles définira l'équilibre en terme de morphologie de l'ouvrage (hauteur de la pile, nombre de portées..)et devra anticiper le doublement futur du viaduc qui engendrera de nouveaux points d'appuis.

Ainsi, afin de limiter la multiplication des piles soutenant l'ouvrage et de réduire l'impact au sol des fouilles à réaliser, chaque tablier du viaduc sera composé de points d'appui repris par une pile unique venant le soutenir sur toute sa largeur.

Une corniche caniveau viendra à terme accueillir, sur un côté de chaque ouvrage, une canalisation et des réseaux télécom. De ce fait, elle devra permettre l'accès à ces réseaux depuis le tablier afin de faciliter les interventions potentielles. Son dessin devra répondre à l'esthétique des piles implantées afin d'apporter une cohérence d'ensemble à l'ouvrage. Afin de traiter efficacement les abords des ouvrages tout en prenant en compte le futur doublement du viaduc, une corniche sera positionnée de part et d'autre du tablier de l'ouvrage initial et sera ensuite démontée puis reposée sur le second ouvrage construit plus tard. Cette proposition garantie l'aspect esthétique du premier ouvrage tout en anticipant les besoins, à terme, du doublement.

Enfin, il est proposé de combiner à cette corniche un linéaire de brise vue permettant de masquer la présence des dispositifs de sécurité positionnés de part et d'autre de l'ouvrage.

Ces derniers éléments auront pour but de minimiser l'impact visuel du tablier en affirmant la linéarité de l'ouvrage afin qui s'intègre de façon plus sobre dans le paysage.

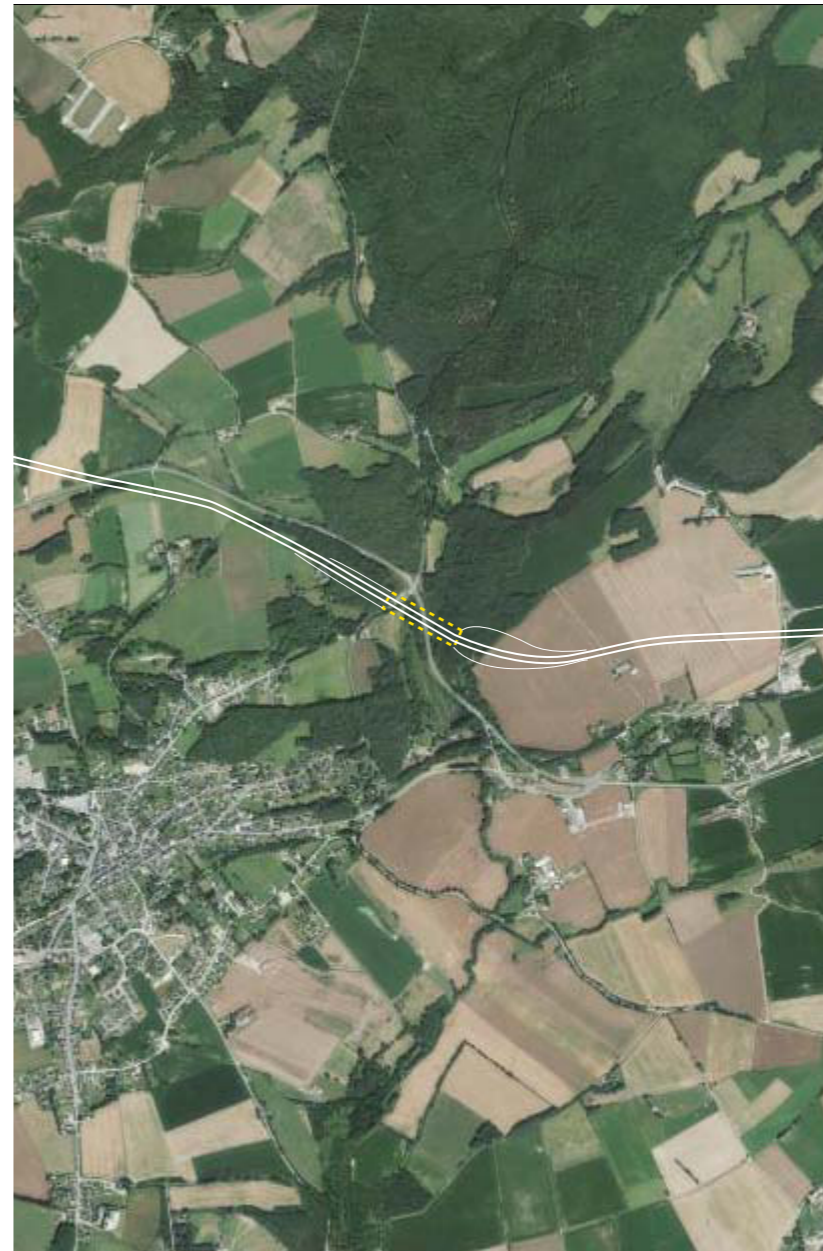


Figure 4. Localisation du viaduc

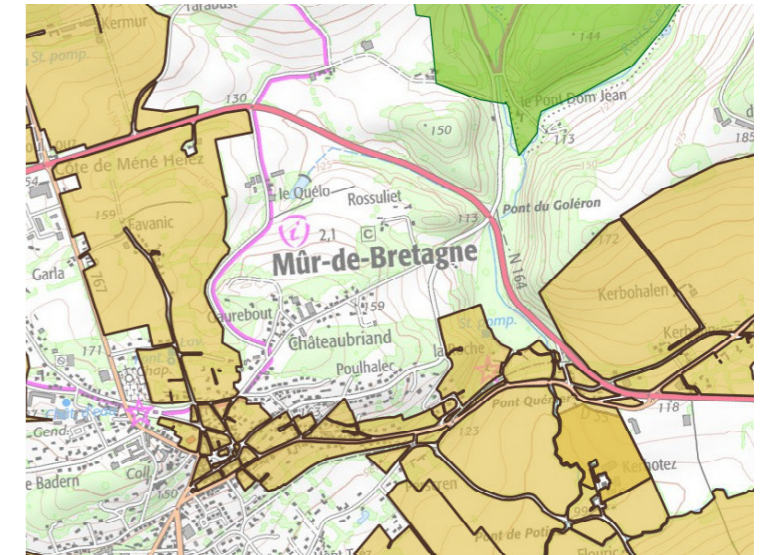


Figure 5. Atlas des patrimoine _ Sites classés ou inscrits et zones de présomption de prescriptions archéologiques

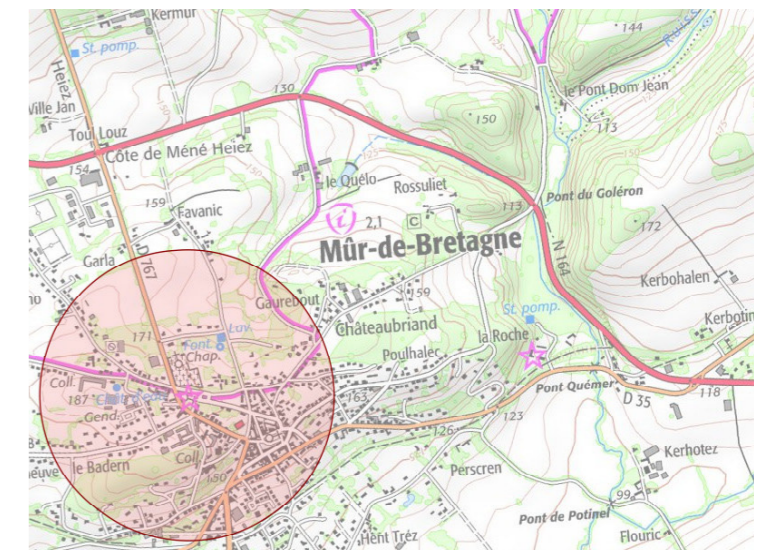


Figure 6. Atlas des patrimoine _ Immeubles protégés au titre de monuments historiques

B. HYPOTHÈSE N°1

1. Typologie

Cette première hypothèse propose un viaduc à trois travées avec une travée centrale plus importante que les travées situées aux extrémités de l'ouvrage.

La morphologie de cette solution respecte, dans ses proportions, l'équilibre visuel de l'ouvrage. L'aspect symétrique de l'ouvrage lui confère une image sobre qui s'intègre sans difficulté dans le paysage.

Néanmoins, le positionnement des piles, notamment la pile P1 proche du Poulancre soulève la question de la pertinence de la localisation des appuis de cette proposition vis à vis du respect de la zone humide et plus globalement du respect de l'environnemental du site.

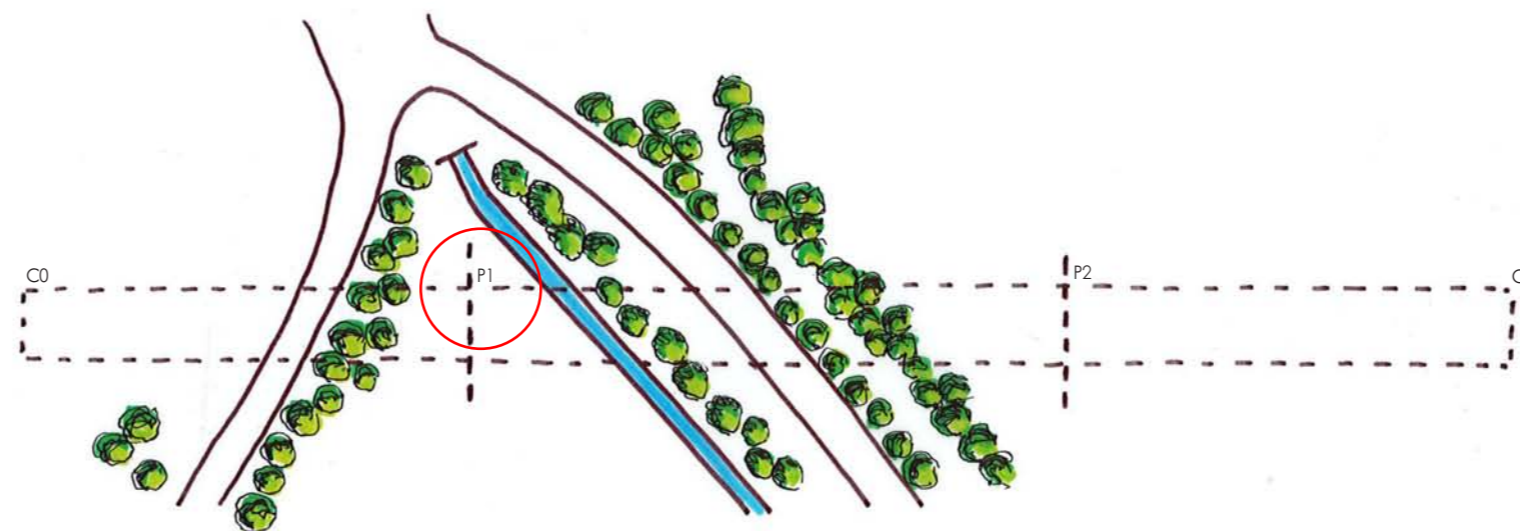
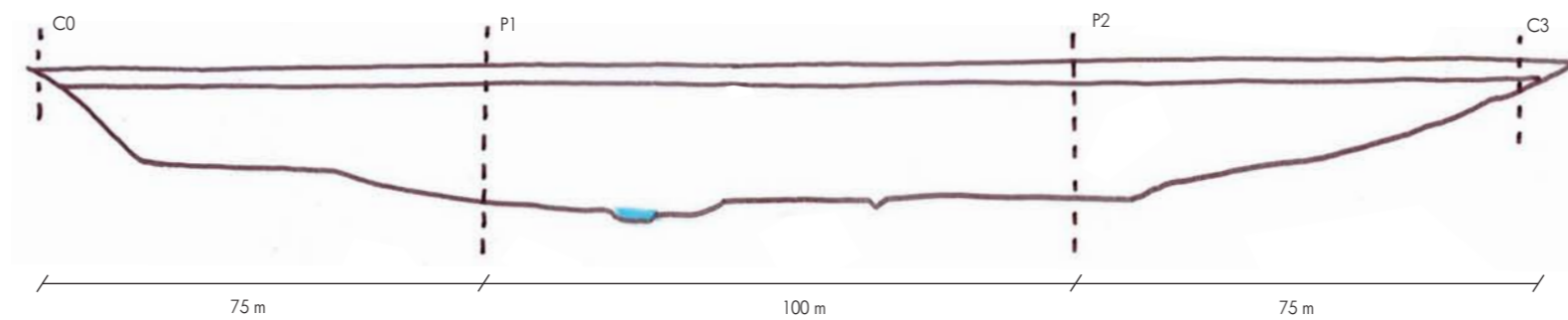


Figure 7. Schémas_Morphologie du projet

2. Vues générales



Figure 8. Plan _ Echelle : 1/1000

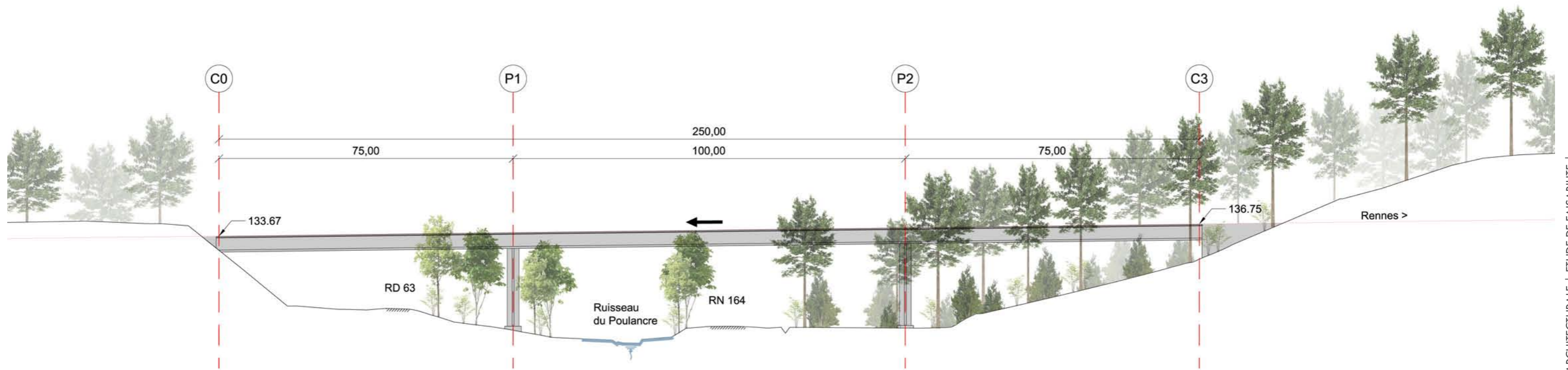


Figure 9. Elévation _ Echelle : 1/1000

3. Piles

Cette typologie de pile en forme de «V» permet de générer un impact au sol minimisé tout en venant chercher les deux points d'appuis de la structure bi-poutre soutenant le tablier.

Cette forme permet de générer des formes simples, sobres et fortes dans le paysage, à la manière d'une pile monolithique sculptée.

Le dimensionnement des sections des piles reste, à ce stade de l'étude, indicatif. Celui-ci sera confirmé en phase AVP.

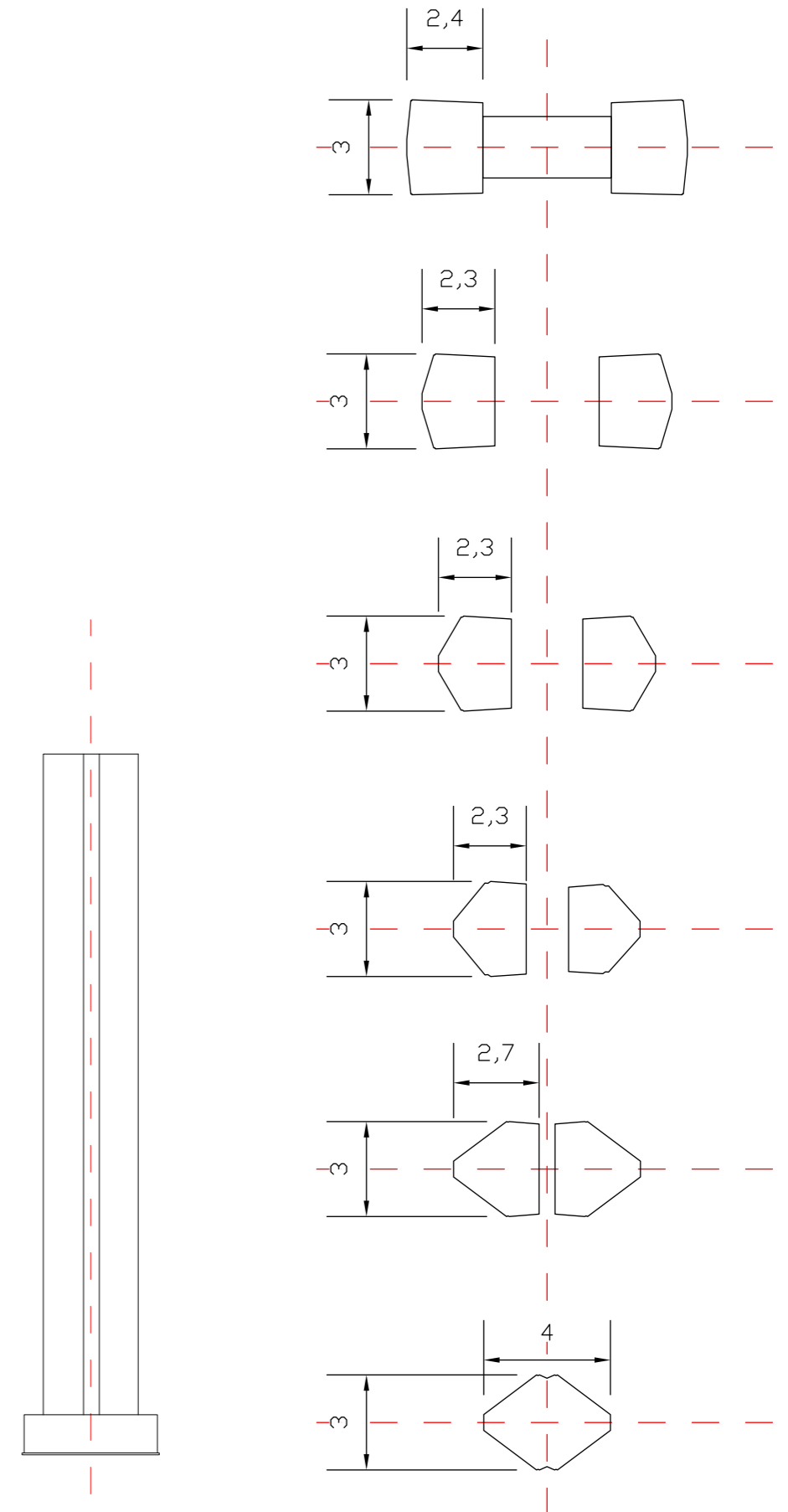
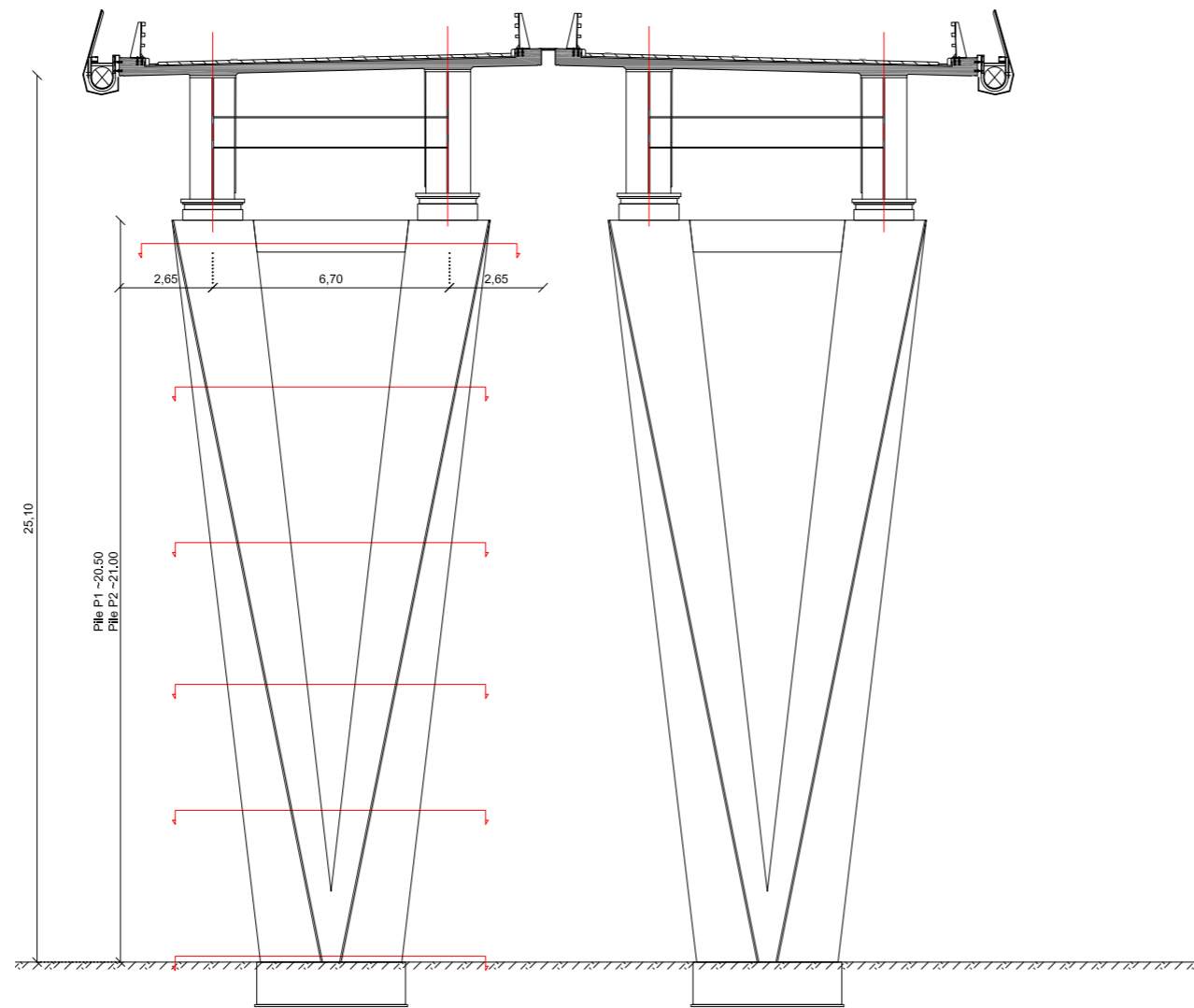


Figure 10. Coupe transversale _ Echelle : 1/200

Détails de la pile _ Echelle : 1/200

4. Corniche

Le dessin de cette corniche facettée et courbée permet de minimiser l'impact visuel de l'épaisseur du tablier en la décomposant par un jeu d'ombre et de lumière tout en restant en cohérence avec les formes angulaires et franches de la pile proposée.

Celle-ci sera prolongée par un brise vue permettant de masquer le dispositif de retenue situé de part et d'autre de l'ouvrage par la présence d'une tôle perforée fixée sur des montants métalliques. La tôle perforée offre la possibilité de maintenir une certaine transparence de l'ouvrage malgré le masque créé.

5. Dispositif de retenue

Le dispositif de retenue sera de type H2. Destiné à empêcher la chute des véhicules en perdition il servira également de garde-corps.

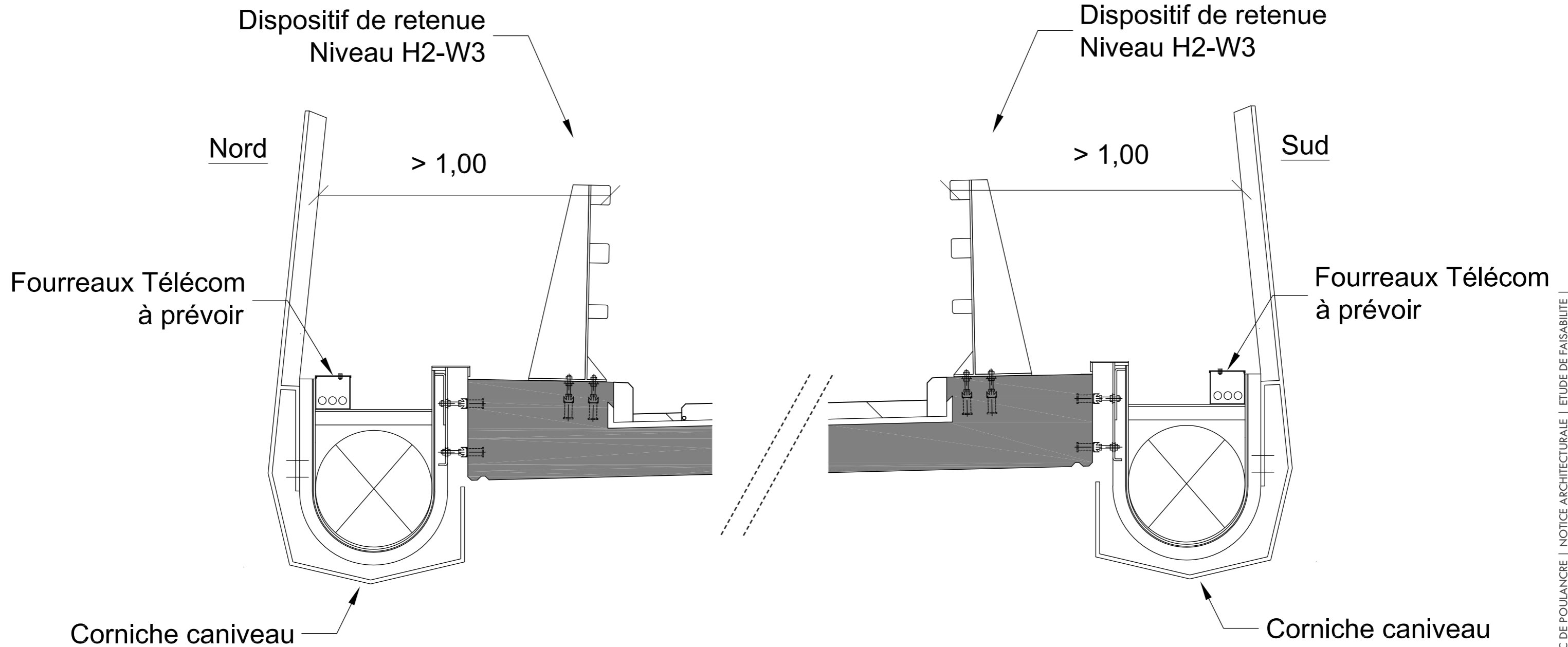


Figure 11. Détails _ Echelle : 1/20

6. Photomontages

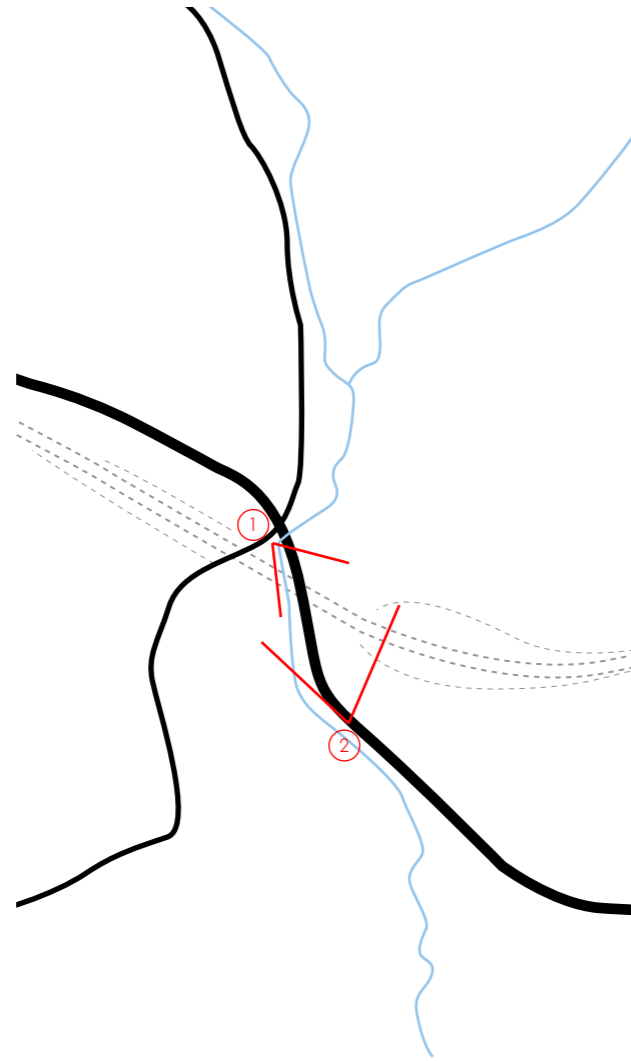


Figure 12. Photomontage _ Vue 1



Figure 13. Photomontage_ Vue 2

C. HYPOTHÈSE N°2

1. Typologie

Cette seconde hypothèse propose un viaduc à quatre travées inégales.

La morphologie de cette solution paraît visuellement plus instable mais pourrait trouver un équilibre autour de la plus longue travée (85m). En effet, à ce stade il est possible d'envisager de réduire la première portée, de 68m, pour s'approcher des 55m de la travée située entre la pile P2 et P3. Ainsi, l'ouvrage, perceptible en grande partie jusqu'à la pile P3 s'équilibrera entre deux travées «moyennes» et une grande travée centrale. Le positionnement de la première culée C0 (Ouest) déterminera donc l'impact visuel de l'ouvrage. La dernière travée de 42m sera à peine visible au coeur du relief boisé sur lequel s'implante la seconde culée C4 (Est).

L'attout principal de cette hypothèse est à la fois financier et d'ordre environnemental. Le positionnement des piles respecte le secteur de la zone humide et plus globalement l'environnement du site et les portées générées, plus petites que dans le cas précédent, garantissent un tablier structurellement moins imposant.

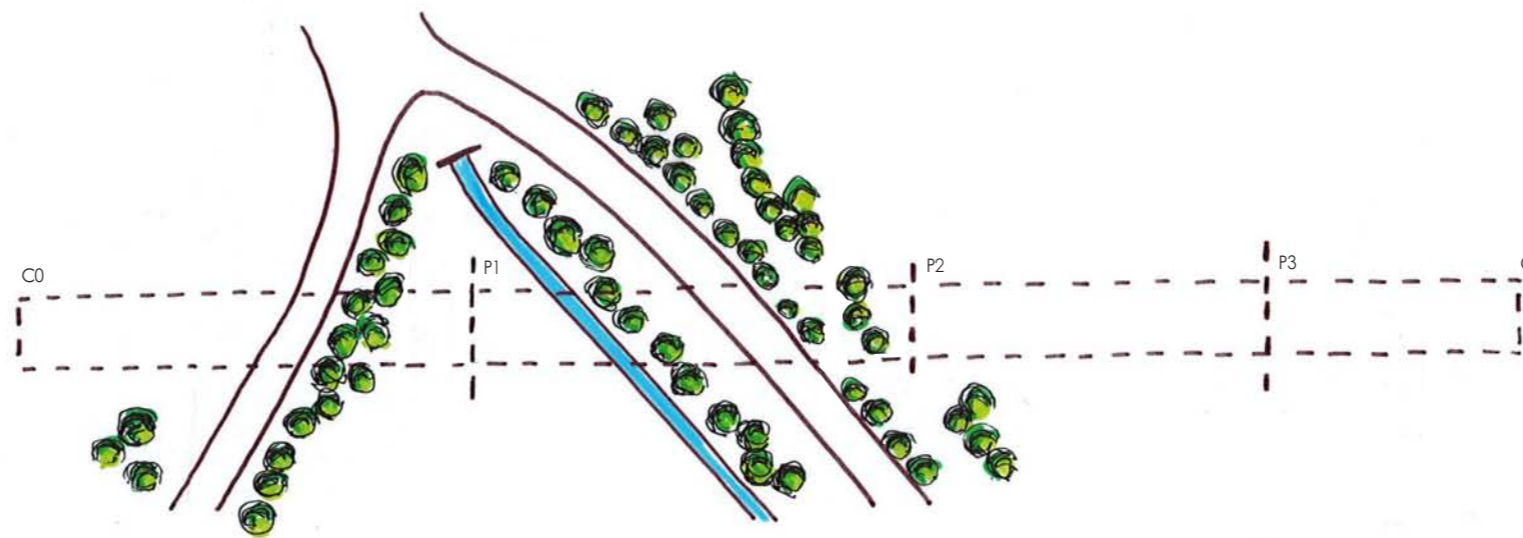
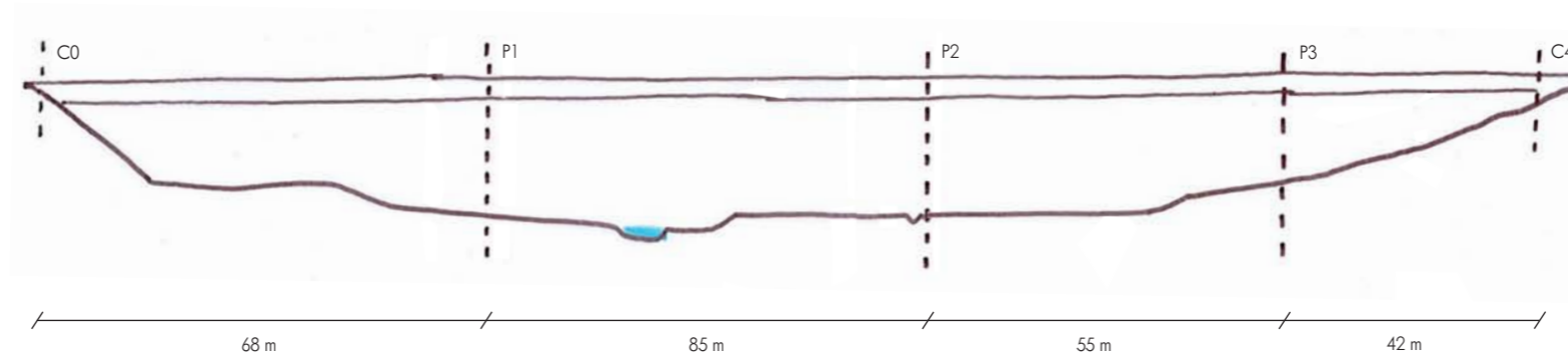


Figure 14. Schémas _Morphologie du projet

2. Vues générales



Figure 15. Plan _ Echelle : 1/1000

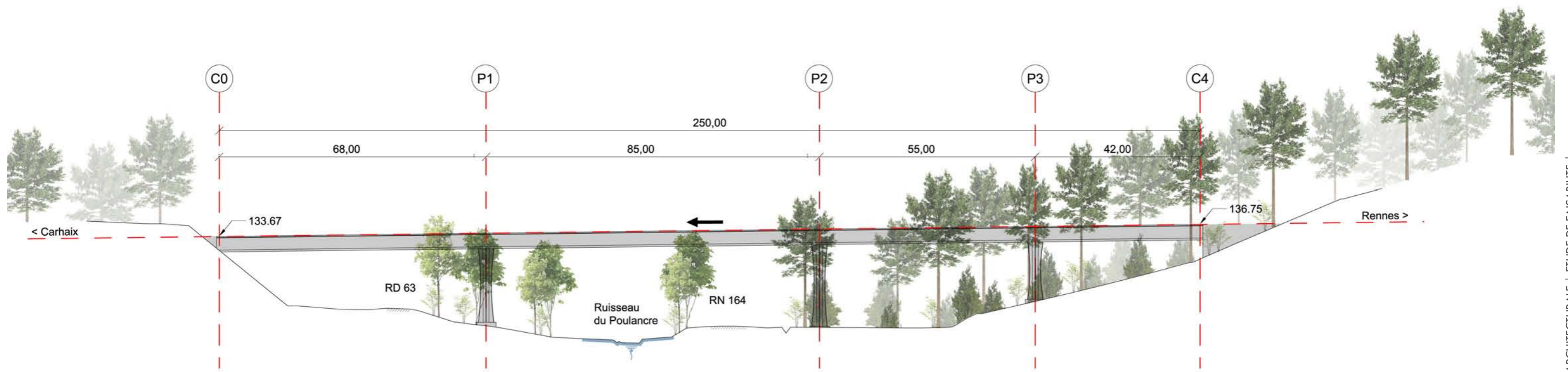


Figure 16. Elévation _ Echelle : 1/1000

3. Piles

Cette typologie de pile en forme de «Y» reprend la forme de pylônes dont l'impact au sol est restreint. Comme une arborescence, celui-ci se dédouble afin de venir soutenir la structure bi-poutre du tablier.

Composée de sections courbes, cette pile élançée à travers les arbres saura s'intégrer dans le paysage local.

Cette proposition permet de limiter la multiplication de points d'appuis sous l'ouvrage et ainsi de libérer visuellement l'espace qu'il franchit.

Le dimensionnement des sections des piles reste, à ce stade de l'étude, indicatif. Celui-ci sera confirmé en phase AVP.

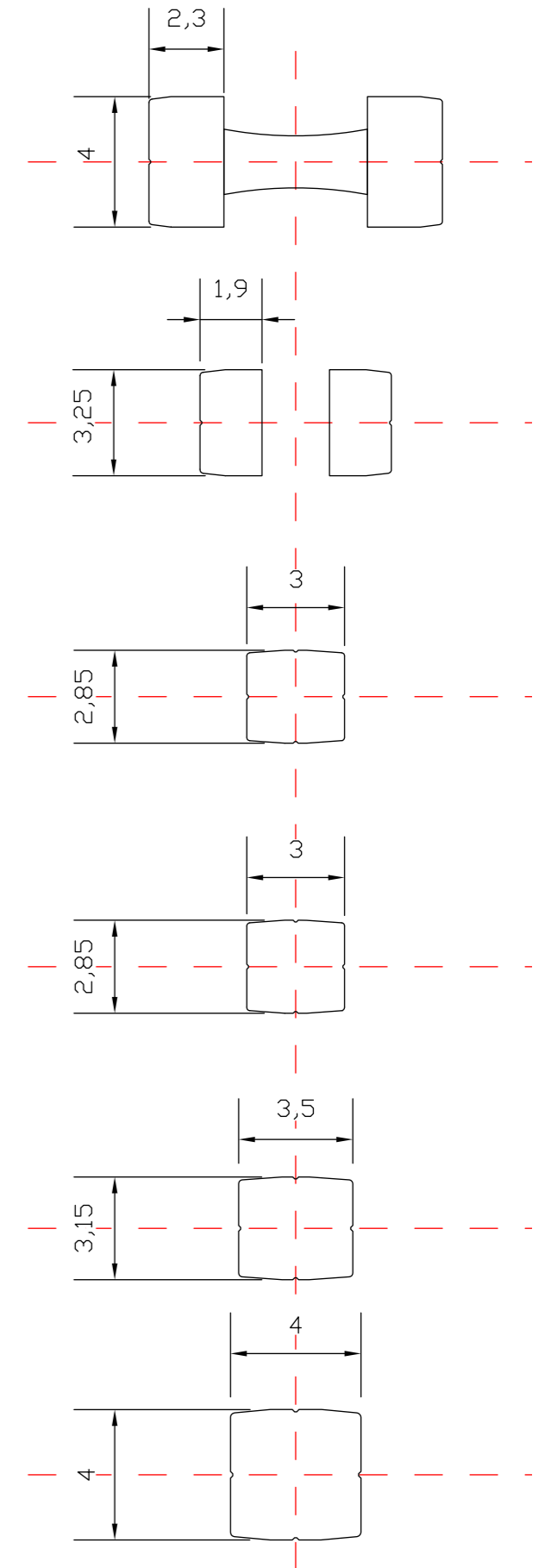
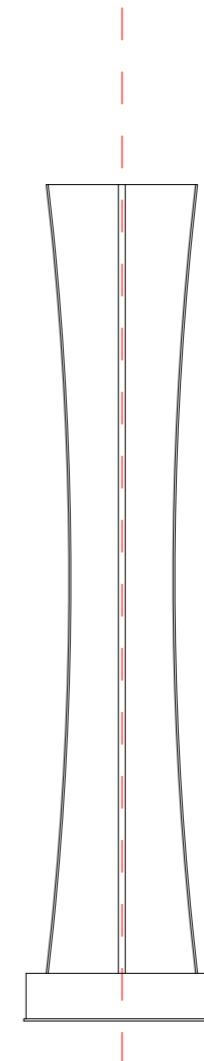
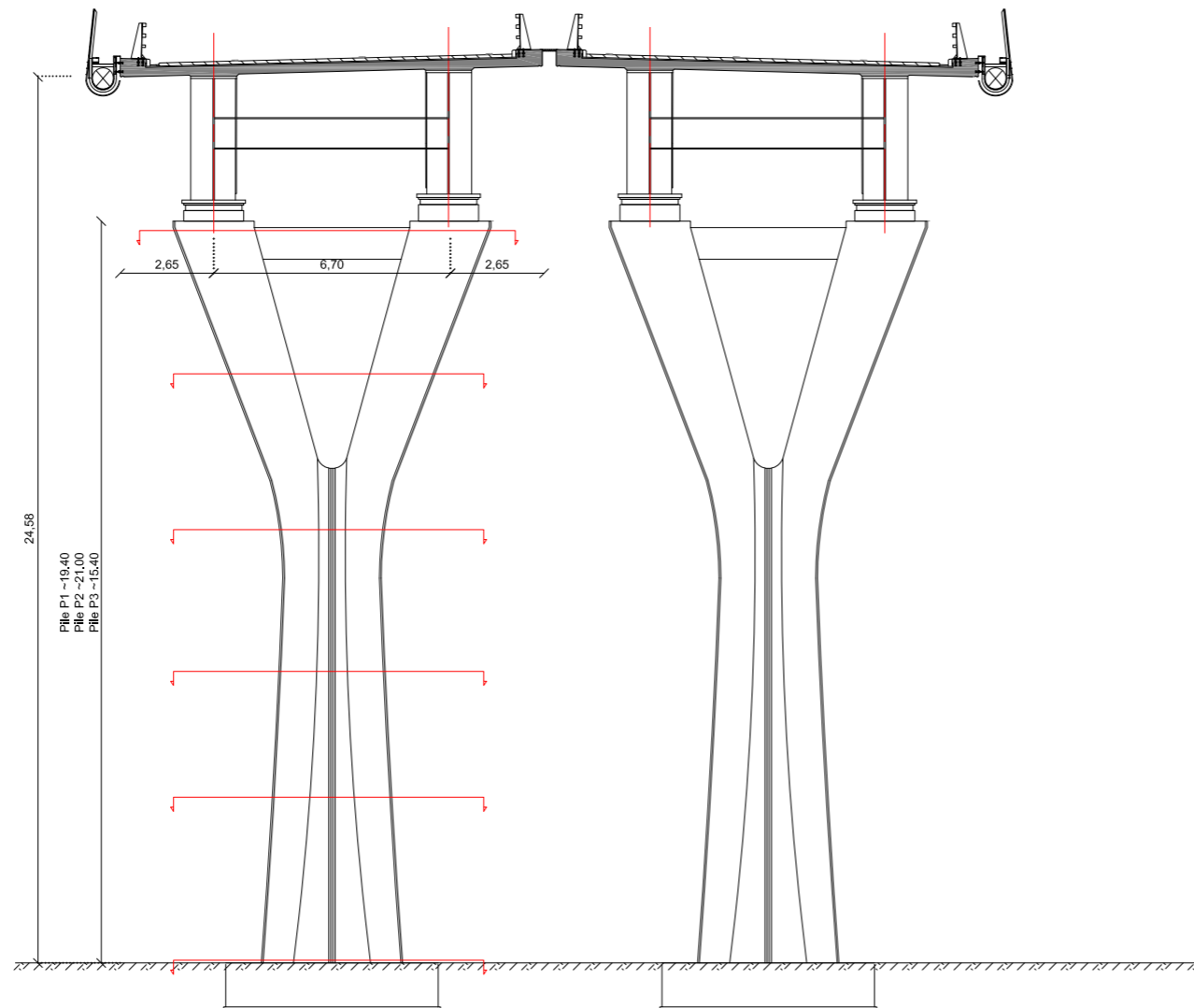


Figure 17. Coupe transversale _ Echelle : 1/200

Détails de la pile _ Echelle : 1/200

4. Corniche

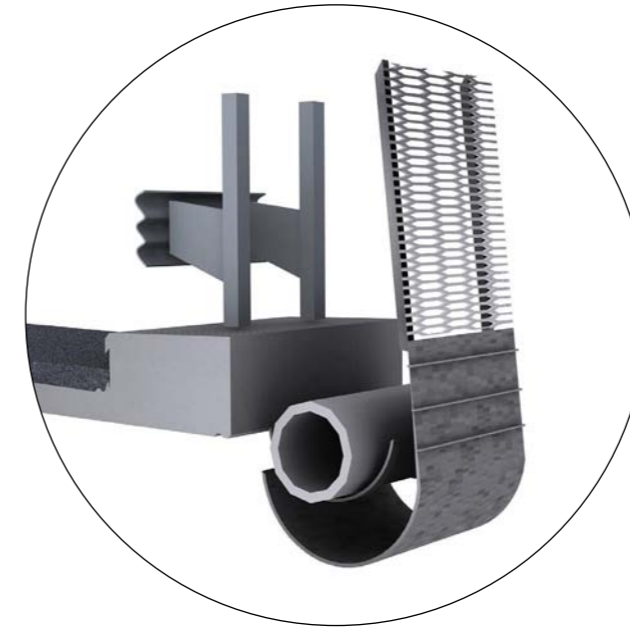
Cette typologie de corniche reprend un dessin courbe en cohérence avec celui de la pile. Un facetage est maintenu afin de décliner sur les rives de l'ouvrage un jeu d'ombre et de lumière.

Sur la face supérieure de la corniche sont juxtaposés en sur-épaisseur des éléments horizontaux fins, permettant d'accentuer la linéarité de l'ouvrage et de mettre en valeur le mouvement de la traversée.

Les brises vue implantés sur la coniche pourront reprendre ces éléments par une perforation particulière venant dessiner des trames horizontales lumineuses à travers la tôle.

5. Dispositif de retenue

Le dispositif de retenue sera de type H2 destiné à empêcher la chute des véhicules en perte de vitesse.



Dispositif de retenue
Niveau H2-W3

Nord

> 1,00

Fourreaux Télécom
à prévoir

Corniche caniveau

Dispositif de retenue
Niveau H2-W3

> 1,00

Sud

Fourreaux Télécom
à prévoir

Corniche caniveau

Figure 18. Détails _ Echelle : 1/20

6. Photomontages

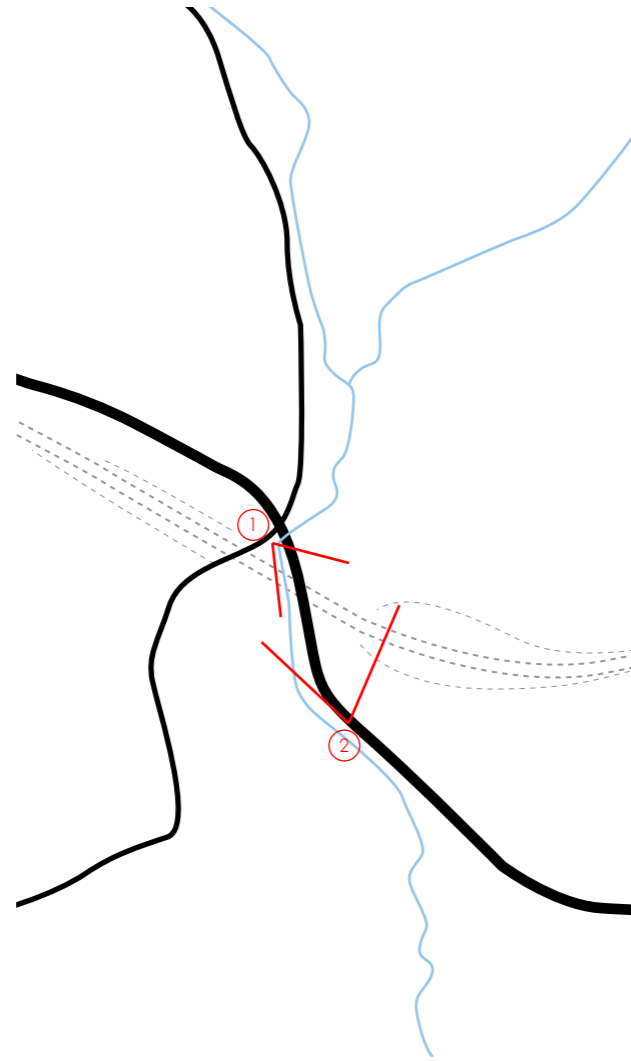


Figure 19. Photomontage _ Vue 1



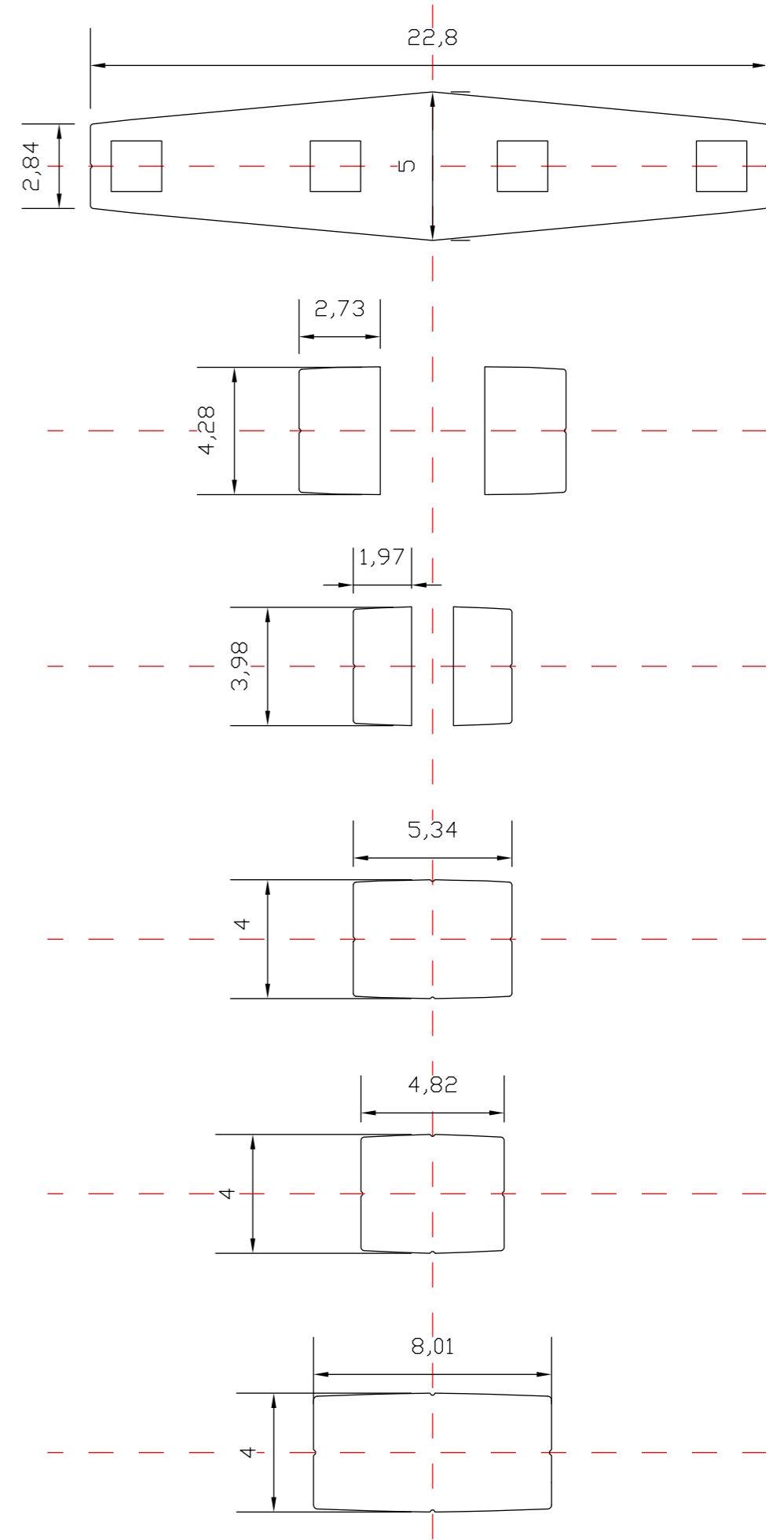
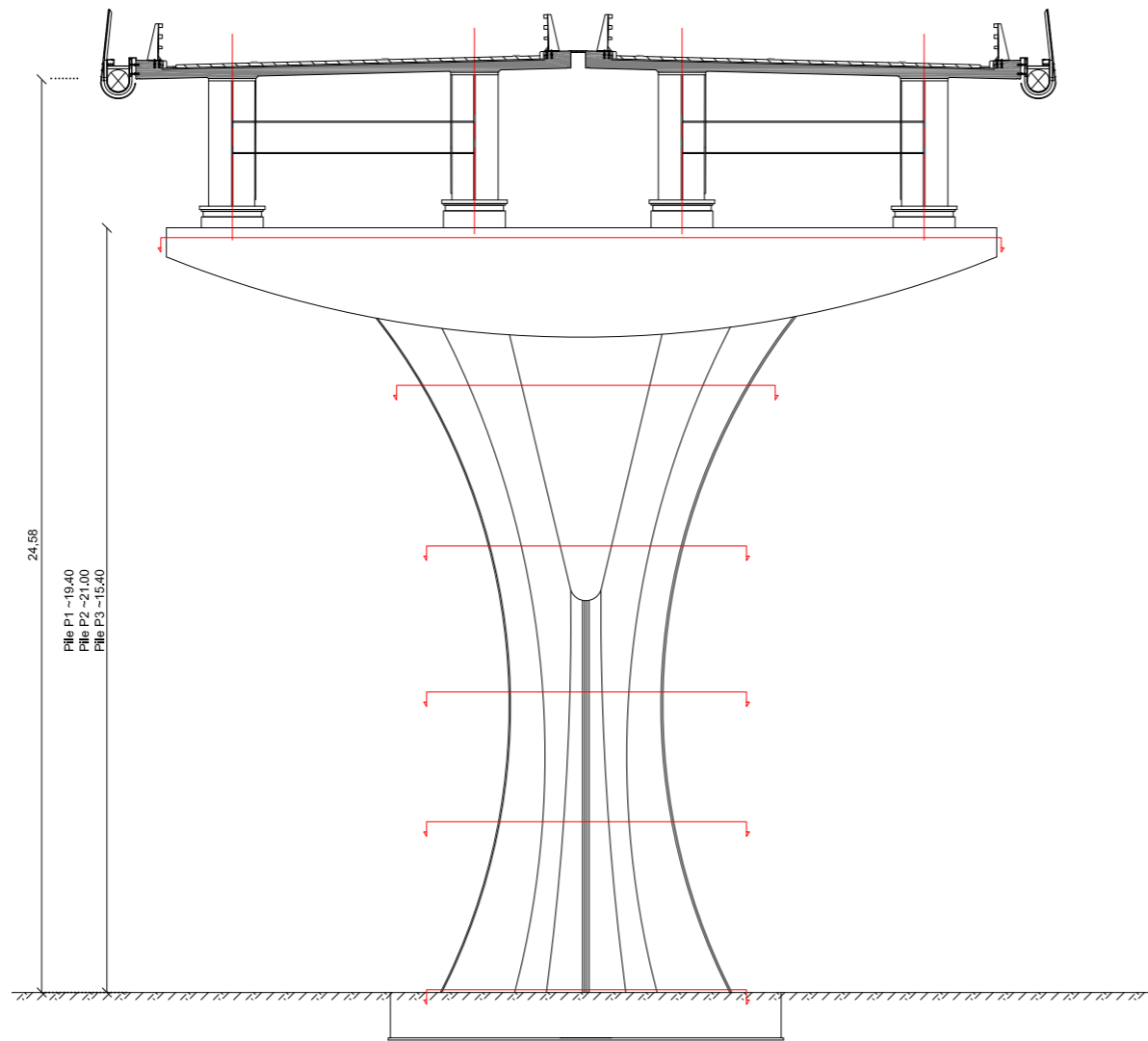
Figure 20. Photomontage _ Vue 2

7. Pile unique

Dans le cadre de l'implantation de la proposition du viaduc à quatre travées, il pourra être envisagé de construire les deux tabliers du viaduc en un seul et même temps. Dans ce cas précis, il serait envisageable faire reposer l'ouvrage sur une pile unique.

Cette pile unique permettra de limiter l'impact des fouilles de la pile P2 sur la N164.

Le dessin de cette pile en «Y» reprend le modèle précédent mais présente des sections plus imposante. Cette pile, bien plus massive aura un impact plus affirmé dans le paysage local. Son travail sera donc à affiner en phase AVP si cette hypothèse est retenue.



D. ACCROCHES DES OUVRAGES DANS LE TERRITOIRE

L'ouvrage global comportera à terme 4 culées distinctes. Cependant, nous précisons que, bien que le doublement de l'ouvrage ne soit, à priori, pas effectif dans un premier temps, les culées qui permettront de l'accueillir seront édifiées en première phase des travaux. Deux culées seront donc implantées pour construire le premier viaduc bidirectionnel et deux autres seront mises en place sans utilité immédiate.

Leur impact sur le paysage local dépend de leur positionnement dans le site.

Les culées Est sont en grande partie masquées par le coteau arboré sur lequel elles se positionnent. Elles bénéficieront donc d'un traitement léger sans parement, mais devront revêtir une résine antigraffiti afin de limiter leur dégradation par le vandalisme.

Les culées Ouest seront essentiellement visibles depuis la RD63 venant de Mur-de-Bretagne. Positionnées sur un éperon rocheux, elles devront être traitées de façon à s'intégrer de manière cohérente dans le paysage.

Plan view of the viaduct alignment. The alignment runs from West (Ouest) to East (Est). Key features include the location of RD 63, the Ruisseau du Poulancré, and RN 164. A red circle highlights the West abutment area, and a green dashed circle highlights the East abutment area.

Aerial view of the site showing the viaduct structure, surrounding vegetation, and the location of the West and East abutments. A red circle highlights the West abutment area, and a green dashed circle highlights the East abutment area.

AEI | 714 : VIADUC DE POULANCRE | ETUDE DE FAISABILITE V1.1 | Rédacteur : Noémie Mallet / Architecte Chargé de projet | Date de rédaction : Mars 2017 |

VIADUC DE POULANCRE | NOTICE ARCHITECTURALE | ETUDE DE FAISABILITE |

25

I. MATRICES BÉTON

Les culées peuvent faire l'objet d'un travail graphique assuré par la réalisation d'un parement en béton matricé.

Les matrices offrent l'avantage d'un panel de choix très large. L'impression de la matrice sur le béton peut ainsi reprendre aussi bien des formes rectilignes et orthogonales que des formes plus organiques.

Ce travail en bas-relief permet de donner une texture adaptée à l'entité concernée et d'être ainsi en mesure d'intégrer ces imposantes culées dans leur contexte.

Il faut toutefois prendre en compte l'unité de matérialité et de couleur que conservera la culée. Elle apparaîtra tel un bloc monolithique dans le paysage ce qui, de fait, la rendra remarquable au sein du paysage local.

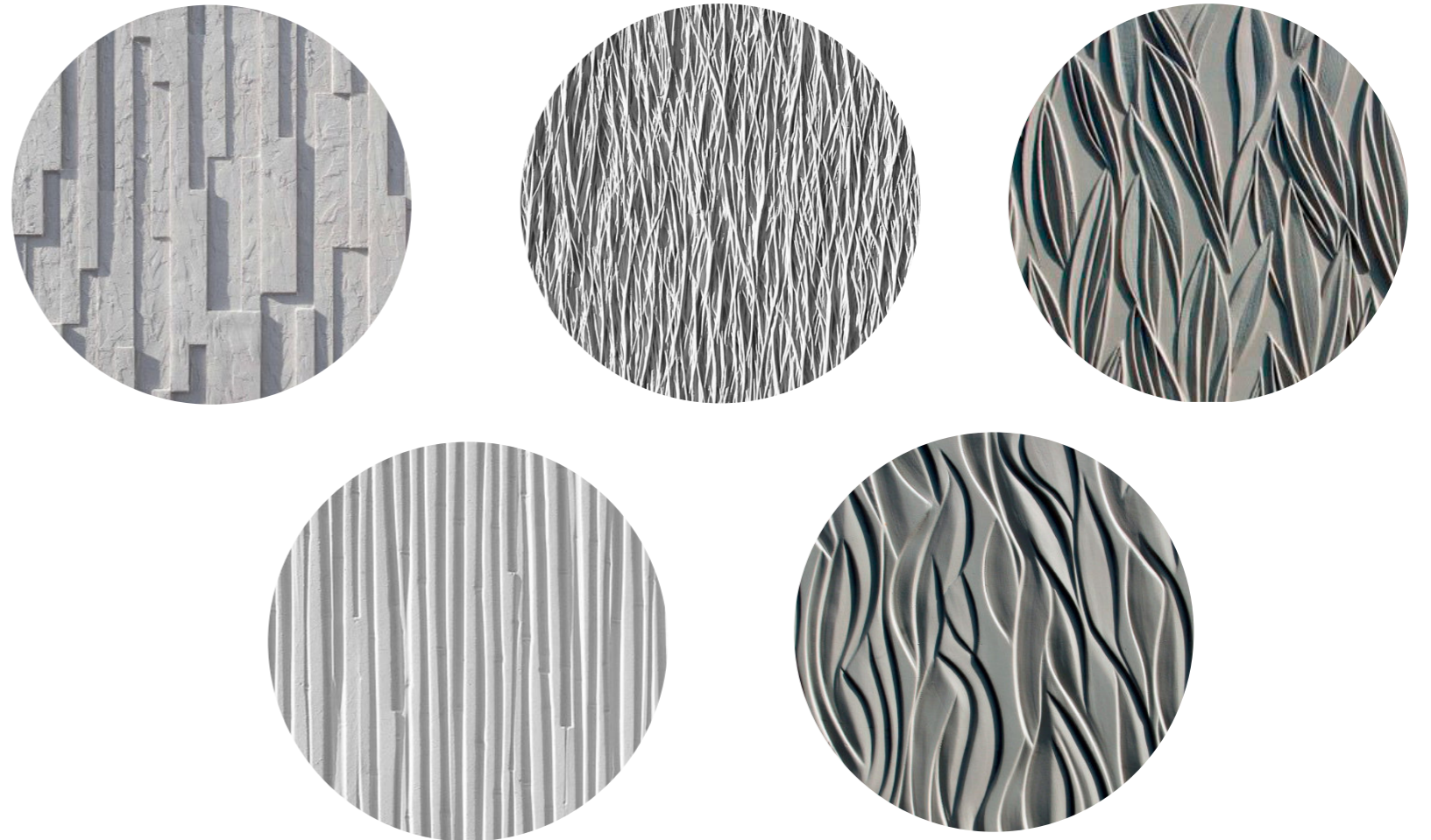


Figure 21. Références_Matrices béton



Figure 22. Photomontage _ Culée matricée

II. PAREMENTS EN GABIONS

Les culées peuvent également faire l'objet d'un parement en gabions. Cette proposition pourrait permettre de venir «casser» l'aspect monolithique et imposant des culées en dessinant un nouveau calpinage de couleurs variables.

Cette solution de faible entretien peut se décliner à travers différents éléments de choix. La pierre, sa couleur, sa taille, son appareillage et le type de cage utilisé sont autant de variantes possibles pour créer un parement adapté au site et au projet.

Il est à noter que cette solution devra être réalisée de façon à ne pas être vandalisée avec le choix d'une maille orthogonale assez rigide.



Figure 23. Références _ Parements gabions



Figure 24. Photomontage _ Culée en gabions

III. PAREMENTS MINÉRAUX

Dans un esprit similaire, Les culées pourront revêtir un parement minéral en pierres ou briques.

Cette proposition présente l'avantage de pouvoir reprendre le schiste local et ainsi de garantir l'intégration dans le paysage des culées. Positionnées à l'ouest, au plus proche d'un monticule rocheux, les culées viendront, de fait, se fondre et se confondre avec celui-ci.

Cependant, le parement devra faire l'objet d'un traitement avec une résine incolore antigraffiti afin de limiter au maximum les actes de vandalisme.



Figure 25. Références _ Parements pierres ou briques



Figure 26. Photomontage_Culée
parement pierres ou briques